



RÉMY COINTREAU

DOCUMENT DE REFERENCE

AU 31 MARS 2003

COB

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 17/06/03, conformément au règlement N° 98-01/ n° 95-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse.

SOMMAIRE

Chapitre I	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	2
1.1	Personne assumant la responsabilité du document de référence	2
1.2	Attestation du responsable du document de référence	2
1.3	Contrôleurs des comptes et attestation des contrôleurs des comptes	3
1.4	Responsables de l'information	5
Chapitre II	CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION	6
	Sans objet (voir note d'opération)	
Chapitre III	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	7
3.1	Renseignements de caractère général concernant Rémy Cointreau	7
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	9
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	18
3.4	Marché des titres de Rémy Cointreau	21
3.5	Dividendes	22
Chapitre IV	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE RÉMY COINTREAU	23
4.1	Présentation de la société Rémy Cointreau et de son groupe	23
4.2	Dépendance éventuelle du groupe Rémy Cointreau	47
4.3	Effectifs et évolution au cours des trois derniers exercices	49
4.4	Politique d'investissements	54
4.5	Renseignements concernant les principales filiales	55
4.6	Sans objet	55
4.7	Risques de l'émetteur	55
Chapitre V	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS DE REMY COINTREAU	60
5.1	Extraits du rapport de gestion du Directoire 2002/2003	60
5.2	Comptes consolidés du Groupe (Exercice clos au 31 mars 2003)	66
5.3	Rapport financier et comptes de la société au 31 mars 2003	90
Chapitre VI	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE RÉMY COINTREAU	109
6.1	Administration et direction	109
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société, dans une société contrôlée par ou qui contrôle la Société ou chez un client ou un fournisseur significatif de la Société	118
6.3	Intéressement du personnel	119
Chapitre VII	EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	121
7.1	Evolution récente	121
7.2	Perspectives d'avenir	121
Annexe	COMMUNIQUEES DE PRESSE	122

CHAPITRE I

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Dominique Hériard Dubreuil, Président du Directoire.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

“A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe Rémy Cointreau ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.”

Dominique Hériard Dubreuil

Président du Directoire

1.3 CONTROLEURS DES COMPTES ET ATTESTATION DES CONTROLEURS DES COMPTES

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

BARBIER FRINAULT & AUTRES, 41, rue Ybry - 92201 Neuilly, représenté par Patrick Malvoisin, nommé le 26 mars 1984 (sous la dénomination Guy Barbier & Autres jusqu'au renouvellement en 1994), renouvelé le 22 septembre 1988, le 22 septembre 1994 et le 24 août 2000 pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A., membre de NEXIA International, 33, rue Daru 75008 Paris, représenté par M. François Mahé, nommé le 26 septembre 1990, renouvelé le 16 septembre 1996, et le 3 septembre 2002 pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean Autissier, c/o Barbier Frinault & Autres, 41, rue Ybry 92201 Neuilly, nommé le 26 septembre 1990, renouvelé le 22 septembre 1994 et le 24 août 2000, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Madame Geneviève Dionis du Séjour c/o Auditeurs et Conseils Associés S.A., 33, rue Daru 75008 Paris, nommée le 26 septembre 1990 et renouvelée le 16 septembre 1996, le 3 septembre 2002 pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

1.3.3 Attestation des responsables du contrôle des comptes individuels et consolidés

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.
Membre de Nexia International
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris
33, rue Daru
75008 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2003, 2002 et 2001 arrêtés par le Président du Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
Patrick Malvoisin

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.
Membre de Nexia International
François Mahé

1.4 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Bruno Mouclier

Directeur financier

Gérard Taubman

Directeur juridique

Tél : 01 44 13 44 13

CHAPITRE II

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Nota : En cas d'opération soumise au visa de la Commission des Opérations de Bourse, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT RÉMY COINTREAU

3.1.0 Dénomination sociale, siège social et principal siège administratif

Dénomination sociale : Rémy Cointreau S.A.

Siège social : Ancienne rue de la Champagne, rue Joseph Pataa, 16100 Cognac

Principal siège administratif : 152 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris,

3.1.1 Forme et cadre juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par la législation française et notamment par les articles L.210-1 à L.210-9 du code de commerce et par ses statuts.

3.1.2 Législation applicable

Rémy Cointreau S.A. (ci-après "Rémy Cointreau" ou "la Société") est une société de droit français.

3.1.3 Date de constitution - Durée

La Société a été créée le 3 mars 1975 et prendra fin le 30 septembre 2073.

3.1.4 Objet social

Rémy Cointreau a pour objet social en vertu de l'article 2 de ses statuts :

- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements commerciaux, industriels ou autres ;
- la participation directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit de la Société dans toutes sociétés, associations, entreprises, ou groupements de toute forme ayant pour objet une activité commerciale, industrielle, agricole, immobilière, d'études, de recherche ou de développement, ou l'acquisition, la gestion ou l'exploitation de tous biens ou droits;
- la prestation contre rémunération de services qualifiés dans les domaines technique, commercial, administratif et financier, au profit de toute personne morale ou physique engagée dans des activités commerciales, financières ou industrielles en France et à l'étranger ;
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, foncières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus indiqués ou en tout autre objet similaire ou connexe.

3.1.5 Registre des sociétés et numéro d'immatriculation

Rémy Cointreau est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cognac sous le numéro B 302 178 892. Code APE 741 J.

3.1.6 Lieux de consultation des documents juridiques de la société

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

3.1.7 Exercice social

Chaque exercice commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. La durée de l'exercice est de un an.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices

Si les résultats de l'exercice le permettent, après le prélèvement destiné à constituer le fonds de réserve légale, qui doit être au moins égal au minimum obligatoire, l'assemblée, sur la proposition du directoire, peut décider de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

3.1.9 Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Droit d'admission aux assemblées

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, par correspondance ou par procuration adressée à la Société, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres régulièrement libérés, trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

Droit de vote

Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale en date du 16 décembre 1991, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de quatre ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par leur inscription en compte, trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise dans le même délai d'un certificat établi par un intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites à leur compte jusqu'au lendemain de la date de l'assemblée.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront adressées à tout actionnaire qui en fera la demande à la Société Générale, Service Assemblées Générales, 32 rue du Champ de Tir à

Nantes 44000 ou dans un des établissements bancaires habilités, en produisant, si les titres sont au porteur, une attestation d'immobilisation dans les conditions indiquées ci-dessus.

Déclaration de seuil statutaire

Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale en date du 16 décembre 1991, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens des articles L. 233-7 et s. du code de commerce, une fraction égale à un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'actionnaires détenant 1 % au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote pour toute assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L.228-1 du code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires de titres, d'effectuer la déclaration visée au premier alinéa ci-dessus pour l'ensemble des actions de la société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Identification des détenteurs de titres

La Société sera en droit de demander, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés et plus généralement à faire usage des dispositions légales de l'article L.228-2 du code de commerce prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.0 Modifications du capital et des droits sociaux

Le capital social peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire qui fixe les conditions des émissions nouvelles et donne tous pouvoirs au directoire pour les réaliser dans un délai qui ne peut être supérieur à cinq ans.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider la réduction du capital social, notamment par voie de rachat d'actions ou de réduction de leur valeur nominale, ou encore une réduction du nombre de titres, conformément aux dispositions légales.

Le capital pourra être également amorti conformément à la loi.

3.2.1 Montant du capital

• Au 31 mars 2003, le capital social est de 71 327 905,60 euros divisé en 44 579 941 actions de 1,60 euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées et correspondant à 70 787 910 droits de vote.

Forme des titres : les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Régularisation des cours

Dans le cadre des deux derniers programmes de rachat de titres, la société a procédé le 6 novembre 2001 à l'achat en Bourse de 506 552 actions de la société et en février et mars 2003, à l'achat en Bourse de 145 588 actions de la société. Au 31 mars 2003, le nombre des actions inscrites au nom de la Société s'élevait à 655 573.

L'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 3 septembre 2002 a, dans sa treizième résolution, autorisé le directoire pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003 et au plus tard, dans un délai de dix-huit mois à compter du 3 septembre 2002, à acheter les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, soit 3 935 987 actions, déduction faite des actions autodétenues.

Le montant maximal que la Société est susceptible de payer sur la base de ce nombre d'actions s'élèvera à 255 839 155 euros.

Le programme de rachat est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes, par ordre de priorité :

- régulariser le cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique en contre tendance;
- remettre les actions à la suite de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe ;
- proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du code du travail ;
- utiliser les titres pour réaliser des opérations d'acquisition par voie d'échange ou à titre de paiement ou de toute autre manière susceptible d'améliorer les conditions d'une transaction ;
- annuler, sous réserve de l'adoption de la vingtième résolution, les titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- conserver les titres ou, le cas échéant, les céder ou les transférer dans le cadre d'une gestion active de ses fonds propres, au regard de ses besoins de financement.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourra être réalisé à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par le recours à tous instruments financiers dérivés, notamment des opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon

significative la volatilité du cours de l'action. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Dans le cadre de ces objectifs, les actions rachetées pourront être annulées conformément à la vingtième résolution de la même assemblée dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 65 euros et le prix minimum de vente par action est fixé à 25 euros.

La note d'information relative à ce programme a reçu le visa n° 02-924 de la Commission des opérations de bourse en date du 31 juillet 2002.

3.2.2 Capital autorisé

Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'autorisation est donnée en vertu de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 21 septembre 2001 au directoire, et ce pour une durée de trente huit mois à compter du 21 septembre 2001, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel de la Société et des sociétés ou GIE visés à l'article L.225-180 du code de commerce, ou de certains d'entre eux, ainsi que des dirigeants de la Société et des sociétés ou G.I.E. visés à l'article L.225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant d'un rachat effectué par elle dans les conditions prévues aux articles L.225-208 ou L.225-209 et suivants du code de commerce, le montant total des options consenties en application de la présente autorisation ne pouvant donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3% du capital de la Société.

Le prix de souscription ou le prix de l'action sera fixé par le directoire au jour où l'option est consentie dans les limites autorisées par la loi.

En tout état de cause, en cas d'options de souscription, le prix ne pourra être inférieur au jour où l'option sera consentie, à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ledit jour. En cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être, ni inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et/ou L.225-209 du code de commerce.

Ce prix ne pourra être modifié, sauf dans les cas prévus par la loi, à l'occasion d'opérations financières ou sur titres. Le directoire procédera alors, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de ces opérations.

Le délai d'exercice des options sera au maximum de dix ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Délégation au directoire d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa seizième résolution, autorisé le directoire, conformément aux dispositions des paragraphes II et III de l'article L.225-129 du code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter du 3 septembre 2002, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital des réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modes de réalisation.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables et les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder le montant en nominal de 70 000 000 euros, fixé indépendamment du plafond maximum d'augmentation résultant des émissions de valeurs mobilières autorisées par cette même assemblée.

Délégation au directoire d'émettre des valeurs mobilières diverses, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-septième résolution, délégué au directoire, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.225-129 III du code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société (assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions) ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit -y compris de bons de souscription d'actions nouvelles émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux-, mais à l'exclusion d'actions de priorité ou de certificats d'investissement, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens, ou de toute autre manière, à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la Société et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions, et d'un plafond nominal global des titres d'emprunt, commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au directoire en vertu de la même assemblée générale tant extraordinaire qu'ordinaire, de 750 000 000 euros. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme, y compris l'une des formes visées aux articles L.225-150 à L. 225-176 ou à l'article L.228-91 du code de commerce.

Le directoire pourra décider d'utiliser les actions auto-détenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

La même assemblée a, dans sa dix-huitième résolution, délégué au directoire les pouvoirs à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses telles que mentionnées ci-dessus, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le directoire pourra décider d'utiliser les actions auto-détenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

Délégation au directoire d'émettre des actions représentant le capital de la Société en conséquence de l'émission, par des sociétés contrôlées, de valeurs mobilières donnant, à terme, accès au capital de la Société

La même assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-huitième résolution, en vue de l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui pourraient être émises par les sociétés dont la société Rémy Cointreau détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, sous la condition de l'accord du directoire de Rémy Cointreau, que ce soit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à tout moment ou à date fixe, délégué au directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission des titres de capital de Rémy Cointreau auxquels donnent droit ces valeurs mobilières, et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions.

Dans ce cadre, les actionnaires de Rémy Cointreau ne disposent pas de droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières émises par ces sociétés.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

Autorisation au directoire en vue d'utiliser les délégations d'émission en cas d'offre publique visant la Société

L'assemblée générale du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-huitième résolution, délégué au directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès, immédiat et/ou à terme, à des actions, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à cet article L 225-148, ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions et supprimé au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

3.2.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

Cependant, Rémy Cointreau a, d'une part, émis en 1991, 400 TSDI pour un montant de 2 000 000 000 francs (304 898 034,47 €) et a, d'autre part, émis en 1998, 3 000 obligations seniors à haut rendement pour un montant de 150 000 000 €. Les caractéristiques de ces deux opérations sont mentionnées respectivement aux notes 2.8 et 2.10 de l'annexe aux comptes sociaux de Rémy Cointreau au 31 mars 2003 (voir chapitre V du présent document de référence, paragraphe 5.3).

3.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Emprunt obligataire convertible

Le 21 mars 1991, la Société a émis un emprunt obligataire convertible, d'un montant de 993 300 000 francs (151 427 608,82 €) représentant 451 500 obligations convertibles, d'une durée de 15 ans et rémunéré au taux de 7,5 % l'an, les obligations étant convertibles à tout moment.

A ce jour, 449 623 obligations ont été converties et il reste à convertir 1 877 obligations correspondant à 30 032 actions.

Emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES)

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission au pair de 6 896 551 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros. L'emprunt, d'une durée de 5 ans et 61 jours est rémunéré au taux de 3,50 % l'an, terme échu 1^{er} avril de chaque année. Chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement. A ce jour, 21 obligations ont été converties en actions nouvelles, deux obligations ont été échangées contre des actions existantes et il reste à convertir ou à échanger 6 896 528 obligations correspondant en cas de conversion à 6 896 528 actions.

Autorisation d'émission de titres donnant accès au capital

L'assemblée générale mixte du 16 septembre 1996 a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois pendant un délai de cinq ans, au bénéfice de membres du personnel ou de dirigeants de la société et des sociétés ou GIE visés à l'article 208-4 de la loi sur les sociétés commerciales (article L. 225-180 du code de commerce), des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 1 % du capital social de Rémy Cointreau.

Les conseils d'administration des 4 décembre 1996 et 25 mars 1998 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'options disponibles au 31 mars 2003 est de 163 010.

L'assemblée générale mixte du 26 août 1998 a autorisé le conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau.

Les conseils d'administration des 28 octobre 1998, 28 avril et 7 décembre 1999 et 30 mai 2000 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'options disponibles au 31 mars 2003 est de 742 001.

L'assemblée générale mixte du 24 août 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Les directoires du 1^{er} mars 2001 et du 8 mars 2002 ont attribué l'intégralité des options correspondantes dont aucune n'a été levée au 31 mars 2003.

L'assemblée générale mixte du 21 septembre 2001 a autorisé le directoire à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Le directoire du 8 mars 2002 a attribué 347 500 options dont aucune n'a été levée au 31 mars 2003.

Plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 mars 2003

	PLAN n°4	PLAN n°5	PLAN n°6	PLAN n°7	PLAN n°8	PLAN n°9	PLAN n°10	PLAN n°11
Date de l'assemblée extraordinaire	16/09/96	16/09/96	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/2000 et 21/09/01
Date du Conseil d'administration ou du directoire	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02
Nombre total d'options attribuées	216 630	164 500	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500
- dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (1)	64 607	100 000	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000
- nombre de mandataires concernés	10	7	7	10	10	9	5	5
Nombre de bénéficiaires total	84	20	75	66	85	28	150	43
Points de départ d'exercice des options	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06
Date d'expiration	03/12/03	24/03/05	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12
Prix de souscription (euro) (2)	16,69	13,55	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00
Nombre d'options caduques	17 384	-	-	3 000	-	-	16 000	-
Nombre d'options souscrites au 31 mars 2003	115 499	85 237	113 163	90 400	172 200	22 960	-	-

(1) conseil d'administration et membres du comité de direction dans leur composition antérieure au 19 décembre 2000 et membres du directoire et du conseil de surveillance depuis cette date,

(2) Les prix d'exercice antérieurs à 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société

3.2.5 Tableau d'évolution du capital

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créés	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
21.03.1991	Augmentation du capital apport en nature	374 582 actions de 100 frs	d'apport 377 403 520		127 758 200		1 277 582
16.12.1991	Division du nominal 10 Attribution gratuite de 6 actions nouvelles pour 10 anciennes				204 413 120		20 441 312
	Rémunération des apports consécutifs à la fusion absorption de Rémy & Associés	9 182 533 de 10 frs	fusion : 1 467 318 152		296 238 450		29 623 845
31.03.1994	Augmentation de capital par conversion d'obligations	94 400 actions de 10 frs	d'émission : 12 390 000		297 182 450		29 718 245
	et exercice d'options de souscription d'actions	10 868 actions de 10 frs	d'émission : 1 467 180		297 291 130		29 729 113
31.03.1995	Augmentation de capital par conversion d'obligations	1 019 200 actions de 10 frs	d'émission : 133 770 000		307 483 130		30 748 313
	et exercice d'options de souscription d'actions	5 743 actions de 10 frs	d'émission : 775 305		307 540 560		30 754 056
31.03.1996	Augmentation de capital par conversion d'obligations	6 080 368 actions de 10 frs	d'émission : 798 048 300		368 344 240		36 834 424
4.12.1996	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	1 278 989 actions de 10 frs	d'émission : 127 272 195,39		381 134 130		38 114 413
31.03.1998	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	10 753 actions de 10 frs	d'émission : 1 070 031,03		381 241 660		38 124 166
31.03.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	58 064 actions de 10 frs	d'émission : 4 803 202,52		381 822 300		38 182 230

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créés	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
30.05.2000	Augmentation de capital consécutive à la conversion du capital social en euros par prélèvement sur les réserves disponibles	0				61 091 568	38 182 230
30.06.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	198 332		2 518 696,16		61 408 899,20	38 380 562
13.10.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	78 659		1 082 396,96		61 534 753,60	38 459 221
	et au paiement du dividende en actions	867 048		26 540 339,28		62 922 030,40	39 326 269
19.12.2000	Augmentation de capital apport en nature	5 000 000		162 000 000		70 922 030,40	44 326 269
31.03.2001	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	51 331		738 739,46		71 004 160,00	44 377 600
	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'OCEANES	21		879,90		71 004 193,60	44 377 621
31.03.2002	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	82 105		1 154 348,38		71 135 561,60	44 459 726
31.03.2003	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	120 215		1 624 950,23		71 327 905,60	44 579 941

Aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital social postérieurement à l'augmentation par apport en nature du 19 décembre 2000.

3.3 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 Droits de vote, nombre d'actionnaires, informations sur les actionnaires détenant 1% ou plus et sur la nature de leur participation, pacte, capital détenu par le personnel, auto-détention

Répartition du capital au 31 mars 2003

ACTIONNAIRES	Situation au 31/03/2003			Situation au 31/03/2002			Situation au 31/03/2001		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ORPAR	19 831 197	44.48	56.03	19 831 197	44.60	56.00	21 143 866	47.65	62.88
RECOPART	6 100 000	13.68	17.23	6 100 000	13.72	17.22	6 270 339	14.13	9.62
BLEKOS HOLDING	0	0	0	0	0	0	5 000 000	11.27	7.67
REMY COINTREAU (auto-détention)	655 573	1.47	0.00	509 985	1.15	0.00	3 435	0.01	0.00
Public	17 993 171	40.36	26.74	18 018 544	40.53	26.78	11 959 981	26.95	19.83
Total	44 579 941	100.00	100.00	44 459 726	100.00	100.00	44 377 621	100.00	100.00

(1) Il existe des droits de vote double (cf Chapitre III § 3.1.9).

Les fonds d'épargne du personnel représentent moins de 1 % du capital de Rémy Cointreau.

Il s'agit du seul mode de détention du capital par le personnel de Rémy Cointreau.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Actions et droits de vote des membres du conseil de surveillance au 31 mai 2003

Actionnaires	Actions	%	Actions avec droit de vote double	Droits de vote	%
M. François Hériard Dubreuil	10	0,00	10	20	0,00
M. Marc Hériard Dubreuil	10	0,00	10	20	0,00
M. Pierre Cointreau	50	0,00	2	52	0,00
M. Brian Ivory	10	0,00	0	10	0,00
M. Jürgen Reimnitz	10	0,00	0	10	0,00
M. Patrick Duverger	523	0,00	0	523	0,00
M. Guy Le Bail	11	0,00	1	12	0,00
M. Alain Bodin	10	0,00	0	10	0,00
M. Gérard Epin	20	0,00	0	20	0,00
M. Xavier Bernat	100	0,00	0	100	0,00
M. Hakan Mogren	10	0,00	0	10	0,00
Total	764	0,00	23	787	0,00

La société détient 659 325 actions propres. Les caractéristiques du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 3 septembre 2002 sont décrites au chapitre III paragraphe 3.2.1 du présent document.

Les produits optionnels (obligations convertibles, OCEANes et options de souscription d'actions) sont décrits au Chapitre III § 3.2.4 du présent document. La dilution potentielle maximale est mentionnée dans l'annexe aux comptes consolidés (Chapitre V § 9 du présent document).

3.3.2 Modifications sur la répartition du capital au cours des trois dernières années

Au cours de l'exercice 1999/2000, l'exercice de 58 064 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 580 640 francs (88 518 €) qui a été porté à 381 822 300 francs (58 208 434,39 €). La société Orpar détenait plus de la moitié du capital et des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2000/2001, la conversion du capital en euros, l'exercice de 328 322 options de souscription d'actions, l'exercice de l'option de paiement du dividende en actions, l'apport en nature des actions de la société Koninklijke Erven Lucas Bols N.V., la conversion d'OCEANes ont entraîné une augmentation de capital de 12 795 759,21 euros. La société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart et la société Blekos Holding détenaient chacune plus de 10 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2001/2002, l'exercice de 82 105 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 131 368 euros qui a été porté à 71 135 561,60 euros. La société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote. La société Blekos Holding a cédé l'intégralité de sa participation au cours de cet exercice

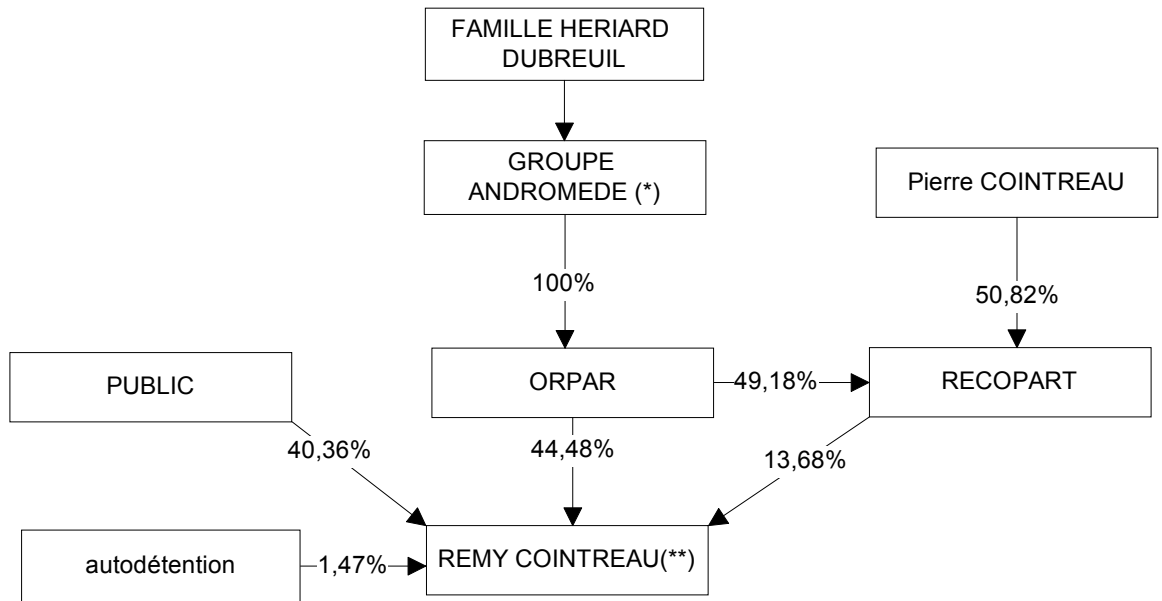
Au cours de l'exercice 2002/2003, l'exercice de 120 215 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 192 344 euros qui a été porté à 71 327 905,60 euros. La société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote.

3.3.3 Personnes qui contrôlent la société et information sur leur participation

La société Orpar est contrôlée à 99,79% par la société Andromède dont le contrôle est assuré par la famille Hériard Dubreuil.

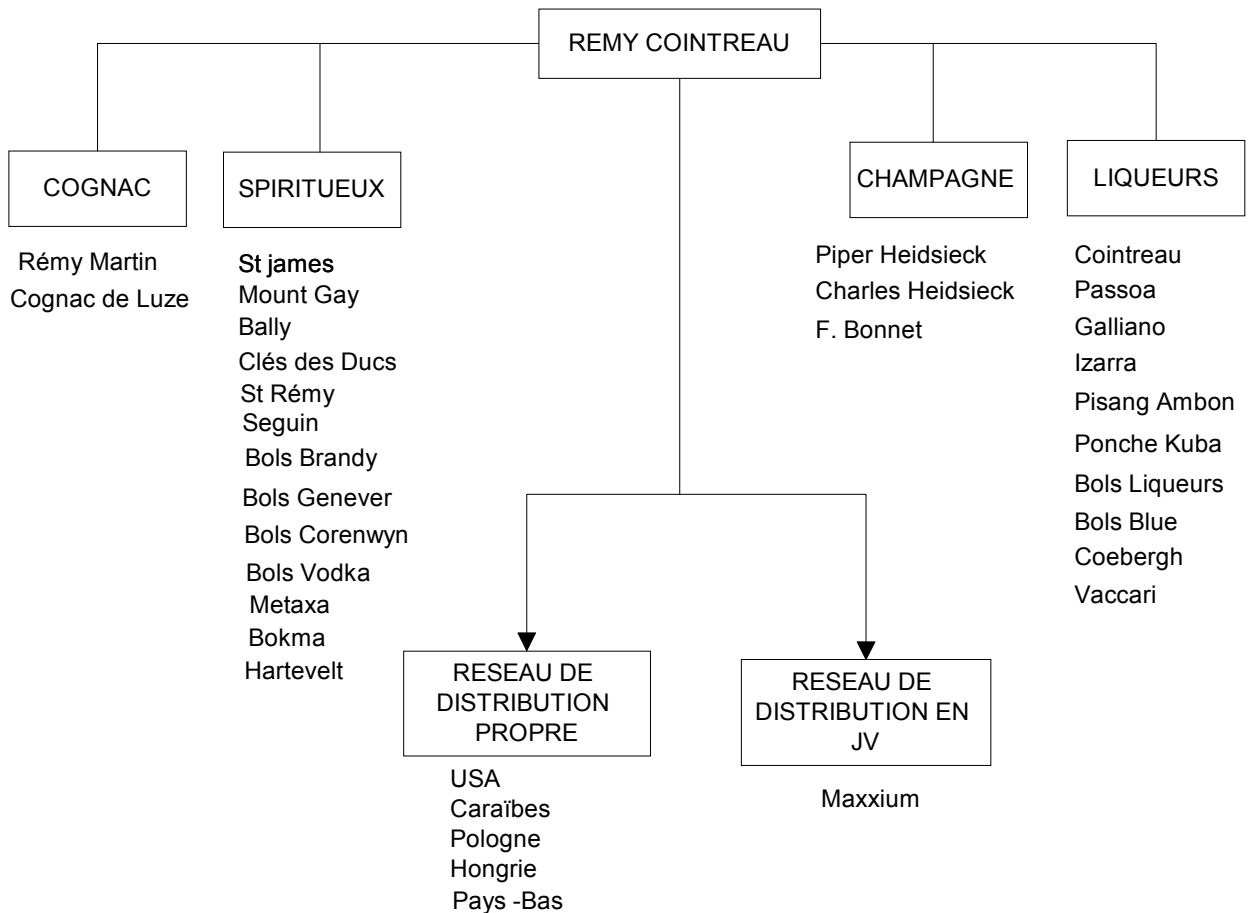
Au 31 mars 2003, la société Orpar détient 19 831 197 actions de la société Rémy Cointreau correspondant à 39 662 394 droits de vote.

Organigramme simplifié au 31 mars 2003



(*)Rémy Cointreau est consolidée dans le groupe Andromède

(**)Seules les actions Rémy Cointreau sont admises aux négociations sur un marché réglementé



3.4 MARCHE DES TITRES DE RÉMY COINTREAU

Bourse et Actionariat

Les actions de Rémy Cointreau sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA, à l'exclusion de tout autre marché réglementé.

Action Rémy Cointreau sur 18 mois

en euros	Volume	Cours Moyen	Plus haut	Plus bas	Capitaux en millions
décembre-01	1 678 989	25.59	26.88	23.75	38.76
janvier-02	2 035 855	26.58	27.98	24.87	54.12
février-02	559 441	26.33	27.22	25.57	14.74
mars-02	2 010 980	27.84	29.70	25.30	56.82
avril-02	4 044 851	31.45	34.54	29.48	128.26
mai-02	1 784 522	33.26	35.00	31.50	58.50
juin 02	1 797 188	32.47	34.85	30.64	58.66
juillet 02	2 225 582	30.35	32.98	25.20	66.40
août 02	1 717 286	30.17	31.51	27.51	51.49
septembre 02	1 476 620	29.14	30.39	26.05	42.71
octobre 02	3 830 757	29.04	32.10	26.01	109.85
novembre 02	901 132	30.03	31.50	28.49	27.14
décembre 02	1 159 674	29.18	30.50	28.20	33.83
janvier 03	1 006 098	29.69	31.40	27.80	29.72
février 03	1 283 659	25.52	28.75	24.40	32.93
mars 03	1 402 678	24.53	26.25	22.50	34.27
avril 03	1 708 013	24.12	26.80	22.61	41.37
mai 03	1 567 363	24,85	26,20	23,00	38,46

Au 31 mars 2003, la capitalisation boursière de Rémy Cointreau s'élevait à 1 085 millions d'euros.

3.5 DIVIDENDES

Affectation du résultat 2002/2003

Le directoire proposera à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 8 septembre 2003, l'affectation du résultat de la manière suivante :

(en euros)	
Bénéfice de la société au 31 mars 2003	101 521 308,88
Report à nouveau créditeur	48 352 158,02
Montant total distribuable	149 873 466,90
Affectation à la réserve légale	19 234,40
Affectation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	8 337 105,00
A titre de distribution de dividendes, soit €. 1,00 par action, assorti d'un avoir fiscal (*) de €. 0,50 par action	44 579 941,00
Report à nouveau	96 937 186,50
Total	149 873 466,90

(*)Pour les personnes physiques et les personnes morales, l'avoir fiscal est égal à 50% des sommes nettes distribuées à l'exception des sommes qui sont versées à des personnes morales non éligibles au régime fiscal mère-filiales, auquel cas l'avoir fiscal est réduit à 10% des sommes nettes ainsi distribuées.

Dividendes versés par Rémy Cointreau au titre des cinq derniers exercices

(en euros)	Exercice clos au 31 mars				
	1998	1999	2000	2001	2002
• dividende net par action	-	-	€. 0,90	€. 0,90	€. 0,90
• avoir fiscal par action	-	-	€. 0,45	€. 0,45	€. 0,45

Paiement du dividende en actions

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Cette faculté a été utilisée par l'assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 24 août 2000 au titre du dividende mis en distribution pour l'exercice 1999/2000.

Prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont alors reversés à l'Etat.

CHAPITRE IV

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE RÉMY COINTREAU

4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE RÉMY COINTREAU ET DE SON GROUPE

4.1.0 Présentation générale, historique et stratégie de Rémy Cointreau

4.1.0.1 Présentation générale

Le groupe Rémy Cointreau (ci-après "le Groupe") est l'un des principaux opérateurs sur le marché mondial des vins et spiritueux avec un portefeuille de marques renommées parmi lesquelles le cognac Rémy Martin, la liqueur d'orange Cointreau, les rhums St James et Mount Gay , les champagnes Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck, les liqueurs et la vodka Bols, le brandy Metaxa.

Le Groupe est :

- leader avec Rémy Martin sur le marché des cognacs de qualité supérieur et numéro 2 en volume total avec 16,7% de part de marché (source : Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC),
- un des principaux acteurs en champagne avec Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck ,
- l'un des tous premiers producteurs et distributeurs de liqueurs en Europe avec Cointreau et Passoa (source : Nielsen),
- un opérateur de référence sur le marché des spiritueux (vodka en Pologne, Brandy, Rhum agricole).

Au titre de l'exercice 2002/2003, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1000 millions d'euros avec une marge d'exploitation de 21,4% pour un résultat net courant part du groupe de 103 millions d'euros, en progression de 2,3 %.

Rémy Cointreau est coté au Premier Marché de Euronext Paris SA, indice SBF 120. Avec 40% environ d'actionnariat flottant, le contrôle ultime de Rémy Cointreau est détenu par la famille Hériard Dubreuil.

Rémy Cointreau SA est noté « BB » perspective stable par Standard & Poor's et « Ba2 » perspective favorable par Moody's.

4.1.0.2 Historique

Le Groupe, dont les origines remontent à 1724, résulte du rapprochement réalisé en mars 1990 des sociétés holding des familles Hériard Dubreuil et Cointreau contrôlant respectivement E. Rémy Martin & Cie S.A. et Cointreau & Cie S.A. En Octobre 2000, l'acquisition de la société hollandaise Erven Lucas Bols a permis de renforcer la taille et l'implantation géographique du groupe.

Le tableau ci-dessous retrace les dates et les événements clés de l'histoire de Rémy Cointreau :Dates clés de l'histoire de Rémy Cointreau

1724	Fondation de la maison de Cognac Rémy Martin
1849	Création de Cointreau & Cie par les frères Cointreau
1924	Acquisition par André Renaud de E. Rémy Martin & Cie S.A.
1965	Décès de André Renaud et succession par son gendre, André Hériard Dubreuil
1975	Acquisition par le groupe Rémy Martin d'une participation de contrôle dans les champagnes Krug
1985	Acquisition par le groupe Rémy Martin des champagnes Charles Heidsieck
1988	Acquisition par le groupe Rémy Martin des champagnes Piper-Heidsieck
1989	Acquisition par le groupe Rémy Martin des marques Galliano et Mount Gay
1990	Apport par Pavis des titres Rémy Martin à Cointreau & Cie S.A.
1991	Fusion-absorption de Rémy & Associés par Pavis qui prend la dénomination sociale de Rémy Cointreau
1998	Dominique Hériard Dubreuil est nommé Président de Rémy Cointreau
1999	Cession de Krug et de la société de vins GVG Création du "joint-venture" de distribution Maxxium
2000	Acquisition de Erven Lucas Bols

Pour une description de la structure simplifiée de l'actionnariat de Rémy Cointreau, voir l'organigramme simplifié au 31 mars 2003 au paragraphe 3.3.3 du présent document de référence.

4.1.0.3 Stratégie

Au sein d'une économie des vins et spiritueux en pleine mutation, Rémy Cointreau mène une stratégie qui vise à renforcer le développement de ses marques dont la qualité et la rareté singularisent le Groupe dans un secteur où les consommateurs se comportent de plus en plus en amateurs avertis.

Cette stratégie repose sur :

- le renforcement des programmes marketing avec des niveaux d'investissement élevés représentant plus de 18% du chiffre d'affaires ;
- une politique d'innovation "produit" ciblée qui cherche à anticiper l'évolution des modes de consommation ;
- des actions commerciales adaptées aux marchés grâce à une excellente connaissance des circuits de distribution ;
- une politique de partenariats et d'alliances offensive et sélective sur le modèle mis en oeuvre en août 1999 avec la création du joint-venture de distribution Maxxium BV, qui vise à réduire les coûts commerciaux et à proposer un portefeuille complet de marques à forte notoriété et complémentaires sur leurs marchés.

4.1.1 Description des principales activités de Rémy Cointreau

4.1.1.1 Organisation par activité et secteur

Rémy Cointreau est organisé autour de quatre branches d'activité regroupant quatre familles de produits (cognac, champagne et vins, liqueurs et spiritueux), et de deux réseaux de distribution :

- un réseau propre couvrant essentiellement les Etats Unis, les Caraïbes, la Pologne, la Hongrie et les Pays-Bas (marques locales non distribuées par Maxxium),
- un réseau en joint venture à travers Maxxium.

Conjoncture

Dans un environnement qui est resté fragilisé par les tensions de politique internationale et les indices de ralentissement de la croissance et du commerce mondiaux, l'exercice 2002/2003 aura été marqué par les principaux facteurs suivants :

- redressement de l'activité champagne,
- difficultés sur le marché de la vodka en Pologne,
- mise en place d'une nouvelle organisation de distribution pour le cognac en Chine.

De nouvelles tendances de consommation émergent, partout dans le monde, grâce notamment aux efforts déployés par les acteurs du marché pour faire évoluer les habitudes de consommation : le segment des spiritueux est stimulé par la mode des cocktails aux Etats-Unis ; en Europe, les consommateurs plus traditionnels se tournent vers les "long drinks"; en Asie, la demande devient de plus en plus qualitative. Dans des sociétés désormais plus structurées en "tribus" qu'en couches sociales, les marchés deviennent plus complexes à aborder. Ils se composent de multiples niches chacune avec des aspirations, une moyenne d'âge et un pouvoir d'achat différents. Le nouvel enjeu pour les marques est de répondre à ces mutations, tout en s'affirmant comme des références incontournables dans un marché très concurrentiel.

L'offre du Groupe a été conçue et confortée depuis trois ans, pour capitaliser durablement sur ces tendances.

Saisonnalité des activités

L'activité du Groupe se répartit à hauteur de 48% de son activité sur le premier semestre social (1er avril - 30 septembre) et de 52% sur le second semestre social (1er octobre - 31 mars).

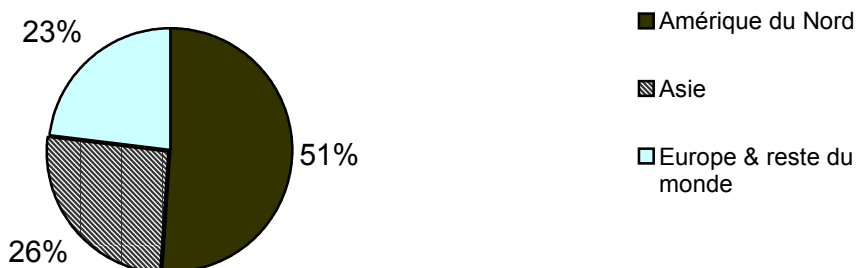
4.1.1.2 Revue par secteur (marché, performance de Rémy Cointreau)

(a) Cognac

La branche Cognac est l'activité du Groupe la plus importante en termes de chiffre d'affaires (36% du total) et de contribution au résultat opérationnel (avant frais centraux et de distribution) en 2002/2003.

Les activités Cognac du Groupe sont regroupées au sein de la société CLS Rémy Cointreau qui élabore et commercialise sa gamme sous les marques Rémy Martin et De Luze.

**Chiffre d'affaires branche Cognac de l'exercice 2002/2003 :
359 millions d'euros
Répartition géographique (en %)**



Source: Rémy Cointreau

Description de l'appellation d'origine contrôlée cognac

Le cognac est un brandy (eau de vie de distillation de raisin) d'appellation d'origine contrôlée issue de la région de Cognac en France. L'appellation est organisée en crus géographiques, dont les deux les plus prestigieux sont la "Grande Champagne" et la "Petite Champagne".

La "Fine Champagne" désigne un cognac résultant exclusivement de crus de Grande Champagne (minimum de 50%) et de Petite Champagne.

Il y a plusieurs niveaux qualitatifs classés selon les standards légaux relatifs à l'âge moyen des eaux de vie :

- VS ("Very Superior"), avec un âge moyen minimum de 2,5 ans,
- VSOP ("Very Superior Old Pale"), avec un âge moyen minimum de 4,5 ans,
- QSS ("Qualité Supérieure Supérieure"), avec un âge moyen minimum de 6,5 ans,
- QS ("Qualité Supérieure"), vise l'ensemble des étiquettes VSOP et QSS.

Le Groupe élabore et commercialise principalement sous la marque Rémy Martin des cognacs d'âge et de qualité supérieure (QS) qui ont représenté 89% de ses ventes en volumes pour l'exercice 2002/2003.

Les principaux marchés géographiques de l'industrie sont l'Europe, l'Amérique du Nord (principalement les Etats-Unis) et la région Asie-Pacifique (Chine et Japon en particulier).

Au cours des quatre dernières années, Rémy Cointreau a élargi sa gamme et accéléré sa politique d'innovation par l'introduction de nouveaux produits avec pour objectifs :

- de renforcer son offre sur le segment des VS avec l'introduction de Rémy Martin VS Grand Cru (une petite champagne trois étoiles) aux Etats-Unis et sur certains marchés clés européens,
- de diversifier sa gamme de QS, segment sur lequel il occupe déjà une part de marché prépondérante (1738, Trek, Altitude, Sealine et XO Excellence),
- de pénétrer de nouveaux marchés avec le lancement de Rémy Silver, un "mixer" cognac et vodka (Taiwan et Chine) et le lancement de Rémy Red, une liqueur à base de cognac, aux Etats-Unis et au Japon.

Evolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

Après la stabilisation du marché mondial du cognac en 2001, les volumes globaux sont repartis à la hausse en 2002 pour atteindre 9,3 millions de caisses, soit une progression de 5,4%.

Aux Etats-Unis, l'année 2002 a vu la reprise de la croissance des volumes, marquant ainsi une rupture par rapport à une année 2001 difficile, compte-tenu des événements du 11 septembre.

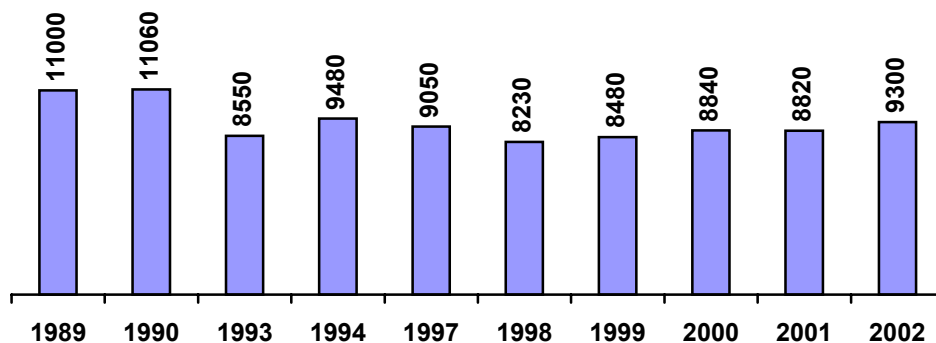
Parallèlement, la reprise du trafic aérien en 2002 a favorisé la croissance des volumes de l'activité "hors taxes" qui, bien qu'en progression par rapport à 2001, n'a toujours pas retrouvé le niveau d'activité de 2000.

Le continent asiatique a vu la poursuite du développement des volumes sur certains marchés comme le Vietnam et la Corée du Sud, ainsi que la reprise en Chine et à Taiwan. En revanche, les volumes de Cognac continuent à s'éroder au Japon. Par ailleurs, l'activité "hors taxes" a continué à décliner.

Les volumes en Europe ont légèrement progressé au cours de l'année 2002.

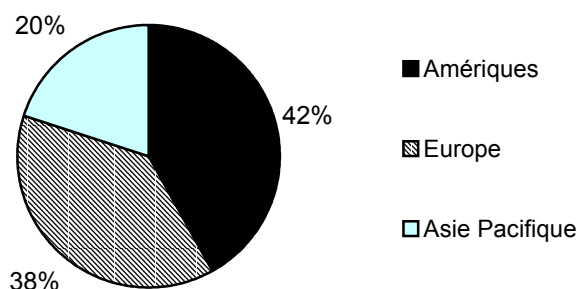
Les performances de l'industrie du cognac

Total des ventes de bouteilles de cognac (en milliers de caisses)



Source : BNIC (Chiffres année calendaire)

Répartition géographique de la consommation de cognac en 2002 :



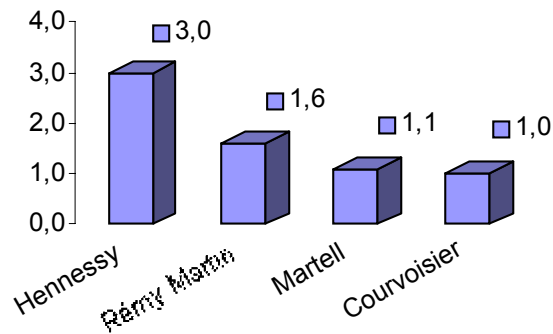
Source: BNIC

En 2002 Rémy Martin a confirmé sa position en volume de deuxième maison de cognac et conservé sa première place sur le segment des qualités supérieures avec 32% de part de marché (source : BNIC-mars 2003).

Avec 16,7% du marché global du cognac (Source : BNIC-mars 2003), Rémy Martin a maintenu sa part de marché. Des initiatives marketing et commerciales ciblées, ainsi que la poursuite du lancement du VS Grand Cru ont permis d'assurer une croissance des volumes de 5%, hors produits à base de cognac, en ligne avec les performances de l'industrie.

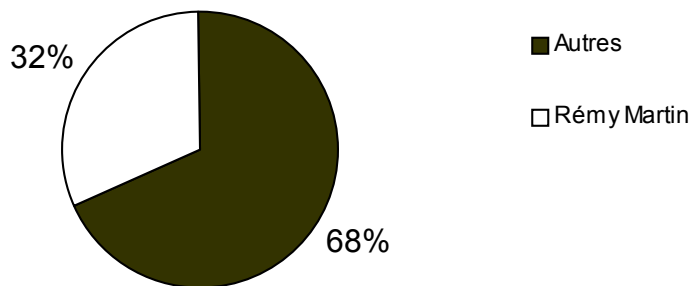
Le chiffre d'affaires de la marque est en léger recul par rapport à l'année précédente du fait de cours de change défavorables. A cours de change comparable, la progression du chiffre d'affaires cognac est de 3 %.

Les ventes de cognac en 2002 par marques en millions de caisses



Source: Canadean 'Company Watch' (Estimations Décembre 2002)

Les ventes de QS en 2002 par marques



Source: BNIC

Le déploiement de Rémy Martin à l'international, initié depuis de nombreuses années, lui permet d'équilibrer ses sources de revenus entre les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie.

La marque Rémy Martin a poursuivi sa croissance aux Etats-Unis, sur le marché intérieur, avec une progression du VSOP de 4 % en volumes au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à l'exercice précédent, et de 22 % sur le VS Grand Cru.

En parallèle à cette bonne performance du marché américain, les ventes ont également progressé en Asie, sur des marchés difficiles et très concurrentiels comme la Chine et Taiwan. En Chine, la marque bénéficie désormais d'une nouvelle organisation de distribution à travers un réseau de grossistes lui permettant d'améliorer sa couverture du marché et de mieux suivre les actions marketing sur le terrain.

Les ventes de l'activité "hors taxes" ont progressé, notamment sur la zone asiatique.

En Europe, les volumes de la marque ont accusés une légère baisse, du fait principalement des marchés allemands et autrichiens .

Le développement du "VS Grand Cru" aux Etats-Unis et en Europe est une initiative majeure destinée à positionner la marque Rémy Martin dans une catégorie qualitative, qui représente plus de 50% du marché total du cognac, par une offre "produit" en harmonie avec le positionnement de la marque. Cette initiative s'est concrétisée par une croissance des volumes de 15% en 2002/03 sur ce segment de produit.

La baisse des ventes de produits à base de Cognac s'explique pour partie par une baisse des stocks des grossistes en prévision de nouvelles initiatives de la marque sur ce segment qui interviendront en 2003/2004.

Les ventes de cognac Rémy Martin en volume (en milliers de caisses)				
	2002/2003	2001/2002	%	2000/2001
VS	190	165	+ 15,0%	157
QS	1.377	1.333	+ 3,4%	1.389
Produits à base de Cognac	132	159	- 17,3%	154
TOTAL	1.698	1.657	+ 2,5%	1.700

Source : Rémy Cointreau

(b) Champagne et Vins

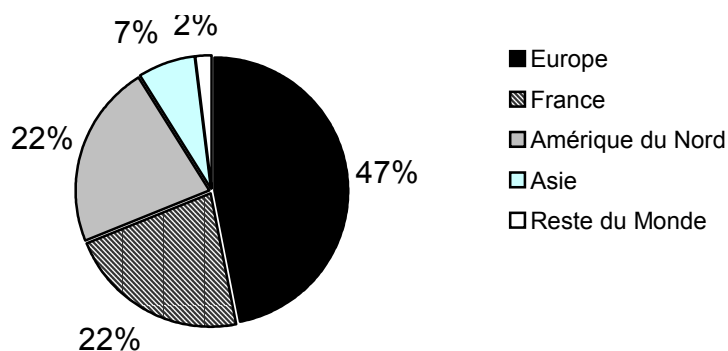
La branche Champagne et Vins représente 13% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 6 % du résultat opérationnel avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2002/2003.

Les activités de la branche sont menées à travers plusieurs filiales principalement situées à Reims au cœur de la Champagne en France.

Chiffre d'affaires branche Champagne et Vins de l'exercice 2002/2003 :

130 Millions d'Euros

Répartition géographique (en %)



Source: Rémy Cointreau

(i) Champagne

Le Groupe est l'un des principaux producteurs de champagne en termes de volume, avec 9,1 millions de bouteilles vendues en moyenne au cours des trois derniers exercices.

La principale marque du Groupe en volume et part de marché est Piper-Heidsieck. Piper-Heidsieck est une marque leader en France, en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni dans le segment supérieur du marché des "Grandes Marques". Charles Heidsieck, positionnée dans le segment des "Vins" haut de gamme est distribuée dans les circuits spécialisés, principalement en France, en Italie et en Grande Bretagne.

Description de l'appellation d'origine contrôlée champagne

Le champagne est un vin "mousseux" d'appellation d'origine contrôlée (AOC), élaboré suivant des critères stricts dont les principaux sont les suivants:

- les raisins doivent provenir du vignoble délimité (32,000 hectares dont 95% exploités) situé dans la région Champagne en France ;
- le rendement du vignoble est limité et fait l'objet d'un arrêté annuel afin de préserver la qualité ;
- seulement trois cépages sont admis: Pinot noir, Pinot Meunier et Chardonnay ;
- un vieillissement minimum de quinze mois en bouteille est exigé pour les champagnes non millésimés et trois ans pour les millésimés.

En raison de ces contraintes de production, le champagne peut être considéré comme un produit rare, voire de luxe.

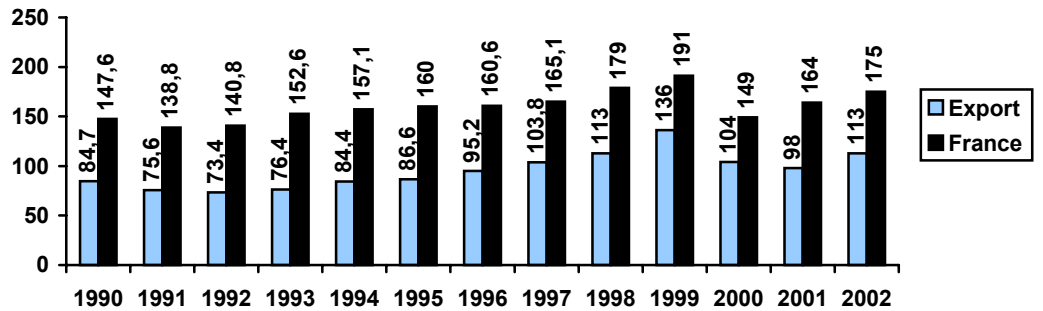
Cependant pour faire face à une demande accrue, les producteurs de Champagne ont décidé d'accroître la superficie exploitée du vignoble dans l'AOC de 300 hectares par an entre 2000 et 2005.

En dépit de cette politique d'extension, et compte tenu des aléas climatiques, il est probable que la production totale en Champagne ne puisse dépasser 330 millions de bouteilles par an.

Le prix du raisin est libre depuis 1990 ; cependant, une négociation générale a lieu au sein de la profession tous les quatre ans en vue d'atténuer les effets inflationnistes résultant de la limitation en volume de la production.

Evolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

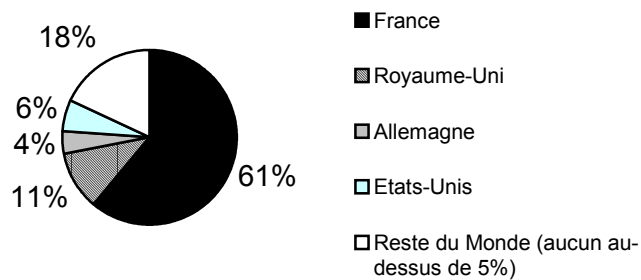
Total des expéditions de champagne (en millions de bouteilles)



Source: CIVC

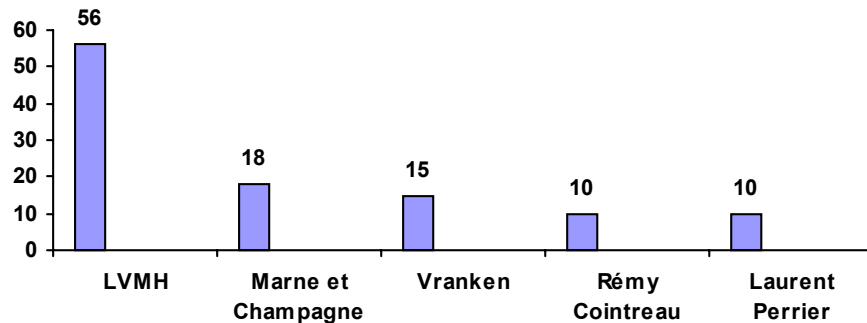
Après cinq ans de croissance annuelle moyenne de 5% et une progression de 12% en 1999 dû à l'effet millenium, les ventes de champagne ont marqué un recul de près de 22% au cours de l'année 2000, conséquence d'une situation de sur-stockage dans la distribution. Le re-démarrage de l'activité constaté fin 2001, s'est fortement poursuivi en 2002 avec une croissance de 9,5%, dont 6,7% en France et 15,3% pour l'export.

Répartition géographique des ventes de champagne en 2002



Source: CIVC

**Principaux producteurs de champagne (en millions de bouteilles) en 2002
(année civile)**



Source: Rémy Cointreau

Rémy Cointreau fait partie des acteurs de référence avec 3,5% de part de marché ; le Groupe, après une année exceptionnelle en 1999 et une baisse lors des années 2000 et 2001 consécutive à la résorption des stocks détenus par l'ensemble de la distribution, a enregistré en 2002 un croissance de 28,4%, renouant ainsi avec les bons niveaux d'activité qui précédaient le millénum.

Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck représentent ensemble 80% du chiffre d'affaires de la branche Champagne. La branche souhaite développer ces deux marques, totalement complémentaires, tout en continuant à optimiser la rentabilité opérationnelle.

Depuis 1999, Piper-Heidsieck s'est révélée une des marques les plus dynamiques du secteur. Boisson de la fête et de la mode, la marque rajeunie est sortie des codes traditionnels du champagne avec succès : étiquetée de rouge, corsetée dans la cuvée de prestige "Piper-Heidsieck habillée par Jean-Paul Gaultier" ou présentée sous "Baby Piper" : une autre façon de consommer le champagne.

La cuvée "Rosé Sauvage » lancée avec succès en novembre 2002, constitue une étape supplémentaire dans la stratégie de montée en gamme de la marque et s'ajoute aux autres produits de prestige de la Marque.

Avec une part de marché en Europe en progression, Piper-Heidsieck bénéficie d'importantes marges d'évolution sur l'ensemble du marché mondial. Plus qualitatifs, moins codifiés, les modes de consommation actuels ouvrent un avenir prometteur aux ambitions de la marque.

Vin de prestige réservé aux connaisseurs, Charles Heidsieck est le premier Brut Réserve à porter sur sa bouteille l'année de sa mise en cave. Alors que la législation impose un minimum de 15 mois de vieillissement, le parti pris de Charles Heidsieck est de proposer des vins conservés plus de trois ans en cave.

Charles Heidsieck bénéficie d'une reconnaissance internationale reconduite chaque année notamment lors de l'International Wine Challenge. En 2002, Le champagne Charles Heidsieck « Blanc des Millénaires 1990 » tout comme le champagne Brut Réserve "Mis en Cave" en 1995 ont obtenu une médaille d'or dans la catégorie des vins effervescents,. En 2000 et 2001, le Charles Heidsieck Blanc de Blanc 1982 a obtenu la suprême récompense : le trophée.

Le concept Charles Heidsieck, vin rare, limité, est reconnu sur les marchés à forte "culture vin", en Italie, en Grande Bretagne, en France.

(ii) Vins

En octobre 2002 Rémy Cointreau a cédé son vignoble australien qui avait contribué pour 4 millions d'euros au chiffre d'affaires de l'activité vins de l'exercice 2001/2002.

Sur l'exercice 2002/2003 la composante « vins » de l'activité comprend les marques René Junot (vins tranquilles) et Piper Sonoma (vins effervescents) exploitées aux Etats-Unis.

(c) Liqueurs

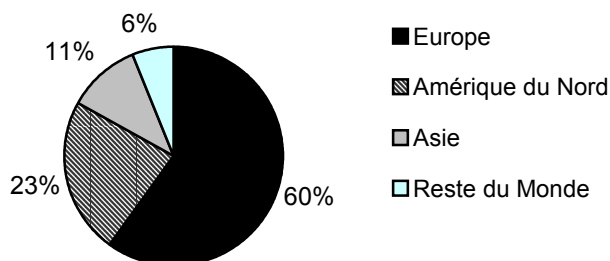
La branche Liqueurs de Rémy Cointreau représente 17,5% du chiffre d'affaires consolidé et 16,8% du résultat d'exploitation avant frais centraux et de distribution pour l'exercice 2002/2003.

Les activités Liqueurs du Groupe sont menées à travers des filiales de production situées en France (le principal site est à Angers) et aux Pays-Bas (Bols). Les marques clés du portefeuille sont Cointreau et Passoa qui représentent respectivement 51,7% et 13,8% du chiffre d'affaires de la branche au titre de l'exercice 2002/2003.

Chiffre d'affaires branche Liqueurs de l'exercice 2002/2003 :

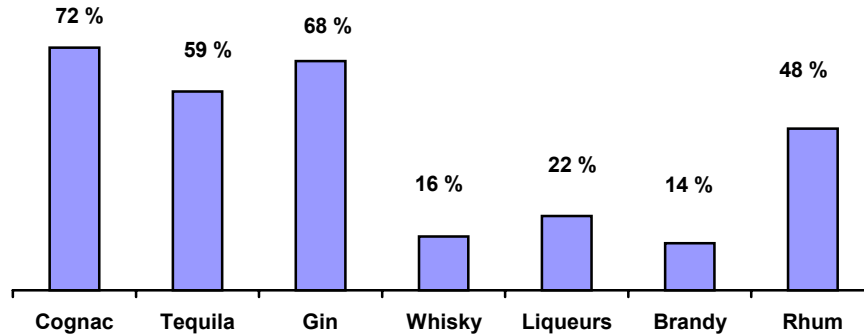
175 millions d'Euros

Répartition géographique (en %)



Evolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

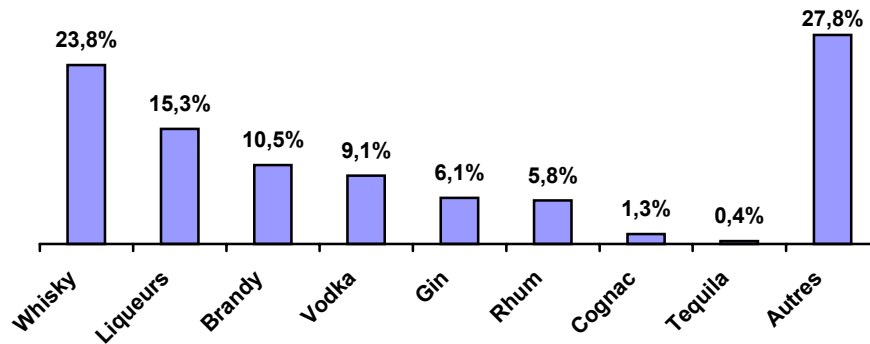
Catégories internationales de liqueurs et spiritueux : Part des cinq premières marques dans chaque catégorie



Source : IWSR (International Wine & Spirit Record) 2001

Comme les autres grandes catégories de spiritueux (whisky, rhum, brandy), le marché des liqueurs reste très fragmenté puisque les cinq marques leaders ne représentent que 22% du total de la catégorie. Les liqueurs sont en termes de volume d'activité la deuxième catégorie en Europe (grande distribution) derrière les whiskies comme l'indique les statistiques Nielsen.

Catégories internationales de liqueurs et spiritueux

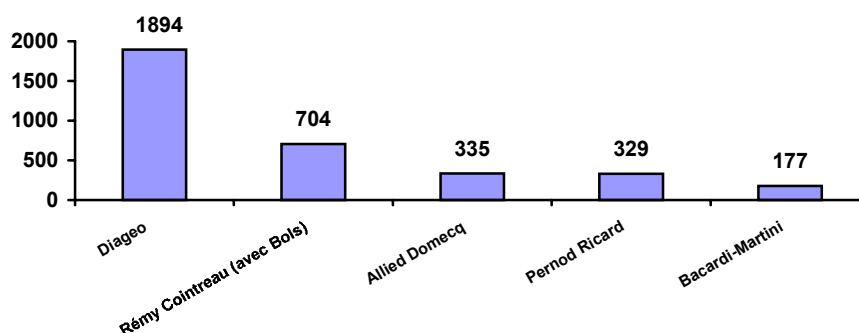


Source : Euromonitor – Western Europe off-trade (2002)

En outre, le secteur des liqueurs se caractérise par une très grande diversité "d'arômes" et de "recettes" qui exige une approche marketing catégorielle très pointue.

Néanmoins, le marché des liqueurs fait partie des cinq catégories à plus forte croissance en Europe et répond aux exigences des consommateurs en termes de goûts et de teneur alcoolique et offre une très grande flexibilité en termes d'innovation produits.

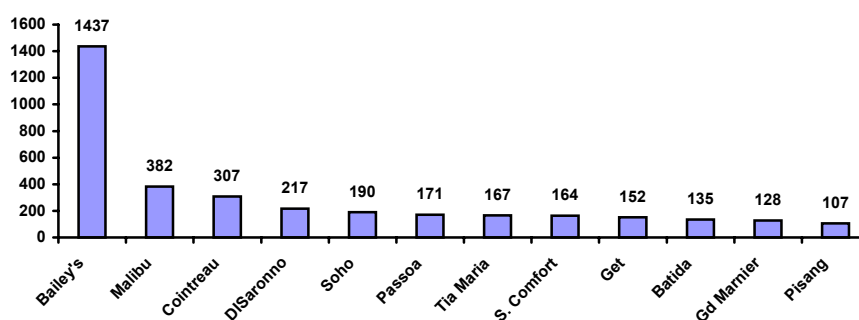
Les quatre premiers concurrents sur le marché européen grande-distribution de la liqueur (en milliers de caisses de 9 litres)



Source : Nielsen Europe Food vol. MAT AS 02

Rémy Cointreau se place en numéro 2 sur le marché européen et se trouve en position pour saisir les opportunités du secteur avec son portefeuille de liqueurs et ses deux marques phares qui sont classées parmi les 10 premières en Europe par Nielsen en grande distribution.

Les 14 premières marques de liqueurs, grande distribution en Europe (en milliers de caisses de 9 litres)



Source : Nielsen Europe Food vol. MAT DJ03

Au cours de l'exercice 2002/2003, Rémy Cointreau a renforcé ses positions et a vu son chiffre d'affaires liqueurs progresser de 1,7% entraîné par Cointreau, Passoa et les liqueurs Bols. La progression est de 5,8 % à cours de change constant.

La marque **Cointreau**, première marque de liqueurs du Groupe avec un volume de 1.240.000 caisses pour l'exercice 2002/2003, a continué à progresser cette année encore. Ses ventes se sont accrues de 2% en volume et de plus de 5% en valeur après correction de l'impact de change. Les actions marketing et commerciales développées au cours de l'exercice 2002/03, lui ont permis de progresser sur nombre d'importants marchés européens : en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Scandinavie .

Aux Etats-Unis, la campagne spécifique sur le thème "Be cointreauersial" continue de faire progresser la marque Cointreau (+11 % de ventes consommateurs (depletions)).

Pour élargir sa gamme et recruter de nouveaux consommateurs, la marque a lancé en 2002 une nouveauté à base de citron vert et d'agrumes : Cointreau « C ». A ce jour, Cointreau « C » a été introduit avec succès dans trois marchés : la Belgique, l'Italie et récemment la France.

Passoa, la liqueur aux fruits de la passion, a confirmé en 2002 son envergure internationale, avec des ventes qui ont atteint en volume les 674 000 caisses, soit une progression de 45% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression spectaculaire est dûe, pour une large part, au lancement de Passoa Diablo, un prémix commercialisé aux Pays-Bas et en Belgique. La liqueur, quant à elle, confirme son succès sur son segment, celui des liqueurs jeunes, avec de fortes progressions sur certains marchés, comme la France notamment.

Dans le domaine des liqueurs, la marque **Bols** est présente depuis plus de 400 ans ce qui fait de Bols la plus ancienne distillerie d'Europe.

Les marques **Bols Blue** et **Bols Liqueurs** sont commercialisées dans 100 pays et les principaux marchés sont les U.S.A., le Royaume Uni, l'Allemagne, le Japon et le Canada. Les liqueurs Bols se positionnent dans l'univers des cocktails de qualité et vendent plus d'un million de caisses par an (dont une partie est produite sous licence aux USA).

Pisang Ambon fut la première liqueur pour les jeunes créée en 1948 à partir de fruits exotiques indonésiens et d'un goût de banane. Ces caractéristiques lui permettent de parfaitement s'intégrer dans la gamme des liqueurs Jeunes de Rémy Cointreau. Ses marchés clés sont la Hollande, la Belgique et la France où la marque a enregistré cette année un taux de croissance de 9,4 %.

Coebergh est la liqueur n° 1 en Hollande avec 200 000 caisses vendues annuellement. La marque a profité de la dynamique d'un relancement marketing intervenu il y a deux ans.

La marque **Ponche Kuba** représente 74 000 caisses. Cette liqueur, à base de lait, de rhum et de brandy est principalement consommée dans les Caraïbes (République Dominicaine notamment).

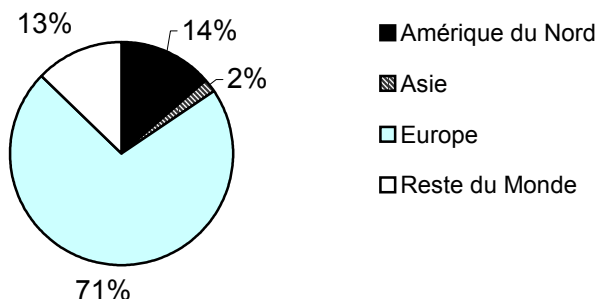
La demande de ce type de produit reste très locale, dans un marché très concurrentiel. Aussi, l'objectif est d'étendre la consommation aux Etats-Unis et en Amérique Latine.

(d) Spiritueux

La branche des Spiritueux de Rémy Cointreau représente 20% du chiffre d'affaires consolidé et 21% du résultat d'exploitation consolidé avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2002/2003.

La branche Spiritueux est représentée par les rhums Mount Gay et Saint James, les brandies Seguin et St. Remy, l'armagnac Clés des Ducs, le brandy Metaxa, les vodkas Bols, Soplca et Niagara ainsi que par les gammes de Genièvre (Bols, Bokma et Hartvelt).

**Chiffre d'affaires branche Spiritueux de l'exercice 2002/2003 :
201 Millions d'Euros
Répartition géographique (en %)**



Source: Rémy Cointreau

Evolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

Le Groupe évolue dans les catégories de spiritueux à très fort volume, en concurrence avec des producteurs locaux et des acteurs internationaux : le rhum, le brandy et la vodka, sont en très forte progression depuis quelques années ; c'est pourquoi la stratégie du Groupe est de porter ses efforts marketing sur quelques marchés ciblés et quelques niches à fort potentiel.

Cette stratégie est mise en œuvre en particulier aux Etats-Unis et aux Caraïbes pour Mount Gay, en France, en Martinique, en Afrique pour St James, en Scandinavie, en Amérique du Nord pour le brandy St Rémy, en Europe de l'est (Pologne, Hongrie) pour la vodka. Les produits à base de genièvre restent à dominante régionale et sont essentiellement vendus aux Pays-Bas. La marque Metaxa est, quant à elle, principalement distribuée en Grèce, en Allemagne et en Europe Centrale.

Pour l'élaboration de ces produits, le Groupe a intégré son expertise, propre à chaque catégorie, tout en valorisant les savoir-faire spécifiques en termes d'assemblage et de vieillissement. Cette exigence qualitative, qui s'exprime aussi bien dans la production du rhum que dans celle du brandy et de la vodka, fait des marques du Groupe des références sur chacun de leurs marchés.

Le Groupe a vendu plus de 7.500.000 de caisses de spiritueux au cours de l'exercice 2002/2003, ce qui représente 201 millions d'euros de chiffre d'affaires. La baisse du chiffre d'affaires constatée sur l'exercice s'explique essentiellement par les difficultés conjoncturelles du marché de la vodka en Pologne.

Rhums :

Les rhums, St James, Bally et Mount Gay ont progressé de 11,8% en volume et de 11,3% en valeur à cours de change constant.

En France métropolitaine, Saint James a vu sa part de marché s'accroître de près de 23 % en un an et représente désormais 6,0% du marché (source Nielsen : fin février 2003).

Le groupe produit également Bally, le rhum vieux de référence apprécié des connaisseurs.

Ces rhums agricoles sont des appellations d'origine contrôlées. Ils sont élaborés en Martinique à partir de la distillation du jus de canne à sucre. Les autres rhums, élaborés dans les Antilles de langue anglaise sont produits à partir de la mélasse.

Le rhum Mount Gay, élaboré à la Barbade, a fêté en février dernier son 300^{ème} anniversaire, ce qui en fait l'une des plus anciennes marques de spiritueux au monde.

Le demande et la consommation du rhum Mount Gay se sont une nouvelle fois accrues avec un volume total de 407 00 caisses, ceci notamment dans les deux principaux marchés historiques de la marque : Etats-Unis et Barbade qui représentent respectivement 49% et 25% des ventes. Néanmoins, il est à noter le développement de Mount Gay au Royaume Uni (+ 45% comparé par rapport à l'année dernière), axe de développement stratégique de la marque.

Brandy :

Le brandy Saint Rémy est l'une des rares marques internationales qui ait réussi à s'imposer sur des marchés dominés par une production et des marques locales. La marque Saint Rémy a représenté un volume de plus de 750 000 caisses, en progression de 17% par rapport à l'exercice précédent. Cette bonne performance s'est appuyée sur le dynamisme commercial des marchés du Canada, des Etats-Unis et surtout du Mexique où la marque a expédié 145 000 caisses en 2002/2003, soit une progression de 74%.

L'initiative de lancer une qualité XO à la marque Saint Rémy s'est vue couronnée de succès au cours de l'exercice 2002/03 puisque les volumes ont atteint 23 000 caisses, en progression de 167%.

Vodka :

En ce qui concerne la vodka, la principale marque du portefeuille est **Bols Vodka**. La marque représente la vodka dominante en Pologne avec une part de marché de 9,7 % et une part de marché de 39 % sur le segment haut de gamme (source AC Nielsen Avril 2003). Les ventes de la vodka Bols s'élèvent à environ 1.900.000 caisses (avril 2002-mars 2003), dépassant Smirnoff de façon significative (2,8 % de part de marché et 11,3 % de part de marché sur le segment haut de gamme) sur l'un des principaux marchés de vodka du monde. La capacité de croissance de la marque est élevée et les plans d'expansion sont déjà en place pour garantir le succès en Pologne, ainsi que sur d'autres marchés de l'Europe de l'Est. La tendance internationale au développement des alcools blancs signifie une accélération du développement de la marque sur d'autres marchés pour le futur.

La vodka **Soplica**, lancée en janvier 2000, est numéro deux sur le marché des vodkas. En trois ans, sa part de marché a atteint 3,6 % et 7,9 % sur le segment dominant (source AC Nielsen, avril 2003). Les ventes de Soplica ont dépassé les 800 000 caisses (avril 2002-mars 2003). Durant l'exercice, l'offre de la marque s'est élargie avec le lancement d'une vodka aromatisée lui permettant ainsi de se développer sur un nouveau segment du marché.

Le portefeuille vodka du Groupe comprend aussi la vodka **Niagara** qui a été introduite sur le marché en décembre 2001. Les ventes ont atteint 280 000 caisses (avril 2002-mars 2003) atteignant ainsi une part de marché de 1,5 % en avril 2003.

Selon AC Nielsen, la part de marché cumulée des vodkas du Groupe était de 15 % en avril 2003, faisant du Groupe le 3^{ème} fabricant polonais.

Genièvre :

Les marques Bols Genevers et Bokma restent principalement commercialisées en Hollande et en Belgique. Cette catégorie traditionnelle de genièvre est désormais arrivée à maturité. L'offre de Bols est nettement en tête de sa catégorie et ce, au travers de sa marque clef dans cette catégorie, Jonge Bols. La marque Bols Corenwyn reste un acteur de choix sur le marché hollandais, avec une part de marché confortable (75 %) dans la catégorie "niche du" korenwijn. Cette marque reste donc une cible d'investissement clef aux Pays Bas, avec un positionnement très différencié auprès des consommateurs.

Metaxa :

Créé en 1888 par Spyros Metaxa, Metaxa est un spiritueux grec nationalement reconnu et dont la renommée s'est développée dans toute la zone d'Europe Centrale où il incarne le meilleur de l'esprit méditerranéen.

Avec un procédé de distillation spécifique et totalement différent de celui du brandy ou du cognac, Metaxa est devenu plus qu'une marque et incarne une catégorie à part entière.

Metaxa est vendu dans plus de 50 pays à travers le monde. Les principaux marchés sont la Grèce, l'Allemagne, l'Europe Centrale et l'Europe de l'Est. Les ventes de Metaxa, en hausse de 2,5%, dépassent le million de caisses.

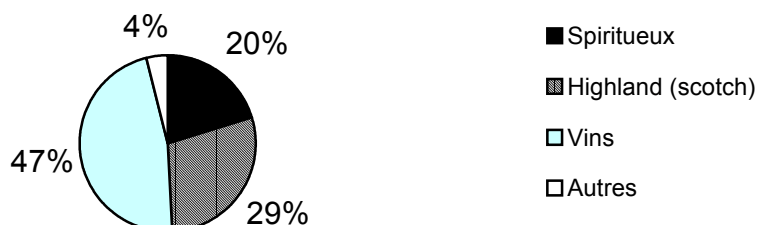
(e) **Marques Tierces**

Les marques tierces distribuées par Rémy Amérique et les filiales en propre de Rémy Cointreau (hors Maxxium) représentent 13,5 % du chiffre d'affaires consolidé et près de 7% du résultat d'exploitation consolidé avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2002/2003.

Cette activité consiste en la distribution de marques tierces, aux Etats-Unis avec la distribution des vins Antinori et des scotchs whisky The Famous Grouse et The Macallan, sur le marché hors taxes allemands et aux Pays-Bas (vins d'importation).

Les marques tierces contribuent au renforcement du portefeuille de Rémy Cointreau et à la réduction des coûts de distribution sur les marchés concernés.

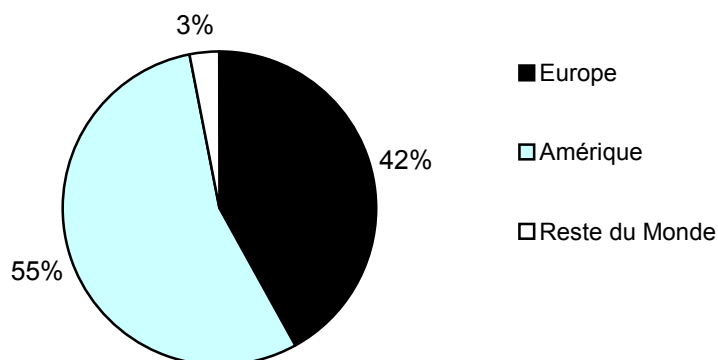
Répartition des ventes des marques tierces 2002/2003



Source: Rémy Cointreau

Répartition géographique des ventes des marques tierces 2002/2003 :

135,2 millions d'euros



Source: Rémy Cointreau

4.1.1.3 Distribution

La structure de distribution comprend, d'une part, le joint venture Maxxium et, d'autre part, des filiales soit contrôlées à 100 %, soit en joint venture avec des partenaires locaux.

- Maxxium a été créé en Août 1999 avec deux partenaires Highland Distillers et Jim Beam Brands. Cette association s'est renforcée depuis Mai 2001 avec l'arrivée de Vin & Sprit, propriétaire de la vodka Absolut. Rémy Cointreau détient actuellement 25 % du capital de Maxxium.

Maxxium, grâce à un portefeuille large et diversifié de vins et spiritueux, est en mesure d'offrir un service marketing et commercial de qualité auprès des clients et distributeurs locaux.

Ayant son siège à Amsterdam, Maxxium emploie 1750 personnes réparties dans 35 pays en Europe, en Asie, au Canada et en Amérique du Sud. Son équipe dirigeante est principalement issue du management des actionnaires.

A ce jour, Maxxium se situe parmi les trois premiers groupes de distribution au Canada, en Grande-Bretagne, en France, en Grèce, au Bénélux, en Suède, en Chine, en Australie et en Nouvelle-Zélande (source: Rémy Cointreau). Ce réseau a une présence commerciale étendue couvrant plus de soixante dix marchés à travers le monde.

- Le réseau directement contrôlé par Rémy Cointreau couvre essentiellement les territoires suivants :
 - Etats Unis
 - Caraïbes
 - Pologne (joint venture) et Hongrie
 - Pays-Bas (marques régionales et vins non distribués par Maxxium)

Ainsi, avec ses deux réseaux de distribution, Rémy Cointreau renforce le potentiel de développement de ses marques internationales et optimise ses coûts.

A travers ces différents canaux de distribution Rémy Cointreau assure la mise en avant de ses produits dans les différents points de vente tels que grandes surfaces, cavistes spécialisés, cafés, hôtels, bars et restaurants, duty free shops.

Le Groupe a donc pour client final soit les filiales Maxxium, soit les grossistes et distributeurs spécialisés aux Etats-Unis, en Pologne et dans les autres marchés où Rémy Cointreau a ses propres filiales de distribution. La distribution aux consommateurs finaux est essentiellement assurée par des chaînes intégrées ou des grossistes spécialisés.

4.1.2 Evolution des volumes

Les activités Bols acquises durant l'exercice 2000/2001 ont été ventilées entre les différentes branches d'activité à compter de la date de la première consolidation soit 6 mois en 2001 et 12 mois en 2002 et 2003.

	Mars 2003	Mars 2002	Mars 2001	Act. vs LY
<i>Milliers de caisses standard de 8,4 l</i>				
Cognac	1 799	1 721	1 763	4,5%
Liqueurs	3 358	3 226	2 703	4,1%
Spiritueux	7 663	8 082	5 155	(5,2%)
Champagne & Vins	1 101	1 058	1 225	4,1%
Produits Tiers	2 312	2 446	1 787	(5,5%)
Total Groupe	16 233	16 533	12 633	(1,8%)

4.1.3 Evolution du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation

Des informations chiffrées par secteur et par zone géographique sont présentées ci-dessous :

Informations par secteur

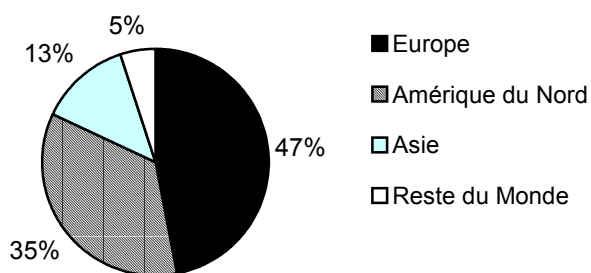
	2003	2002	2001	Variation
	millions d'euros	millions d'euros	millions d'euros	2003/2002
<u>Chiffre d'affaires</u>				
Cognac	359	380	375	(5%)
Liqueurs	175	172	143	2%
Spiritueux	201	216	144	(7%)
Champagne & Vins	130	112	141	16%
Marques partenaires	135	140	123	(4%)
Total	1000	1020	926	(2%)
<u>Résultat d'exploitation</u>				
Cognac	149,3	145,6	133,0	3%
Liqueurs	50,4	47,3	32,9	7%
Spiritueux	61,5	70,1	38,7	(12 %)
Champagne & Vins	17,2	5,7	12,1	X3
Marques partenaires	20,9	22,0	21,8	(5%)
Total	299,3	290,7	238,5	3 %
<u>Frais du réseau, frais centraux et charges non répartis</u>				
	(85,5)	(81,6)	(54,2)	5%
Total	213,8	209,1	184,3	2%

Informations par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

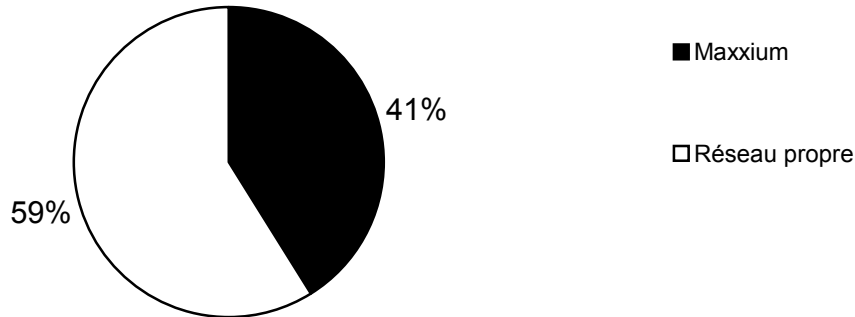
Chiffre d'affaires	2003	2002	Variation	2001
	millions d'euros	millions d'euros	2003/2002	millions d'euros
France	62	58	7%	61
Autres pays européens	407	410	(1%)	307
Amérique du Nord	352	366	(4%)	354
Asie Pacifique	127	134	(5%)	152
Reste du monde	52	52	-	52
Total	1000	1020	(2%)	926

Chiffre d'affaires Rémy Cointreau de l'exercice 2002/2003 par zone géographique



Source: Rémy Cointreau

**Répartition du chiffre d'affaires Rémy Cointreau de l'exercice 2002/2003 par réseau
(en %)**



Source: Rémy Cointreau

4.1.4 Principaux établissements du Groupe (localisation, importance et propriétés foncières : établissements intervenant pour plus de 10% dans le chiffre d'affaires)

Les principaux établissements du Groupe sont :

- (a) Le siège administratif de Rémy Cointreau qui regroupe les services fonctionnels du Groupe, est situé à Paris, 152 avenue des Champs-Élysées dans un immeuble en location (échéance des baux 2003 et 2008).
- (b) Sites de production (établissements intervenant pour plus de 10 % dans le chiffre d'affaires)

(i) Cognac (Rémy Martin)

Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur deux sites :

- Site de Merpins (périphérie Cognac)

Un complexe de 15 000 m² affecté à l'activité de vieillissement (chais, cuverie, préfinition, laboratoire, bureau) sur un terrain de 200 000 m² avec une capacité de stockage de 1 727 000 hl.

Un complexe de conditionnement de 20 800 m² sur un terrain de 67 000 m² doté d'une capacité de stockage de 130 000 hl et 10 chaînes de conditionnement ; en 2002, 34 millions de bouteilles ont été conditionnées sur ce site.

- Site de Cognac

Un complexe de bureaux et chais de vieillissement de 18 500 m² qui regroupe tous les services administratifs de l'activité Cognac.

(ii) Angers (Liqueurs & Spiritueux)

- Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur le site de St Barthélémy d'une superficie de 100 000 m² dont 45 000 m² de bâtiments.
- Le complexe regroupe les activités de distillations (19 alambics), de cuverie de fabrication (54 000 hl) et de conditionnement (10 lignes). En 2002, 37 millions de bouteilles ont été conditionnées sur ce site.

(iii) Reims (Piper-Heidsieck , Charles Heidsieck)

Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur trois sites :

- Site Boulevard Henri Vasnier (Reims)

Un complexe comprenant un ensemble de bureaux, locaux de visites et réception, une cuverie et des caves sur une surface de terrain de 24 000 m² dont une surface bâtie de 5 000 m² et 9 700 m² développée.

- Site Allée du Vignoble (Reims)

Un complexe comprenant un ensemble de bureaux et locaux de réceptions, de cuveries, d'ateliers et de caves sur une surface de terrain de 144 000m² dont 30 000 m² sont construits.

- Site - Chemin Vert (Reims)

Un complexe comprenant une unité de stockage de produits finis ainsi qu'un ensemble de caves et crayères (surface développées de 12 700 m²).

L'ensemble industriel (trois sites) d'une capacité industrielle (tirage/habillage) de 12 à 15 millions de bouteilles, comprend une cuverie moderne de 72 000 hl et des cuveries plus anciennes de stockage de vins de réserves et des caves qui abritent en permanence plus de 30 millions de bouteilles

(iv) AVANDIS (Liqueurs et Spiritueux)

L'unité de production pour tous les produits Bols vendus sur le marché intérieur ou exportés de Hollande s'appelle AVANDIS et se trouve à Zoetermeer en Hollande.

AVANDIS est un joint venture entre trois partenaires Bols, De Kuyper, et UTO. Le site a une surface de 80 000m² et dispose d'une capacité de production de 46 millions de bouteilles sur 9 lignes d'embouteillage.

(v) Poznan (Vodka)

Unité de production polonaise se trouve à Poznan et produit les vodkas Bols et Sopolica. Le site a une surface de 79 000 m² dont 45 000 m² sont actuellement utilisés. La capacité de production est de 48 millions de bouteilles sur 3 lignes d'embouteillage automatiques.

(vi) Athènes (Metaxa)

L'unité de production de Metaxa se situe dans la banlieue d'Athènes en Grèce et produit le brandy Metaxa . Elle embouteille également Ouzo 12, une marque locale. Sa capacité de production est de 2 160 000 bouteilles sur 5 lignes d'embouteillage.

(c) Distribution

- Rémy Amérique Inc dont le siège est à New York dans des locaux en location, a pour vocation de couvrir la distribution des marques du Groupe et de produits tiers aux USA (effectif : 212 personnes).
- Rémy Caribbean & Latin America, division de Mount Gay Distilleries, située à la Barbade, a pour vocation de couvrir la distribution des marques du Groupe et de produits tiers (dont la Vodka Absolut) dans les Caraïbes et en Amérique Centrale et du Sud (effectif : 18 personnes).
- Bols Unicom (société contrôlée à 50 % avec un partenaire local) couvre le marché Polonais. La société a son siège à Varsovie et emploie 387 personnes.
- Maxxium BV dont le siège est à Amsterdam dans des locaux en location, est le Joint Venture de distribution dans lequel Rémy Cointreau détient 25 % auprès de ses trois partenaires (Highland Distillers, Jim Beam Worldwide, Vin & Sprit). Maxxium a pour vocation de couvrir l'ensemble des marchés (hors USA et Caraïbes) et de distribuer les marques des actionnaires et un portefeuille de produits tiers avec un effectif de 1750 personnes réparties en 38 filiales.

4.1.5 Engagements de livraisons (politique menée par les différentes sociétés du Groupe)

D'une manière générale, les distributeurs de Rémy Cointreau (filiales ou distributeurs exclusifs) disposent de deux à trois mois de stocks. Le Groupe n'a pas enregistré de cas d'interruption d'activité important.

4.1.6 Événements exceptionnels qui ont influencé les différentes activités

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter substantiellement les résultats, l'activité, le patrimoine ou la situation financière de Rémy Cointreau ou de son Groupe

4.2 DEPENDANCE EVENTUELLE DU GROUPE RÉMY COINTREAU

Marques

Le Groupe Rémy Cointreau attache une importance particulière à la protection en France et dans le monde de la propriété intellectuelle de ses marques qui constituent l'actif principal de son activité.

Les principales marques détenues et exploitées par le Groupe sont par catégorie :

Cognac : Rémy Martin, De Luze

Liqueurs : Cointreau, Passoa, Galliano, Izarra, Bols Liqueurs, Bols Blue, Pisang Ambon, Coebergh

Spiritueux : Les rhums (St James, Mount Gay), le brandy St Rémy, l'Armagnac Clé Des Duces, Bols Vodka, Metaxa

Champagne : Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck

Rémy Cointreau mène une politique active de suivi de ses dépôts de marque dans leur catégorie et sur leurs marchés et entreprend toutes les actions nécessaires pour lutter contre la contrefaçon, particulièrement en Asie, et contre la concurrence déloyale éventuelle.

Il n'y a pas à ce jour de litige ou de risque identifié significatif dans le domaine de la propriété des marques de Rémy Cointreau.

Principaux contrats et clients

Il n'existe aucune dépendance de Rémy Cointreau vis-à-vis de clients, de distributeurs exclusifs indépendants ni de contrats de distribution de spiritueux de groupes tiers susceptibles d'affecter substantiellement les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

Approvisionnement

La production de champagne et du cognac s'inscrit dans des aires d'appellation d'origine contrôlée régi par des règles strictes et des conditions climatiques qui leur sont propres.

- En Champagne, les approvisionnements de Rémy Cointreau dépendent (à hauteur de 96% de ses besoins) de contrats à moyen terme (3, 6, 9 ans) négociés avec les principales coopératives de la région et plusieurs milliers de récoltants. Cette politique contractuelle qui couvre environ 1.000 hectares sur les 32.000 hectares de l'appellation, est un élément stratégique du développement des marques du Groupe dans une région limitée dans sa capacité de production (voir paragraphe 4.1.1.2, (b), (i)). Depuis 1990, le Groupe a su enrichir et renforcer sa capacité d'approvisionnement tout en cherchant à améliorer ses critères qualitatifs ; le renouvellement des contrats venus à échéance en 2000 (environ 40% du total) s'est effectué dans des conditions qui assurent un niveau d'approvisionnement sur les trois prochaines années en harmonie avec ses besoins de développement.
- Depuis 1966, la constitution de stocks d'eau de vie de Cognac repose sur des accords de partenariat conclus avec les producteurs de grande et petite Champagne. Cette politique a permis de gérer l'approvisionnement sur le long terme et de répondre aux exigences de qualité de la marque Rémy Martin.

Ces accords se sont concrétisés par la mise en place de structures juridiques et financières avec :

- les groupements de producteurs qui réunissent environ sept cent Bouilleurs de Crus ; les contrats ont une durée de trois ans et les livraisons s'effectuent en une, deux ou trois fois.
- les deux coopératives qui rassemblent 1 600 adhérents soit 40% des viticulteurs de la petite et grande Champagne.

Le stockage est réalisé, soit directement chez le viticulteur, soit dans les locaux des coopératives et est financé par des ressources bancaires et par Rémy Martin qui verse dès la mise en stock un acompte aux fournisseurs, le complément de prix intervenant à la fin de l'opération de vieillissement.

Au cas où Rémy Martin ne respecterait pas ses engagements, les indemnités éventuelles à verser à ces organismes et fournisseurs et les abandons de créances qui devraient être faits, s'élèveraient à 34 millions d'Euros (au 31 mars 2003).

- Les activités Liqueurs et autres Spiritueux ne présentent pas de contraintes d'approvisionnement ou de production significatives pour le Groupe.

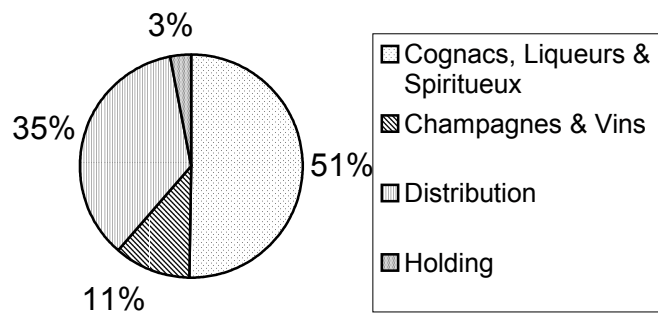
4.3 EFFECTIFS ET EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'effectif total des sociétés consolidées était à fin mars 2003 de 2 197 personnes contre 2 177 au 31 mars 2002. Cette stabilité apparente résulte en fait d'ajustements qui se compensent globalement : amélioration des performances des établissements de production français, cession des activités australiennes mais aussi développement des activités de distribution, principalement aux Etats-Unis et en Europe Centrale.

Répartition des effectifs par activités

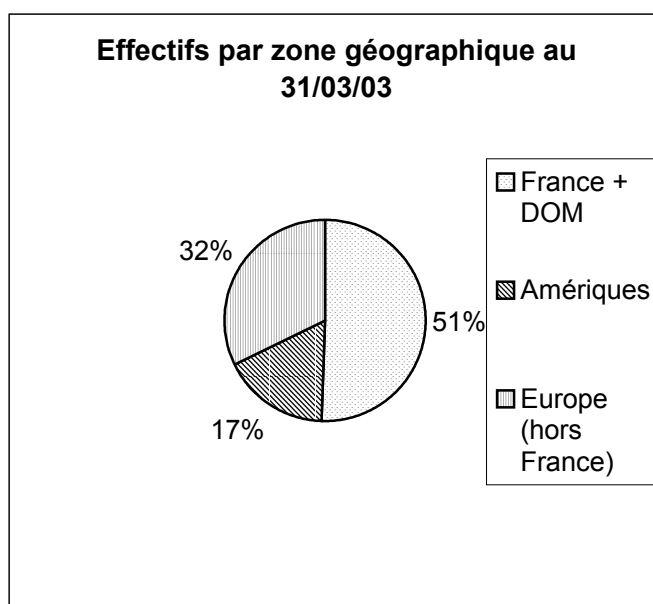
	au 31/03/2003		au 31/03/2002		au 31/03/2001	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de Personnes	%
Cognacs, Liqueurs & Spiritueux	1 103	51	1 140	53	1 154	52
Champagnes & Vins	249	11	289	13	296	13
Distribution	776	35	685	31	752	33
Holding	69	3	63	3	54	2
TOTAL	2 197	100	2 177	100	2 256	100

Effectifs par activité au 31/03/03

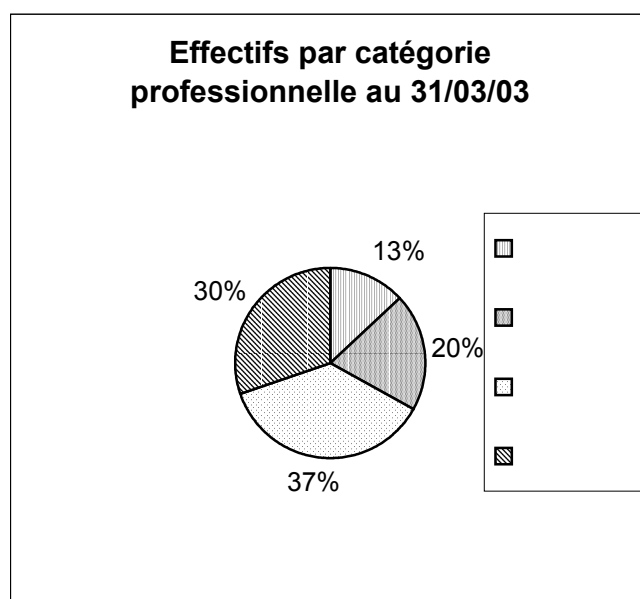
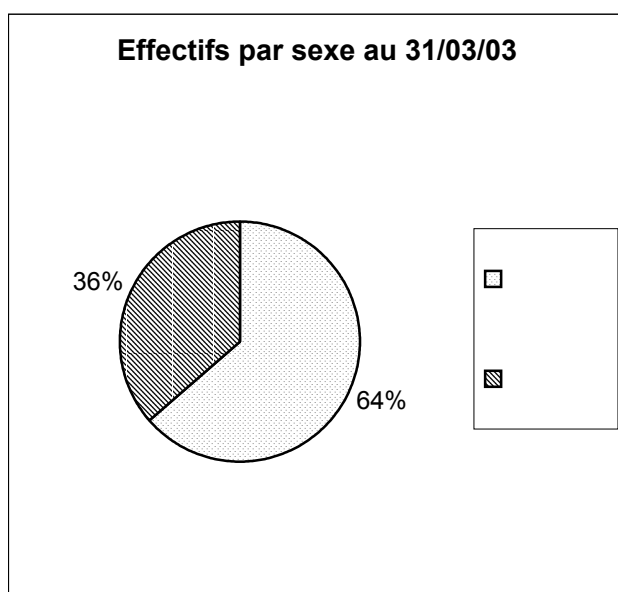


Répartition des effectifs par zone géographique

	au 31/03/2003		au 31/03/2002		au 31/03/2001	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
France métropolitaine	1,043	47	1,084	50	1,060	47
Amériques et Antilles	460	21	398	18	392	17
Asie-Pacifique		0	34	2	31	1
Europe (hors France)	694	32	661	30	773	34
TOTAL	2,197	100	2,177	100	2,256	100



Au 31 mars 2003, les 2 197 collaborateurs du Groupe se répartissaient, par ailleurs, ainsi :



La stratégie de Rémy Cointreau consiste à développer en permanence les compétences des hommes et des femmes qui le composent car ils constituent, avec les marques, les éléments de fondement stratégiques du Groupe.

Suite à la mise en place en 2002 de la Direction de l'Organisation et des Ressources Humaines du Groupe, des fonctions transversales ont été créées : une Direction de la Communication Interne, une Direction des Affaires Sociales et une Direction du Développement des Hommes.

Dans ce cadre, la politique de recrutement doit permettre de renforcer le professionnalisme des équipes, de développer les compétences managériales et d'attirer des talents avec un potentiel d'évolution sur le plan international.

Des approches innovantes en terme de gestion des hommes et des compétences se sont concrétisées dans certaines filiales par un travail de partenariat entre les principaux responsables et l'équipe Ressources Humaines.

A cet égard, des filières professionnelles ont été identifiées grâce à une réflexion approfondie sur l'organisation à partir de postes repères identifiés dans les divers métiers.

Ces dernières permettent d'encourager la progression professionnelle, de visualiser les options de parcours d'évolution et d'objectiver l'appréciation.

Dans ce domaine, une définition des principes en matière de politique de rémunération s'est étendue au niveau international afin d'harmoniser à terme les processus.

La politique de formation permet de sensibiliser le management de l'ensemble des filiales autour de thèmes communs. En parallèle, chaque entité opérationnelle jouit d'une large autonomie pour développer des actions de formation destinées à favoriser le travail en équipe, la communication directe et à renforcer le professionnalisme autour des métiers. A ce titre, sur 2002/03, 3,21 % de la masse salariale du Groupe ont été consacrés à la formation.

Le dialogue social reste une priorité pour le Groupe, tant sur le plan individuel que collectif à travers les comités centraux d'entreprise, les comités d'entreprise ou d'établissement, les organisations syndicales et le Comité de Groupe. En témoignent la signature de nouveaux accords dans des domaines tels que l'intéressement, le compte épargne temps, etc.

Sur un plan collectif, dans certaines filiales, des négociations ont été menées avec les partenaires sociaux sur des projets de réorganisation et ont conduit à reclasser une partie des salariés concernés, de manière interne ou externe, par des démarches appropriées ayant permis à chacun de retrouver un emploi en adéquation avec ses attentes.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique ressources humaines Groupe, un travail en profondeur a été entrepris sur nos valeurs et nos références éthiques. Dans la majorité des sites du groupe, des groupes de salariés ont été interrogés sur les valeurs éthiques du groupe Rémy Cointreau. Le respect de la loi, de l'environnement, de la diversité culturelle, l'attachement à une politique sociale juste et harmonieuse ont ainsi été reconnus comme des valeurs fondatrices. A l'issue de ce travail collectif, le Groupe Rémy Cointreau a choisi d'adhérer à la charte Global compact des Nations Unies et de s'engager à respecter ses neuf principes sur le respect des droits de l'homme, de l'environnement et des principes sociaux fondamentaux.

Enfin, pour favoriser le partage d'une culture commune à l'ensemble des salariés du groupe, un intranet Groupe a été lancé et permet désormais à chaque salarié d'avoir accès aux informations et aux applications professionnelles dont il a besoin pour assurer sa mission.

4.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

4.4.0 Politique de recherche

Les entités de production possèdent des laboratoires de Recherche et Développement qui travaillent aussi bien sur les liquides que sur les articles de conditionnement.

Equipés de matériel performant, ils sont également en liaison régulière avec des centres de recherches extérieurs privés ou universitaires.

Les équipes en charge de ces travaux en interne sont pluridisciplinaires, composées de techniciens, d'œnologues, d'ingénieurs, de docteurs. Leur mission est de pouvoir faire prendre en compte par l'entreprise les avancées et découvertes affectant nos différentes activités tant sur le plan de méthodes culturelles, du traitement des liquides que des processus de production industrielle avec pour but ultime : fournir au consommateur un produit de grande qualité au meilleur coût.

Nos principaux sites de production sont certifiés ISO 9000, et les laboratoires Rémy Martin sont certifiés ISO 17025, ce qui permet de souligner l'attachement que porte le Groupe Rémy Cointreau à la satisfaction des besoins du consommateur en termes de garantie de qualité.

Les différentes accréditations démontrent aussi la volonté de l'entreprise de mettre en place une démarche systématique d'amélioration des méthodes et des performances.

Les investissements dans la recherche et le développement sont directement pris en charge par chacune des sociétés concernées. Cela représente 12 personnes et un budget de 965 K€ soit 0,096 % du chiffre d'affaires.

4.4.1 Principaux investissements y compris investissements financiers sur 3 derniers exercices, avec répartition géographique ou par branche d'activité

Investissements industriels et administratifs

Le Groupe considère que les besoins en investissements nécessaires au développement et à l'entretien des sites industriels et administratifs se chiffrent chaque année dans une fourchette de 22 à 25 millions d'euros .

Aucun projet d'un montant exceptionnel n'est à l'étude actuellement au niveau du Groupe.

Investissements financiers

A l'exception de la transaction Bols intervenue en 2001, il n'y a pas eu d'investissements majeurs par acquisition sur les trois derniers exercices.

4.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Aucun investissement d'un montant exceptionnel n'est en cours de réalisation.

4.5 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PRINCIPALES FILIALES

Voir renseignement détaillé concernant les filiales principales de Rémy Cointreau au paragraphe 5.3 du chapitre V du présent document de référence, "Tableau des filiales et participations au 31 mars 2003" et la liste des filiales du périmètre de consolidation du Groupe en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2003 (chapitre V, paragraphe 5.2 du présent document de référence).

4.6 SANS OBJET

4.7 RISQUES DE L'EMETTEUR

4.7.1 Risques de marché

Risque de change

Les résultats du Groupe sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le Groupe réalise 63 % de son chiffre d'affaires hors de la zone Euro alors que la production est majoritairement située dans cette zone.

L'exposition du Groupe au risque de change porte essentiellement sur les ventes libellées dans des devises autres que l'Euro, des sociétés de production vers Maxxium, la filiale de distribution américaine et les agents exclusifs étrangers, nettes des dépenses et frais divers engagés dans la même devise. Les principales devises concernées sont l'USD, l'AUD, le CAD, le JPY, le GBP et le HKD.

La politique de gestion des risques de change s'effectue dans le cadre des règles de prudence et des procédures décisionnelles agréées par le Directoire.

En particulier, le Groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant maximum de 15 à 18 mois. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel.

On notera que la vente d'option est limitée à la revente d'une option pour dénouer un achat préalable ou à des opérations d'adossement qui font l'objet d'une autorisation au cas par cas.

Cette politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre Rémy Cointreau à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du Groupe.

Il est précisé que le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en Euro des états financiers des sociétés hors zone Euro.

Sur l'exercice clôturé au 31 mars 2003, les flux commerciaux nets couverts par devise s'élèvent à 200 millions d'USD (dollar et devises liées), 18 millions d'AUD, 17.8 millions de CAD, 1 700 millions de JPY, 15 millions de GBP et 176.4 millions de HKD.

Les contrats de change en portefeuille au 31 mars 2003 concernent :

- des couvertures adossées au chiffre d'affaires réalisé mais non encore encaissé au 31 mars 2003,
- des couvertures mises en place au titre des exercices 2003/2004 et 2004/2005.

Les contrats de change mis en place au titre de la couverture des flux des exercices 2003/2004 et 2004/2005 permettent au groupe d'assurer un cours plancher garanti de €/USD de 0,9831 pour l'exercice 2003/2004 et un cours plancher garanti de €/USD de 1.1028 pour l'exercice 2004/2005.

Au 31 mars 2003, la valeur au marché du portefeuille d'instruments de change s'élève à 25.9 MEUR se décomposant de la manière suivante :

Millions Euros	Valeur au marché
Exercice 2003-2004	
Ferme	1.20
Optionnel	23.18
Exercice 2004-2005	
Ferme	
Optionnel	1.52
TOTAL	25.9

Risque de taux

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque du taux ayant pour objectif principal de se couvrir contre le risque de hausse de taux d'intérêt, le Groupe a structuré ses ressources en panachant dette à taux fixe et à taux variable.

Au 31 mars 2003, la dette financière (hors titres subordonnés à durée indéterminée et obligations convertibles) se ventilait comme suit :

	Millions €
Taux fixe	163.5
Taux variable	<u>333.1</u>
TOTAL	496.6

La dette à taux variable fait l'objet de contrats de couverture de taux sur des échéances n'excédant pas 3 exercices .

A noter qu'au 31 mars 2003, l'intégralité de la dette à taux variable de l'exercice 2003 / 2004, environ 75 % de celle afférent à l'exercice 2004 / 2005 et 60% de celle prévue pour 2005 / 2006 sont couverts contre la hausse des taux d'intérêt, principalement au moyen de CAP et de FRA.

Au 31 mars 2003, la valeur au marché du portefeuille d'instruments de taux s'élève à (0.82) MEUR se décomposant de la manière suivante :

Millions Euros	Valeur au marché
Ferme	-1.46
Optionnel	0.64
TOTAL	- 0.82

Risque de liquidité

Le tableau ci-après synthétise les principales caractéristiques et échéances de l'endettement du Groupe :

Devise	Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes confirmées (en EUR)	Dette (en EUR) au 31/3/03	Échéances	Existence ou non de couvertures
EUR	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES					
	- OCEANE					
	- Principal	Fixe	300,0	300,0	01-avr-06	non
	- Prime de remboursement *	Fixe	34,6	14,5	01-avr-06	non
	- Emprunt convertible	Fixe	0,6	0,6	21-mars-06	non
	TSDI	Variable	72,4	72,4	16-mai-06	oui (cf § 11.4 - section 5.2)
	DETTES A LONG ET MOYEN TERME					
	- Obligations à haut rendement	Fixe	150,0	150,0	30-juil-05	non
	- Autres emprunts obligataires	Fixe	13,5	13,5	30-juin-04 à 07	non
	- Crédit syndiqué	Variable	240,0	170,0	13-juin-05	oui (cf § 25.2 - section 5.2)
DETTE A COURT TERME						
- Crédit syndiqué	Variable	160,0	80,0	13-juin-03	oui (cf § 25.2 - section 5.2)	
- Lignes bilatérales	Variable	22,8	11,4	11-juil-03	oui (cf § 25.2 - section 5.2)	
- Lignes non confirmées **	Variable	NA	42,8		non	
HUF	DETTE A COURT TERME					
- Lignes bilatérales	Variable	2,7	0,2	13-févr-04	non	
PLN	DETTE A COURT TERME					
- Lignes bilatérales	Variable	15,2	10,0	06-juin-03	non	

* Montant amorti au 31 mars 2003 : 14,5 millions d'euros.

Montant maximum à échéance en cas de non conversion : 34,6 millions d'euros.

** Net des disponibilités

4.7.2 Environnement réglementaire - Risques juridiques

Les activités de production et de commercialisation des produits du Groupe font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays, notamment en ce qui concerne la fabrication, le conditionnement et la mise sur le marché de ses produits. Le Groupe dispose, pour tous les aspects importants de ses activités, de l'ensemble des autorisations nécessaires à leur poursuite et n'a pas rencontré, à cet égard, de contraintes particulières susceptibles d'affecter de façon significative ses activités.

A la date du présent document de référence, ni Rémy Cointreau ni aucune de ses filiales n'a été impliquée ou n'est impliquée dans une procédure judiciaire relative à un problème de responsabilité du fait de produits défectueux qui a donné ou est susceptible de donner lieu à une décision de justice prononcée à son encontre.

Rémy Cointreau n'a reçu, à la date du présent document de référence, aucune notification l'informant qu'elle aurait contrevenu aux dispositions d'une réglementation relative à l'environnement. A sa connaissance, Rémy Cointreau ne fait pas l'objet dans ce domaine d'une procédure administrative ou judiciaire en cours à la date du présent document de référence.

4.7.3 Risques industriels et environnementaux

Rémy Cointreau s'est fixé comme première règle le respect des différentes législations internationales, nationales et régionales. L'amélioration de nos performances en matière de consommation d'eau, de qualité des eaux rejetées, de tri et de collecte des déchets est une priorité partagée.

Nous avons initié sur l'année 2002, un processus de management global dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, avec la création d'un service Q/S/E sur le site d'Angers.

Cette volonté se poursuivra sur l'année 2003 avec la création d'une fonction Q/S/E au niveau du Groupe et d'un service Q/S/E sur notre site de Cognac.

Vu la nature des produits travaillés, l'exploitation des sites de production du Groupe est soumise à autorisation préfectorale. Ce qui implique de répondre à des exigences particulières en matière de sécurité et environnement pour réduire les risques industriels.

Dans le cas du vieillissement du cognac, en fonction de la quantité d'alcool stocké, des dispositions particulières sont prises P.O.I. (plan d'organisation interne). S.G.S. (système de gestion de la sécurité) pour prévenir et limiter les conséquences d'un incident.

4.7.4 Assurances

Le Groupe Rémy Cointreau dispose de diverses polices d'assurance, gérées au niveau de la société mère et destinées à couvrir ses activités en France et à l'étranger. Les principales polices couvrent la responsabilité civile, les dommages aux biens ainsi que la perte d'exploitation.

i) Responsabilité Civile Générale

Ce contrat a été souscrit pour une durée ferme à effet du 1^{er} avril 2001 jusqu'au 31 mars 2004.

Cette police d'assurance couvre la Responsabilité Civile Exploitation ainsi que la Responsabilité Civile Produits.

Celle-ci est limitée à 30 000 000 € par sinistre et 60 000 000 € pour 3 ans.

En matière de Responsabilité Civile Exploitation, les franchises applicables sont de 1 000 € par sinistre (dommages corporels) et de 20 000 € pour tout autre sinistre. En ce qui concerne la Responsabilité Civile Produits, une franchise de 200 000 € est appliquée par sinistre.

La Police dite « Master » intervient en Différence de Conditions et en Différence de Limites (DIC/DIL) des polices locales lorsque celles-ci ne prévoient pas une couverture (DIC) et lorsque la couverture locale prévoit des limites assurées plus basses que celles de la Police « Master » (DIL).

ii) Tous Risques Sauf / Pertes d'Exploitation

Ce contrat a été souscrit pour une durée ferme à effet du 1^{er} avril 2001 jusqu'au 31 mars 2004.

Les dommages directs sont couverts à hauteur des capitaux déclarés. Une couverture sous forme « Tous Risques Sauf » signifie que tout événement non spécifiquement exclu est garanti ; en conséquence, tous biens et risques non mentionnés comme étant exclus sont garantis.

Quant aux pertes d'exploitation, celles-ci sont couvertes à concurrence des marges brutes déclarées. Les pertes financières résultant de l'arrêt de l'exploitation consécutif à un dommage direct sont garanties, y compris les carences de fournisseurs et de clients.

Les franchises relatives aux dommages directs vont de 3 500 € à 150 000 € selon les capitaux déclarés par site. La franchise applicable aux pertes d'exploitation est de 3 jours ouvrés avec un minimum de 75 000 €.

La police dite « Master » intervient en Différence de Conditions et en Différence de Limites des polices locales.

iii) Transport

Ce contrat a été souscrit à effet du 1^{er} avril 2003 jusqu'au 31 mars 2004.

Cette police d'assurance est limitée à 10 000 000 € par expédition.

Une franchise de 2 500 € est appliquée par sinistre.

Les garanties de cette police d'assurance portent sur toutes les marchandises de notre commerce transportées de tout point du monde à tout point du monde et par tous les moyens de transport.

Le Groupe considère que la nature de l'ensemble de ces polices et le montant des primes correspondent aux normes habituelles dans son domaine d'activité.

4.7.5 Faits exceptionnels, litiges ou risques du Groupe

Il n'existe aucun fait ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité et son résultat.

CHAPITRE V

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS DE REMY COINTREAU

5.1. EXTRAITS DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE 2002/2003

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2003

COMPTE DE RESULTAT DU GROUPE

	2003 au 31 mars	2002 au 31 mars	Variation
(millions €)			
➤ Chiffre d'affaires	1000,2	1019,5	(1,9%)
Résultat opérationnel	213,8	209,1	2,2%
% Marge opérationnelle	21,4%	20,5%	
Charge financière	(64,8)	(63,0)	2,9%
Résultats mis en équivalence	9,0	10,4	
Amortissement des survaleurs	(2,8)	(3,2)	
➤ Résultat Net courant (part du groupe)	102,9	100,6	2,3%
➤ Résultat Net courant par action (part du groupe)	2,34	2,29	2,2%
➤ Nombre d'actions (000)	44,070	43,950	

Variation de périmètre de l'exercice :

- **Sortie de *Blue Pyrenees Estate* (vins australiens) suite à la cession de cette activité en octobre 2002. Les 6 mois d'activité sont consolidés par équivalence.**

Le **chiffre d'affaires** 2002/03 s'établit à 1 000,2 millions d'euros. Retraité de l'impact des activités cédées ou arrêtées au cours de l'exercice, et à cours de change constant, le taux croissance organique de l'exercice ressort à 5,1%.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 213,8 millions d'euros en progression de 2,2%. Indépendamment des couvertures de change qui ont permis d'assurer la bonne tenue du taux de marge brute, le résultat opérationnel est affecté d'un impact défavorable lié à la conversion des résultats réalisés hors de la zone euro. Retraité de ce paramètre la progression à cours de change comparable est de 3,7 %.

L'exercice 2002/2003 aura été marqué par trois facteurs majeurs :

- le redressement de l'activité Champagne,
- les difficultés de l'activité Vodka qui, en dépit du redressement du second semestre, reste pénalisée par une situation de marché particulièrement difficile en Pologne,
- la mise en place de la nouvelle organisation de la distribution en Chine.

Répartition du résultat opérationnel

(millions d'€)	2003	% de marge	2002 (1)	% de marge
Cognac	149,3	41,6 %	145,6	38,3 %
Liqueurs	50,4	28,8 %	47,3	27,5 %
Spiritueux	61,5	30,6 %	70,1	32,4 %
Champagne et vins	17,2	13,2 %	5,7	5,1 %
Produits tiers	20,9	15,5 %	22,0	15,8 %
Total activités	299,3	29,9 %	290,7	28,5 %
Frais de distribution	(64,9)		(63,8)	
Frais centraux	(20,6)		(17,8)	
Résultat opérationnel	213,8		209,1	

(1) La ventilation des chiffres 2002 a été ajustée pour tenir compte du reclassement en frais de distribution de coûts commerciaux précédemment imputés aux marques (impact 2,4 millions €).

Cognac

Le chiffre d'affaires de la branche s'élève à 358,9 millions d'euros, en baisse de 21,2 millions d'euros compte tenu d'un effet change défavorable. A cours de change constant, la progression du chiffre d'affaires est de 11,2 millions d'euros soit + 2,95 %.

La marque Rémy Martin (hors produits cognac based) progresse de 4,6 % en volume confortant ainsi sa part de marché mondial à 16,7 % et sa place de leader des qualités supérieures.

La dynamique de la marque est particulièrement notable aux Etats-Unis où nos expéditions de cognac ont progressé de 7.1 % tirées par une demande consommateur soutenue (« depletions » en hausse de 10 % au 31 mars 2003).

En Asie, la mise en place d'une nouvelle organisation de la distribution en Chine (importation directe par Shanghai avec intégration d'un réseau de grossistes) se traduit par une progression des ventes et représente un atout important pour le développement de la marque sur ce marché. La mise en place de cette organisation aura généré sur l'exercice un surcoût de l'ordre de 5 millions d'euros.

Les expéditions vers les marchés européens sont quant à elles en léger retrait par rapport à l'exercice précédent en raison du ralentissement du marché allemand et d'un ajustement du niveau des stocks de notre distributeur en Autriche.

Après plusieurs années de progression régulière, les investissements marketing marquent une pause à 26,9% de la marge brute à cours de change constant.

La contribution au résultat consolidé s'élève à 149,3 millions d'euros, en progression de 3,7 millions d'euros. La marge opérationnelle de la branche Cognac s'élève à 41,6% contre 38,3% l'année précédente.

Liqueurs

Le chiffre d'affaires de la branche progresse de 1,7% à 175 millions d'euros. A cours de change constant, les ventes augmentent de 5,8% essentiellement tirées par les bonnes performances de **Cointreau** (+5,6%) aux Etats-Unis et en Grande Bretagne et de **Passoa** (+19,5%) en France, au Japon et au Bénélux avec le lancement du « ready to drink » Passoa Diablo.

L'introduction de nouveaux produits (Cointreau C, pre-mix Aura et Passoa Diablo) se traduit par un taux d'investissement publi-promotionnel particulièrement élevé à 46,6% de la marge brute.

Le résultat de la branche s'élève à 50,4 millions d'euros, avec un taux de marge opérationnelle de la branche en légère progression à 28,8%.

Spiritueux

Le chiffre d'affaires de l'activité évolue comme suit :

	2003	2002	Variation
(millions d'euros)	à change constant		
Vodka	64,3	78,0	(17,6) %
Metaxa	46,5	42,9	8,4 %
Rhum	35,4	31,8	11,3 %
Seguin	23,9	20,5	16,6 %
Autres marques	40,5	43,1	(6,0) %
Total	210,6	216,3	(2,6) %

Après un premier semestre perturbé par les rumeurs de contrefaçons et la baisse des droits d'accises, l'activité Vodka s'est partiellement redressée au cours du second semestre mais termine toutefois l'année avec un retard d'activité de (17,6%) sur l'an dernier à taux de change constant. L'environnement du marché polonais reste toujours fortement concurrentiel et volatile compte tenu de l'agressivité commerciale de plusieurs opérateurs. Dans ce contexte le groupe a décidé de maintenir un niveau d'investissement publi-promotionnel élevé derrière les marques de vodka (38,5 % de la marge brute contre 27,1 % l'an dernier).

Les marques Metaxa, Seguin et les activités Rhum (Mount Gay et Saint James) se développent avec un taux de croissance satisfaisant tandis que le reste du portefeuille comprenant essentiellement les marques de genièvre distribuées aux Pays-Bas évolue dans un marché arrivé à maturité.

La contribution des spiritueux au résultat opérationnel se chiffre à 61,5 millions d'euros pour une marge opérationnelle de 30,6% en retrait par rapport à l'exercice précédent (32,4%).

Champagne et Vins

Le chiffre d'affaires de l'activité atteint 130,4 millions d'euros, en croissance de 25,7% à cours de change constant et hors incidence de la cession du vignoble australien de Blue Pyrennees.

Cette hausse significative de l'activité confirme la forte reprise des ventes du champagne, principalement de **Piper-Heidsieck** et de **Charles Heidsieck** qui progressent sur tous leurs grands marchés d'Europe et aux Etats-Unis.

Le résultat d'exploitation de 17,2 millions d'euros est en progression de 11,5 millions d'euros et s'inscrit dans le plan d'amélioration de la rentabilité à court et moyen terme. Après prise en compte d'efforts marketing soutenus (41,7% de la marge brute), le taux de résultat opérationnel de la branche ressort à 13,2% contre 5,1% l'exercice précédent.

Marques Produits Tiers

Le chiffre d'affaires du portefeuille de produits tiers qui comprend essentiellement la distribution des marques de Highland Distillers aux Etats-Unis et une gamme étendue de vins aux Pays Bas, s'élève à 135,1 millions d'euros en hausse de 3,5% à cours de change constant. Cette activité contribue pour 20,9 millions d'euros au résultat opérationnel.

Frais de distribution et centraux

Ces coûts représentent les frais de siège (Holding) et des structures de distribution aux Etats-Unis, aux Caraïbes et sur des territoires où le Groupe a maintenu des structure héritées du rapprochement avec Bols (Pologne, Hollande, Hongrie).

Par rapport à l'exercice précédent, ces frais évoluent comme suit :

(millions d'euros)	Distribution	Siège & services centraux	Total
Frais généraux	5,1	4,0	9,1
Provisions & autres produits	(4,0)	(1,2)	(5,2)
Progression nette	1,1	2,8	3,9

Les frais généraux de la distribution progressent de 5,1 millions d'euros compte tenu du renforcement de la structure commerciale **Rémy Amériq** (31 personnes) et de l'effet à plein des décisions prises en Pologne et aux Caraïbes l'exercice précédent.

La progression des frais centraux reflète le renforcement des structures dans le cadre des projets transversaux (achats, gestion des flux, marketing stratégique) qui devraient à un horizon de 12 mois générer des synergies et des économies de productivité. Compte tenu de cette évolution de l'organisation, certains coûts précédemment directement pris en charge par les branches opérationnelles sont désormais intégrés dans les frais centraux.

Le groupe bénéficie par ailleurs, sur la période, d'une baisse significative des provisions pour risques sur la distribution (clients) grâce à une bonne maîtrise de l'activité.

Le taux **de marge opérationnelle** ressort à 21,4% en progression de 0,9 point par rapport à l'exercice précédent. A cours de change comparable, le niveau des investissements publi-promotionnels est stable par rapport à l'exercice précédent (33,8% de la marge brute).

Le **résultat financier** de (66,7) millions d'euros s'analyse comme suit :

- La charge financière s'élève à (64,8) millions d'euros contre (63,0) millions d'euros l'exercice précédent. En dépit de la baisse du taux moyen de financement, cette progression découle de l'impact combiné de la hausse de la dette moyenne de l'exercice ainsi que de la non reconduction du débouclage d'un instrument financier qui avait profité à l'exercice précédent.
- Le résultat de change de (2,3) millions d'euros dérive essentiellement de l'impact de l'appréciation de l'euro et du dollar sur les financements locaux en devises existant en Pologne et en Colombie.

La couverture de la charge financière par l'EBITDA se chiffre à 3,64.

Le **résultat net courant après impôt** s'élève à 102,9 millions d'euros en progression de 2,3% par rapport à l'exercice précédent compte tenu des paramètres suivants :

- stabilité du résultat courant avant impôt,
- légère progression du taux d'impôt à 34,3%. La hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par le moindre poids de la Pologne dans le résultat d'ensemble du groupe,
- baisse des intérêts minoritaires (rachat de DFDI, moindre niveau de résultat de la Pologne),
- un résultat mis en équivalence de 9,0 millions d'euros s'analysant comme suit :

(Millions d'€)	<u>Quote-part</u> <u>Rémy Cointreau</u>
Maxxium	3,7
Dynasty	5,3
	9,0

Le **résultat exceptionnel** est une perte de 1,4 millions d'euros et comprend essentiellement :

- le résultat des cessions d'activités de l'exercice (vignoble Blue Pyrénées Estate en Australie, Domaines Rémy Martin),
- des produits de cessions d'actifs (cession de fûts, actifs immobiliers en Californie et en Champagne),
- des charges exceptionnelles de réorganisation des sites de production.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 101,5 millions d'euros, en hausse de 6,5% par rapport à l'exercice précédent.

Bilan consolidé et position financière

Comparé à l'exercice précédent le total du bilan est en légère décroissance à 2 426 millions d'euros.

L'actif immobilisé, y compris les titres mis en équivalence, s'élève à 1 230 millions d'euros fin mars 2003 et représente 51% du total du bilan. Les mouvements de l'exercice portent essentiellement sur la sortie des actifs cédés au cours de l'exercice.

L'actif circulant net des dettes d'exploitation atteint 858 millions d'euros contre 833 millions l'exercice précédent soit une hausse de 3%. Compte tenu de la baisse notable du niveau des stocks et des encours clients cette augmentation de l'actif circulant s'explique essentiellement par une baisse du crédit fournisseur (dont l'accélération du remboursement des dépenses publicitaires re-facturées par Maxxium).

Les **dettes financières** du Groupe hors titres subordonnés à durée indéterminée se chiffrent à 812 millions d'euros après prise en compte d'un amortissement de la prime de remboursement de l'émission OCEANE de 14,5 millions d'euros.

La dette financière du Groupe incluant le TSDI, la prime de remboursement OCEANE, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités s'élève à 865 millions d'euros en hausse de 25 millions d'euros par rapport au 31 mars 2002. Retraitée de l'impact du rachat des minoritaires de DFDI pour 50 millions d'euros et de la dotation de la prime de remboursement OCEANE pour 6,7 millions d'euros, la dette baisse de 31 millions d'euros.

La capacité du Groupe à rembourser sa dette financière reste stable avec un ratio endettement hors TSDI/EBITDA de 3,39.

Les **capitaux propres** du Groupe progressent de 39 millions d'euros pour s'établir à 1 086 millions d'euros.

Suite au rachat de la participation de DFDI, les **intérêts minoritaires** ne représentent plus que 8,4 millions d'euros.

Les **capitaux propres et intérêts minoritaires** représentent 45,1% du total du bilan (43,3% l'an dernier).

Variation de la dette financière et flux de trésorerie

Les **flux d'exploitation** après service de la dette sont positifs de 62,9 millions d'euros (50,9 millions d'euros l'an dernier).

Cette amélioration découle en quasi totalité de la réduction du besoin en fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent qui avait été affecté par la baisse d'activité du champagne, une augmentation ponctuelle des achats d'eau de vie et un niveau élevé des encours clients.

Les **flux sur investissements** représentent un décaissement de 66 millions d'euros compte tenu des principaux éléments suivants :

(millions d'€uros)

Produits de cessions d'actifs	15,1
Acquisitions d'actifs immobilisés	(28,7)
Rachat d'intérêts minoritaires	(50,3)

Les **flux de financement** comprennent le versement d'un dividende de 39,6 millions d'euros.

Compte tenu de ces flux, la **dette financière nette** se chiffre à 865 millions d'euros en hausse de 25 millions d'euros par rapport à mars 2002 (soit 18 millions d'euros hors prime OCEANE).

5.2 COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE (exercice clos au 31 mars 2003)

BILANS CONSOLIDES

pour les exercices clos les 31 mars 2003, 2002, 2001

(en millions d'euros)

ACTIF	2003	2002	2001
Immobilisations incorporelles (note 3)	972,2	972,5	962,5
Immobilisations corporelles (note 4)	151,8	165,6	160,1
Titres mis en équivalence (note 5)	80,1	87,3	96,7
Titres non consolidés (note 6.1)	10,2	10,3	11,8
Autres immobilisations financières (note 6.2)	<u>15,7</u>	<u>19,9</u>	<u>19,8</u>
Immobilisations financières	106,0	117,5	128,3
Actif immobilisé	1 230,0	1 255,6	1 250,9
Valeurs d'exploitation (note 7.1)	775,4	831,9	787,4
Clients (note 7.4)	213,9	264,0	192,5
Autres créances (note 8)	155,7	153,5	197,3
Impôts différés (note 22)	31,9	44,0	45,6
Titres de placement et disponibilités	<u>18,7</u>	<u>21,3</u>	<u>13,2</u>
Actif circulant	1 195,6	1 314,7	1 236,0
Total de l'actif	<u>2 425,6</u>	<u>2 570,3</u>	<u>2 486,9</u>
PASSIF			
Capital social (note 9)	71,3	71,1	71,0
Prime d'émission, fusion	623,6	622,0	620,9
Réserves consolidées	309,1	253,4	213,5
Ecart de conversion	(19,1)	5,2	0,5
Résultat net	<u>101,5</u>	<u>95,3</u>	<u>90,3</u>
Capitaux propres	1 086,4	1 047,0	996,2
Intérêts minoritaires	8,4	64,7	59,4
Emprunts obligataires convertibles (note 10)	315,1	308,4	301,7
Titres subordonnés à durée indéterminée (note 11)	72,4	91,7	109,4
Provisions pour risques et charges (note 13)	76,0	81,6	72,6
Impôts différés (note 22)	<u>32,7</u>	<u>34,0</u>	<u>39,5</u>
Provisions et autres passifs à long terme	108,7	115,6	112,1
Dettes à long terme et moyen terme (note 12)	333,5	390,1	437,5
Dettes à court terme	<u>163,1</u>	<u>71,1</u>	<u>35,7</u>
Dettes financières	496,6	461,2	473,2
Fournisseurs et comptes rattachés (note 14.1)	139,7	227,1	217,4
Autres dettes d'exploitation (note 14.2)	<u>198,3</u>	<u>254,6</u>	<u>217,5</u>
Dettes d'exploitation	338,0	481,7	434,9
Total du passif	<u>2 425,6</u>	<u>2 570,3</u>	<u>2 486,9</u>

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

pour les exercices clos les 31 mars 2003, 2002, 2001

	<u>(en millions d'euros)</u>		
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Chiffre d'affaires (notes 15 et 16)	1 000,2	1 019,5	925,6
Coût des ventes	<u>(441,1)</u>	<u>(452,7)</u>	<u>(430,6)</u>
Marge brute	559,1	566,8	495,0
Frais commerciaux (note 17)	(260,7)	(274,2)	(225,3)
Frais administratifs (note 17)	(84,6)	(83,5)	(85,4)
Résultat opérationnel	213,8	209,1	184,3
Résultat financier (note 20)	(66,7)	(61,9)	(54,0)
Résultat courant avant impôts	147,1	147,2	130,3
Impôts sur le résultat courant (note 22)	(50,5)	(48,6)	(42,4)
Quote-part dans le résultat courant des sociétés mises en équivalence (note 5)	9,0	10,4	9,8
Résultat net courant avant survaleurs	105,6	109,0	97,7
Amortissement des survaleurs	(2,8)	(3,2)	(3,7)
Résultat net courant après survaleurs	102,8	105,8	94,0
Part revenant aux intérêts minoritaires	0,1	(5,2)	(3,6)
Résultat net courant part du groupe	102,9	100,6	90,4
Résultat exceptionnel (net d'impôt) (note 21)	(1,4)	(5,3)	-
Résultat net - Part du groupe	101,5	95,3	90,4
<u>Résultat par action simple</u>			
Résultat net courant par action - part du groupe	2,34	2,29	2,04
Résultat net par action - part du groupe	2,30	2,17	2,04
Nombre d'actions	44 069 956	43 949 741	44 377 621
<u>Résultat par action dilué</u>			
Résultat net courant par action - part du groupe	2,15	2,11	1,96
Résultat net par action - part du groupe	2,12	2,01	1,96
Nombre d'actions	53 561 627	53 561 627	47 981 726

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

EVOLUTION DU CAPITAL, DES PRIMES ET DES RESERVES CONSOLIDES

Pour les exercices clos le 31 mars 2003, 2002 et 2001 (en millions d'euros)

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Capital</u>	<u>Primes</u>	<u>Ecart de Conversion</u>	<u>Réserves</u>	<u>Actions Propres</u>	<u>Total</u>
Capitaux propres au 31 mars 2000	38 182 230	58,2	429,7	(4,7)	249,8		733,0
Augmentation de capital	6 195 391	12,8	164,7		(2,1)		175,4
Dividendes			26,5		(34,2)		(7,7)
Ecart de conversion				5,2			5,2
Résultat net 2001					90,3		90,3
Capitaux propres au 31 mars 2001	44 377 621	71,0	620,9	0,5	303,8		996,2
Augmentation de capital	82 105	0,1	1,1				1,2
Actions propres	(509 985)					(10,5)	(10,5)
Dividendes					(39,9)		(39,9)
Ecart de conversion				4,7			4,7
Résultat net 2002					95,3		95,3
Capitaux propres au 31 mars 2002	43 949 741	71,1	622,0	5,2	359,2	(10,5)	1 047,0
Augmentation de capital	120 215	0,2	1,6				1,8
Dividendes					(39,6)		(39,6)
Ecart de conversion				(24,3)			(24,3)
Résultat net 2003					101,5		101,5
Capitaux propres au 31 mars 2003	44 069 956	71,3	623,6	(19,1)	421,1	(10,5)	1 086,4

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE TRESORERIE CONSOLIDEE

Pour les exercices clos le 31 mars 2003, 2002 et 2001

	(en millions d'euros)		
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Flux d'exploitation			
Résultat net des entreprises consolidées	101,5	95,3	90,3
Intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées	(0,1)	5,2	3,6
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(1,1)	3,8	(0,2)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie d'exploitation :			
- dotations aux amortissements et provisions opérationnelles	19,6	19,9	16,4
- dotations aux amortissements financiers	9,9	9,9	2,5
- dotations (reprises) nettes sur autres provisions et impôts différés	8,3	(10,0)	5,1
- pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	(14,2)	(0,3)	0,6
- pertes (profits) sur cessions de titres de sociétés	2,1	0,3	(0,4)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
- stocks	34,9	(43,2)	(50,5)
- créances clients	19,0	(71,3)	11,0
- dettes fournisseurs d'exploitation	(83,2)	10,1	32,0
- autres créances et dettes	(33,8)	31,2	(7,3)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Flux nets de trésorerie d'exploitation	62,9	50,9	103,1
Flux d'investissement			
Décaissements sur acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	(28,7)	(26,0)	(23,3)
- d'immobilisations financières	(2,3)	(25,1)	(469,3)
Encaissements sur cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	12,5	28,8	3,0
- d'immobilisations financières	2,6	10,8	1,3
Encaissements (décaissements) sur autres investissements (Note 2.2 & 8)	(50,3)	50,2	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Flux nets de trésorerie sur investissements	(66,2)	38,7	(488,3)
Flux de financement			
Fonds nets reçus par :			
- augmentation de capital	1,8	1,3	175,4
- variation de la dette	35,4	(30,3)	205,3
- rachat d'actions propres		(10,5)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(39,6)	(39,9)	(7,7)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(0,1)	(0,2)
Variation de périmètre	5,0	(0,3)	1,0
Effet des variations des parités de change sur la trésorerie nette	(1,9)	(1,7)	0,2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Flux nets de financement	0,7	(81,5)	374,0
Variation de la trésorerie nette	(2,6)	8,1	(11,2)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	21,3	13,2	24,4
Trésorerie à la clôture de l'exercice	18,7	21,3	13,2

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Rémy Cointreau sont établis en conformité avec la législation française et en application du règlement CRC n°99-02.

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1^{er} avril au 31 mars. Par convention, chaque exercice est désigné par l'année calendaire de fin d'exercice.

1.1. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles Rémy Cointreau contrôle, indirectement ou directement, plus de 50% du capital ou exerce un contrôle de fait.

Les sociétés dans lesquelles Rémy Cointreau exerce une influence notable et détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % du capital, sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, ont été retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.

1.2. Ecart de première consolidation

Les écarts de première consolidation, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés (retraités selon les règles de consolidation du groupe) constatée à la date de prise de participation, ou à une date proche, des filiales concernées, sont affectés, dans la mesure du possible, aux actifs et passifs des sociétés concernées (marques, droits de distribution, stocks).

1.3. Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultats sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres.

Les transactions effectuées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change prévalant à la date de ces transactions. Le solde des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est converti au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour pertes de change. Les gains de change latents correspondant aux écarts de conversion passifs sont portés au compte de résultat.

1.4. Impositions différées

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impositions différées est celle du report variable, en retenant le taux d'impôt légal à la date de clôture des comptes.

Les retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées pour les rendre homogènes avec les principes comptables du groupe ou pour éliminer l'effet de législations fiscales (notamment l'élimination des provisions pour hausse de prix) génèrent des différences entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impositions différées présentées à l'actif et au passif du bilan. Les différences de valeur comptable et fiscale des actifs et passifs donnent également lieu à la constatation d'impositions différées.

Les crédits d'impôt au titre de déficits fiscaux font l'objet d'une provision lorsque leur imputation, à court terme, sur des bénéfices fiscaux futurs apparaît improbable.

Les impôts éventuellement à la charge du groupe sur les distributions de dividendes des filiales étrangères ne sont pas provisionnés, sauf dans le cas où une distribution a été décidée à la date d'arrêt des comptes consolidés. Ces impôts de distribution sont pris en charge dans l'exercice de distribution.

1.5. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend essentiellement la valeur des marques provenant de l'affectation des écarts de première consolidation.

Les marques ne font pas l'objet d'amortissement dès lors qu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps. Elles suivent des règles d'évaluation annuelle en fonction des critères qui leur sont propres, retenus lors de l'acquisition, correspondant généralement à la capitalisation de l'avantage concurrentiel qu'offre la vente d'un produit avec marque, net de l'effort de publicité. Le cas échéant, les pertes de valeur durables de ces marques sont provisionnées au compte de résultat des exercices au cours desquels elles sont constatées.

Dans le cadre de la constitution du Joint Venture de distribution Maxxium BV le 1er août 1999, Rémy Cointreau a réalisé une plus value d'apport de 29,1 millions d'euros qui a été portée en déduction de la valeur d'équivalence de Maxxium BV et qui est amortie sur une durée de 20 ans. De son côté, Maxxium BV a constaté lors de sa constitution et d'opérations subséquentes des survaleurs qui sont amorties sur 20 ans. La charge d'amortissement annuelle est prise en compte dans le résultat de Rémy Cointreau à hauteur de sa quote part dans le Joint Venture, 25% depuis 2002, 33% précédemment.

L'amortissement des survaleurs de Maxxium BV et de la plus value d'apport constitue la totalité de la charge nette figurant à la ligne " Amortissement des survaleurs" dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

1.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition après affectation, le cas échéant, des écarts de première consolidation. Les immobilisations sont amorties en consolidation linéairement sur les durées d'utilisation estimatives suivantes :

- Constructions 20 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans

1.7. Titres non consolidés

Les participations non consolidées sont portées au poste « Titres de participation non consolidés » pour leur prix d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, des provisions appropriées pour les ramener à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

1.8. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks n'inclut pas les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement.

La valeur des stocks inclut éventuellement le montant des écarts de première consolidation qui leur a été affecté. Ils sont intégrés dans le prix de revient des marchandises vendues, au fur et à mesure de l'utilisation des stocks correspondants.

1.9. Prime de remboursement OCEANE

La prime de remboursement de l'OCEANE est amortie prorata temporis sur la durée de vie de l'emprunt. L'amortissement cumulé est classé avec le nominal de la dette au poste « Emprunts Obligataires Convertibles ». Ce reclassement a été fait rétro-activement depuis la date de l'émission (début 2001).

1.10. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes de retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle "Projected Unit Credit". Les écarts actuariels sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue pour les bénéficiaires du régime pour la part excédent 10% de l'engagement.

1.11. Couverture des risques de change et de taux d'intérêts

Le groupe utilise certains instruments financiers dans une optique de couverture de ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments sont essentiellement des ventes à terme de devises, des options de change et des swaps de taux d'intérêts.

Les méthodes comptables retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers relatifs à des opérations de couverture sont celles généralement admises en la matière.

Les contrats de change sont réévalués au cours du 31 mars de chaque exercice. Les gains ou pertes sont enregistrés en résultat (charges ou produits), ou différés si les instruments relatifs à ces contrats ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Les écarts de change constatés entre le cours comptable moyen de la période et la contre valeur des opérations de couverture adossées aux flux commerciaux font l'objet d'une réaffectation en marge brute.

Les résultats des instruments sur taux d'intérêts sont rapportés dans les résultats financiers, prorata temporis, selon la durée des contrats.

1.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté sur la base du transfert de propriété intervenant dans la majorité des cas lors de l'expédition des produits.

Le chiffre d'affaires est exprimé hors droits sur alcools et hors taxes.

Le chiffre d'affaires exclut les activités périphériques à la commercialisation des Marques de Vins et de Spiritueux. Le revenu net de ces activités (sous traitance, distribution de produits non alcoolisés...) est constaté en minoration des frais commerciaux.

1.13. Actions auto-détenues

Rémy Cointreau dispose d'un programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale.

Les actions Rémy Cointreau acquises dans le cadre d'opérations de régulation du cours de bourse sont enregistrées au poste "Titres de Placement et Disponibilités". Dans tous les autres cas, les actions auto-détenues sont considérées comme des actions d'auto-contrôle et portées en diminution des capitaux propres (Note 9).

1.14. Résultat par action

Le résultat par action simple est calculé sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice. Les titres d'auto-contrôle portés en diminution des capitaux propres sont exclus de ce calcul.

Le résultat par action dilué est calculé sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice après prise en compte de la dilution potentielle issue de l'emprunt obligataire convertible et de l'émission OCEANE ainsi que de l'exercice des stock-options. Le résultat net est retraité pour tenir compte de l'économie de frais financiers après impôt découlant de la conversion des titres convertibles et de l'émission de nouvelles actions.

2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. La liste des sociétés consolidées est présentée en note 28.

2.2. Les principales variations de l'exercice 2003 sont :

- Blue Pyrenees Estate Ltd : cédée le 1^{er} octobre 2002
- Les Domaines Rémy Martin : cédée le 31 mars 2003

Les actifs corporels de la société RMS Vineyard Inc ont été cédés pour une valeur de 5,2 millions d'euros en septembre 2002.

Le 7 mai 2002, Cointreau S.A. a racheté les intérêts des minoritaires dans la société DFDI. Les flux financiers nets relatifs à cette transaction s'élèvent à 50,3 millions d'euros.

2.3. Cession de Blue Pyrenees Estate LTD

Sur l'exercice 2002, l'activité de Blue Pyrenees Estate LTD avait contribué au chiffre d'affaires pour 6,1 millions d'euros et pour (0,2) millions d'euros au résultat consolidé. La société a été cédée pour une valeur d'entreprise de 12,7 millions de dollars australiens. Cette transaction a généré une moins-value enregistrée en résultat exceptionnel (note 21). Le résultat mis en équivalence pour la période de 6 mois préalable à la cession n'est pas significatif.

2.4. Cession des Domaines Rémy Martin

Les titres de cette société, à vocation purement agricole et viticole, ont été cédés pour une valeur brute de 8,0 millions d'euros. La plus-value générée par cette transaction est enregistrée en résultat exceptionnel (note 21).

2.5. Impact des Variations de périmètre

L'impact de ces cessions sur les postes du bilan consolidés se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Blue Pyrenees Estate Ltd	Domaines Rémy Martin
Actif immobilisé	(4,6)	(1,7)
Stocks	(5,9)	
Créances	(0,7)	(5,3)
Dettes financières	(5,0)	
Autres dettes	(1,0)	(0,3)

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1. Les immobilisations incorporelles sont constituées au 31 mars de :

(en millions d'euros)	Brut	2003 Amort. Dépré- ciations	Net	2002 Net	2001 Net
Marques	954,3	(0,2)	954,1	956,9	939,3
Droits de distribution	16,3	(8,2)	8,1	8,8	9,2
Autres immobilisations (1)	18,1	(8,1)	10,0	6,8	14,0
Total	988,7	(16,5)	972,2	972,5	962,5

(1) dont licences de logiciel et droit au bail

Le poste « Marques » comprend essentiellement les marques Rémy Martin et Cointreau, les marques du groupe Champagne (Piper-Heidsieck, Heidsieck, Charles Heidsieck et Piper Sonoma), les marques Galliano, Mount Gay, Bols, Metaxa et Pisang Ambon.

Les marques du groupe Champagne, les marques Galliano et Mount Gay ainsi que les marques Bols, Metaxa et Pisang Ambon ont été inscrites au bilan consolidé lors de l'affectation de l'écart de première consolidation des sociétés détentrices de ces marques (cf. note 1.2). Les marques Rémy Martin et Cointreau ne sont reflétées au bilan consolidé qu'à hauteur de l'écart de consolidation dégagé sur la valeur de rachat des intérêts minoritaires.

3.2. La variation des immobilisations incorporelles (valeur nette comptable) s'explique ainsi :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2002	972,5
Acquisitions de l'exercice	5,1
Cessions de l'exercice	(0,3)
Dotations aux amortissements	(1,5)
Impact des variations de change	(3,6)
31 mars 2003	972,2

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement des frais de licence et de développement encourus dans le cadre de projets informatiques.

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4.1. Le détail par nature des immobilisations corporelles au 31 mars est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Brut	2003		2002	2001
		Amort. Dépré- ciations	Net	Net	Net
Terrains	58,5	(1,9)	56,6	61,2	51,9
Constructions	123,9	(80,0)	43,9	49,2	47,0
Autres	118,9	(76,6)	42,3	49,4	53,0
En cours	9,1	(0,1)	9,0	5,8	8,2
Total	310,4	(158,6)	151,8	165,6	160,1

4.2. La ventilation par zone géographique des immobilisations corporelles (valeur nette comptable) au 31 mars est la suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
France	101,6	109,4	115,7
Europe (hors France)	33,5	31,8	21,9
Amérique du Nord et du Sud	16,7	19,9	18,2
Asie - Pacifique		4,5	4,3
Total	151,8	165,6	160,1

4.3. La variation des immobilisations corporelles (valeur nette comptable) s'explique ainsi :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2002	165,6
Acquisitions de l'exercice	23,6
Cessions de l'exercice	(9,3)
Dotations aux amortissements	(17,9)
Impact des sorties de périmètre	(6,3)
Impact des variations de change	(3,9)
31 mars 2003	151,8

5- TITRES MIS EN EQUIVALENCE

5.1. Les titres mis en équivalence représentent des participations dans des sociétés répondant au principe décrit dans la note 1.1.

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Maxxium B.V.	61,8	67,4	73,3
Dynasty	18,3	19,9	16,9
Asbach GmbH			5,8
Autres			0,7
Total	80,1	87,3	96,7

(En millions d'euros)	Maxxium	Dynasty	Autres	Total
Au 31 mars 2001	73,3	16,9	6,5	96,7
Dividendes versés (1)	(11,9)	(2,7)		(14,6)
Résultat courant	4,8	5,6		10,4
Résultat exceptionnel (2)	3,5			3,5
Amo. des survaleurs	(3,2)			(3,2)
Variation de périmètre			(6,5)	(6,5)
Ecart de conversion	0,9	0,1		1,0
Au 31 mars 2002	67,4	19,9	0,0	87,3
Dividendes versés	(2,3)	(2,8)		(5,1)
Résultat de la période	3,7	5,3		9,0
Amo. des survaleurs	(2,8)			(2,8)
Ecart de conversion	(4,2)	(4,1)		(8,3)
Au 31 mars 2003	61,8	18,3	0,0	80,1

(1) pour Maxxium B.V., dividende exceptionnel prélevé sur la prime d'apport

(2) dont profit de dilution de 4.0 millions d'euros lié à l'entrée de Vin & Sprit dans le capital de Maxxium B.V.

Conformément à la note 1.5., l'amortissement des survaleurs représente le net de la quote part de Remy Cointreau dans l'amortissement des survaleurs de Maxxium B.V. [2003 : (4,2) ; 2002 : (4,6)] et de l'amortissement de la plus value d'apport [2003 : 1,4 ; 2002 : 1,4].

5.2. Maxxium

- Le Joint Venture de distribution MAXXIUM B.V. a été créé le 1^{er} août 1999 par un accord stratégique de distribution conclu entre Rémy Cointreau S.A., Highland Distillers et Jim Beam Brands. Le joint venture, qui a son siège en Hollande, couvre le monde entier à l'exception principalement des Etats-Unis, des Caraïbes, de la Pologne, de la Hongrie et du marché hors-taxes en Allemagne où Rémy Cointreau continue de contrôler à 100 % sa distribution.

- En mai 2001 la société suédoise Vin & Sprit, propriétaire de la marque Vodka Absolut est entrée à hauteur de 25% dans le capital de Maxxium.
A l'issue de cette ouverture de capital le pourcentage détenu par Rémy Cointreau dans Maxxium est passé de 33% à 25%.
- L'exercice social de Maxxium se termine au 30 juin. Les chiffres clés ci-après sont présentés selon la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

Compte de résultat simplifié :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires géré (1)	1 402,3	1 340,5	1 157,0
dont facturé	1 225,6	1 161,4	1 036,0
dont commissionné	176,7	179,1	121,0
Résultat net courant	18,2	19,5	13,0
Amortissement des survaleurs	(17,1)	(17,0)	(15,0)
Résultat exceptionnel	(3,5)	(1,9)	(4,0)
Résultat net	(2,4)	0,6	(6,0)

(1) dont produits Rémy Cointreau 526,0 millions d'euros (2002 : 513,1 ; 2001 : 488,0)

Ventilation du chiffre d'affaires au 31 mars :

Par zone géographique

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Europe & Canada	895,3	816,1	700,0
Asie-Pacifique	426,2	402,3	410,0
Pays émergents	80,8	122,1	47,0
Total	1 402,3	1 340,5	1 157,0

Effectifs :

(au 31 mars)	2003	2002	2001
Effectifs Maxxium	1 750	1 692	1 637

Bilan simplifié au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Immobilisations	313,3	318,6	303,0
Actifs circulants	483,1	552,7	493,0
Passifs circulants	(274,0)	(296,4)	(257,0)
Autres passifs	(12,9)	(10,2)	(14,0)
Dettes financières	(171,5)	(194,7)	(224,0)
Fonds propres	338,0	370,0	301,0

Rapprochement avec la valeur des titres mis en équivalence :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Fonds propres Maxxium	338,0	370,0	301,0
Quote-part Rémy Cointreau	85,6	92,6	100,3
Retraitement plus value d'apport	(29,1)	(29,1)	(29,1)
Amortissement plus value d'apport	5,3	3,9	2,1
Total	61,8	67,4	73,3

6- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

6.1. Les titres de participation non consolidés comprennent au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Participations > 50 %	18,4	23,5	23,3
Participations entre 20 % et 50 %	5,8	5,7	6,1
Participations < 20 %	2,7	3,0	4,0
Valeurs brutes	26,9	32,2	33,4
Provisions pour dépréciation	(16,7)	(21,9)	(21,6)
Valeurs nettes	10,2	10,3	11,8

6.2. Les autres immobilisations financières sont principalement constituées de charges constatées d'avance au titre des engagements de retraites de Bols Distilleries.

7 - ACTIF CIRCULANT

7.1. Les stocks comprennent au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Marchandises et produits finis	84,3	101,8	97,1
Matières premières	75,8	80,1	69,9
En cours (1)	615,3	650,0	620,4
Total	775,4	831,9	787,4

(1) comprend les vins, spiritueux et eaux-de-vie en cours de vieillissement.

Le stock eaux-de-vie de Cognac en vieillissement s'élève à 436,0 millions d'euros au 31 mars 2003 (472,1 millions d'euros au 31 mars 2002).

7.2. Certains postes de l'actif circulant font l'objet de provisions. Ainsi, au 31 mars 2003, le poste « Valeurs d'exploitation » est présenté net d'une provision pour dépréciation de 3,7 millions d'euros (9,0 millions au 31 Mars 2002, 10,1 millions au 31 mars 2001).

7.3. La variation du poste « Valeurs d'exploitation » s'explique ainsi :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2002	831,9
Mouvement de l'exercice	(35,2)
Impact des sorties de périmètre	(5,9)
Impact des variations de change	(15,4)
31 mars 2003	775,4

7.4. Le poste « Clients et comptes rattachés » est également présenté net d'une provision pour créances douteuses de 7,7 millions d'euros (8,5 millions au 31 mars 2002, 9,3 millions au 31 mars 2001) identifiée cas par cas et évaluée selon le degré de risque de non-recouvrabilité.

8- AUTRES CREANCES

Cette rubrique comprend, au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Avances fournisseurs	24,0	34,0	32,6
Créances sociales et fiscales	53,7	39,7	29,3
Engagement d'approvisionnement d'eaux-de-vie	2,2	2,1	2,6
Créance sur droits d'exploitation marque Picon			50,2
Droits d'accises payés d'avance	4,6	7,0	4,8
Charges diverses d'avance	6,6	8,0	9,6
Frais d'émission de l'emprunt obligataire amortis sur 7 ans	3,2	4,3	5,4
Frais d'émission des TSDI amortis sur 15 ans	1,3	1,8	2,2
Instruments financiers	18,6	11,7	14,6
Créances sur cessions actifs	20,2		
Autres créances	21,3	44,9	46,0
Total	155,7	153,5	197,3

9 - CAPITAL SOCIAL

Le nombre d'actions émises au 31 mars 2003 s'élève à 44 579 941 actions (d'une valeur nominale de 1,60 euros). Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Rémy Cointreau a acquis 509 985 actions d'auto-contrôle au cours de l'exercice 2002 qui ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. Au cours de l'exercice 2003, 145 588 actions ont été acquises dans le cadre d'opérations de régulation de cours pour un montant de 3,6 millions d'euros. Au 31 mars 2003, ces actions sont enregistrées en Titres de Placement et Disponibilités.

Nombre maximal d'actions retenu pour le calcul des résultats dilués :

Nombre maximal d'actions à créer	2003	2002	2001
Actions émises	44 579 941	44 459 726	44 377 621
Actions d'auto-contrôle	(509 985)	(509 985)	
<u>Nombre de titres potentiels :</u>			
Stock-options	2 565 111	2 685 326	1 849 940
Emprunt obligataire convertible	30 032	30 032	30 032
OCEANE (prorata temporis)	6 896 528	6 896 528	1 724 133
Total	53 561 627	53 561 627	47 981 726

10 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

10.1. Les emprunts obligataires convertibles comprennent au 31 mars 2003 :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
OCEANE 3,50 % 2006			
Principal	300,0	300,0	300,0
Prime de remboursement	14,5	7,8	1,1
Emprunt convertible 7,50% 2006	0,6	0,6	0,6
TOTAL	315,1	308,4	301,7

- En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de cette OCEANE sont les suivantes :
 - nombre d'obligations émises : 6 896 551
 - nominal 43,50 euros
 - émission au pair
 - jouissance 30 janvier 2001
 - durée 5 ans 61 jours
 - taux 3,50 % l'an terme échu 1^{er} avril de chaque année
 - amortissement normal le 1^{er} avril 2006 à un prix de 48,53 euros soit une prime de remboursement de 11,56% de la valeur nominale soit 34,6 millions d'euros.
 - amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1^{er} avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation,
 - chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Aucune obligation n'a fait l'objet de conversion sur cet exercice. Au 31 mars 2003, au total 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion.

10.2. Le 21 janvier 2002, Rémy Cointreau S.A. a conclu un swap de taux d'intérêt d'un montant nominal de 300 millions d'euros, à échéance du 1^{er} avril 2006, visant à garantir le paiement de la prime de remboursement attachée à l'obligation convertible décrite sous la rubrique précédente **10.1**. Cette prime, payable in fine en cas de non conversion est d'un montant de 34,6 millions d'euros. Au terme de ce contrat de swap les flux suivants sont échangés :

- Rémy Cointreau paye chaque année l'Euribor 12 mois Post fixé minoré de 2,5050%
- Rémy Cointreau reçoit in fine, le 1^{er} avril 2006, 34,6 millions d'euros.

Ce swap a été débouclé le 24 juillet 2002. L'impact du débouclément est de 0,2 millions d'euros en résultat et 3,6 millions d'euros en trésorerie.

11 - TSDI

11.1. Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal à l'Euribor à 6 mois majoré de 1 %.

11.2. Les conditions d'émission d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :

- les titres, pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue, ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la société, sauf en cas de fusion ou de scission ;
- le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et qu'aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

11.3. Les TSDI ont été qualifiés de « reconditionnés » par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Par cette convention, la société tierce par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des TSDI, s'était engagée à leur racheter les TSDI au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16^{ème} année moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82,9 millions d'euros.

En raison de ces dispositions, les TSDI ont été lors de l'émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222,0 millions d'euros.

Le résultat consolidé de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction des produits générés par le placement des 82,9 millions d'euros. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et intérêts et est inscrit en diminution de la dette.

11.4. Ces TSDI ont fait l'objet en mai 1996 d'une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- la société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale aux souscripteurs
- les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC) lequel percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006.
- le contrat d'émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
 - les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006 ;
 - la clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée.
- la convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée.
- dans le cadre de cette restructuration les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

Devises	Nominal (en millions d'euros)	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	81,71	Variable	Fixe
EUR	27,75	Fixe	Variable

12 - DETTES A LONG ET MOYEN TERME

Au 31 mars 2003, les dettes à long et moyen terme comprennent :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Emprunts obligataires	163,5	165,9	163,6
Emprunts bancaires à taux variables	170,0	220,0	269,0
Autres emprunts à long et moyen terme		4,2	4,9
Total	333,5	390,1	437,5

12.1. Le poste "emprunts obligataires" porte principalement sur l'emprunt senior à haut rendement émis le 30 juillet 1998, d'un montant de 150 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d'intérêt de 10 % et comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 30 juillet 2001, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises.
 - à partir du 30 juillet 2002, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 105% sur la période 2002/2003, 102,5% sur la période 2003/2004 et au pair sur la période 2004/2005.
- Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau et dans le cas où ORPAR et RECOPART S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil de surveillance.

12.2. Au 31 mars 2003, les ressources bancaires confirmées (y compris celle à échéance de moins d'un an) du groupe se chiffrent à 440,5 millions d'euros qui s'analysent comme suit :

Nature	Principal (en millions d'euros)	Maturité
Syndication bancaire	400,0	2003 à 2005
Lignes bilatérales	40,5	2003 à 2004

Le crédit syndiqué de 400,0 millions d'euros signé le 13 juin 2000, avec un groupe de 17 banques comporte une tranche fixe (term facility) et une tranche revolving (revolving facility) de 200 millions d'euros chacune. Les 2 tranches sont remboursables en 5 semestrialités égales en principal, la première venant à échéance le 13 juin 2003 et la dernière le 13 juin 2005, soit une durée moyenne de crédit de 4 ans. Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

Au terme de ce contrat, Rémy Cointreau s'engage à respecter les ratios financiers suivants calculés au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice :

- Dette/fonds propres \leq 0,75 (pour le calcul de ce ratio le TSDI est assimilé à des fonds propres)
- Dette/EBITDA \leq 4,25
- EBITDA/frais financiers \geq 2,5

Pour ces calculs, l'EBITDA est défini comme la somme du résultat opérationnel, des amortissements et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ; la dette et les fonds propres sont déterminés par moyenne arithmétique des deux derniers arrêts semestriels.

Au 31 mars 2003, le calcul de ces ratios donne les résultats suivants :

- Dette/fonds propres : 0,73
- Dette/EBITDA : 3,48
- EBITDA/frais financiers : 3,69

Les ratios Dette/EBITDA et EBITDA/frais financiers servent de référence à la détermination de la marge applicable au taux d'intérêt (Euribor). Sur la base des ratios de l'exercice 2003, la marge s'élève à 95 points de base.

12.3. L'échéancier des dettes à long et moyen terme est le suivant au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Partie à plus de 5 ans			
Partie à plus d'un an, et moins de 5 ans	333,5	390,1	437,5
Total	333,5	390,1	437,5

12.4. La répartition des emprunts à long terme par devise est la suivante au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Francs français			27,0
Euro	333,5	389,1	405,0
Zloty polonais		1,0	5,5
Total	333,5	390,1	437,5

13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

13.1. La ventilation des provisions pour risques et charges est la suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Provision pour retraite	17,2	18,3	25,4
Provision pour risques et charges	58,8	63,3	47,2
Total	76,0	81,6	72,6

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

- des provisions pour coûts de restructuration.
- des provisions pour risques opérationnels divers.

Ces montants intègrent les provisions constatées lors de l'entrée en consolidation de Bols.

Les 76,0 millions d'euros de provisions à fin mars 2003 couvrent 22,6 millions d'euros de charges probables de l'exercice 2004. Le solde correspond à des charges dont la date de réalisation n'est pas connue à ce jour.

13.2. La variation des provisions pour risques et charges s'explique ainsi :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2002	81,6
Dotations de l'exercice	9,2
Utilisations de l'exercice	(14,8)
Reprises de l'exercice	
31 mars 2003	76,0

14. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

14.1. Le poste fournisseurs comprend au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002
Fournisseurs eaux-de-vie	27,9	93,0
Autres fournisseurs	111,8	134,1
Total	139,7	227,1

14.2. Le poste autres dettes d'exploitation comprend au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Avances clients	1,0	1,6	0,6
Dettes sociales et fiscales	81,3	90,9	81,6
Droits d'accises à payer	12,4	33,1	18,5
Charge de publicité à payer	24,2	30,1	13,4
Produits divers d'avance	4,2	4,3	1,4
Instruments financiers	9,0	3,4	9,6
Intérêts à payer	24,0	27,8	15,9
Autres dettes	42,2	63,4	76,5
Total	198,3	254,6	217,5

15 - INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
France	61,8	58,1	61,2
Autres pays européens	406,8	409,6	307,3
Amérique du Nord	351,8	366,2	353,5
Asie - Pacifique	127,3	133,7	152,0
Reste du monde	52,5	51,9	51,6
Total	1 000,2	1 019,5	925,6

16 - INFORMATIONS PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Le résultat opérationnel comprend :

- le résultat directement imputable aux différentes marques exploitées par le groupe,
- les charges indirectes représentant les frais généraux des différentes sociétés de distribution et des entités administratives.

Les marques ont été ventilées dans 5 branches qui regroupent ainsi les principaux produits ou marques suivants:

Cognac : produits Rémy Martin

Liqueurs : Cointreau, Passoa, Liqueurs Bols, Galliano, Pisang Ambon

Spiritueux : Vodka Bols, Metaxa, Brandies Seguin, Rhums Mount Gay et Saint James, Genièvres Bols et Bokma

Champagne et Vins : Piper Heidsieck, Charles Heidsieck, vins californiens Piper Sonoma

Marques Partenaires : il s'agit des marques non détenues par le groupe qui sont distribuées à travers son réseau de distribution propre ; principalement portefeuille de vins aux Pays-Bas, scotchs Highland Distillers et vins Antinori aux Etats-Unis.

La ventilation entre résultat des marques, frais du réseau et frais centraux est appréciée sur base analytique, certains frais imputés en 2002 aux marques ont été reclassés à ce titre en frais du réseau.

16.1. La ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par branche d'activité est la suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires			
Cognac	358,9	380,1	375,5
Liqueurs	175,0	172,0	142,5
Spiritueux	200,8	216,3	144,1
Champagne & vins	130,4	111,5	140,6
Marques partenaires	135,1	139,6	122,9
	1 000,2	1 019,5	925,6
Résultat opérationnel			
Cognac	149,3	145,6	133,0
Liqueurs	50,4	47,3	32,9
Spiritueux	61,5	70,1	38,7
Champagne & vins	17,2	5,7	12,1
Marques partenaires	20,9	22,0	21,8
	299,3	290,7	238,5
Frais du réseau, frais centraux et charges non répartis	(85,5)	(81,6)	(54,2)
Total	213,8	209,1	184,3

16.2. La ventilation du bilan par branche d'activité est la suivante :

Au 31 mars 2003

(en millions d'euros)	Immo. incorporelles nettes	Immo. corporelles nettes	Actif circulant (1)	Dettes d'exploitation (2)
Cognac	239,5	19,6	511,2	102,4
Liqueurs	196,9	16,8	53,7	51,9
Spiritueux	393,0	43,5	132,0	69,0
Champagne et vins	141,9	68,0	256,6	51,1
Réseau et holding	0,9	3,9	223,4	96,3
TOTAL	972,2	151,8	1 176,9	370,7

(1) hors titres de placements et disponibilités

(2) y compris passifs d'impôts différés

Au 31 mars 2002

(en millions d'euros)	Immo. incorporelles nettes	Immo. corporelles nettes	Actif circulant (1)	Dettes d'exploitation (2)
Cognac	237,1	23,7	545,0	177,6
Liqueurs	195,7	12,5	39,6	78,3
Spiritueux	396,0	48,3	182,5	106,8
Champagne et vins	142,7	75,5	280,2	59,8
Réseau et holding	1,0	5,6	246,1	93,2
TOTAL	972,5	165,6	1 293,4	515,7

(1) hors titres de placements et disponibilités

(2) y compris passifs d'impôts différés

16.3. Rentabilité des capitaux employés

La mesure de rentabilité des capitaux employés est effectuée à partir des indicateurs suivants :

Capitaux employés (note 16.2) :

- immobilisations corporelles,
- actif circulant (hors titres de placement et disponibilités),
- dette d'exploitation.

Résultat opérationnel (note 16.1) :

- Résultat opérationnel des activités après ventilation des coûts holding et réseau

Les capitaux employés et les résultats opérationnels sont identifiés par branche d'activité sur base analytique. Les capitaux et les résultats affectés aux activités réseau de distribution et holding sont répartis en fonction des stocks réels et du prorata de chiffre d'affaires.

2003			
(en millions d'euros)	Capitaux employés	Résultat opérationnel	%
Cognac	486,9	122,7	25,2
Liqueurs	35,6	40,2	112,9
Spiritueux	121,9	33,5	27,5
Champagne & vins	285,0	11,0	3,9
Marques partenaires	28,6	6,4	22,4
Total	958,0	213,8	22,3

Après prise en compte de la valeur bilantielle des marques et autres immobilisations incorporelles (notes 3.1 et 16.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élèvent à 16,9% pour le Cognac, 17,3% pour les Liqueurs, 6,5% pour les Spiritueux et 2,6% pour le Champagne et les Vins.

17- CHARGES D'EXPLOITATION

La ventilation des charges d'exploitation est la suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Frais de personnel	125,3	114,8	105,0
Autres frais	264,7	294,5	250,5
Amortissements	20,3	23,2	21,3
Provisions		3,4	1,8
Frais réalloués au prix de revient	(65,0)	(78,2)	(67,9)
Total	345,3	357,7	310,7
dont			
Frais commerciaux	260,7	274,2	225,3
Frais administratifs	84,6	83,5	85,4
Total	345,3	357,7	310,7

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les redevances de marques, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du groupe. Les frais administratifs comprennent tous les autres frais (principalement frais généraux des holdings et des sociétés de production).

Cette ventilation est appréciée sur base analytique. Certains frais ont été reclassés de frais administratifs à frais commerciaux au titre de 2002.

18- EFFECTIFS DU GROUPE

Les effectifs sont exprimés à la date de clôture et portent sur les sociétés consolidées par intégration globale.

(au 31 mars)	2003	2002	2001
France ⁽¹⁾	1 043	1 084	1 060
Europe (hors France)	694	661	773
Asie - Pacifique		34	31
Amérique	460	398	392
Total	2 197	2 177	2 256

(1) Les effectifs de nos sociétés martiniquaises sont désormais classés en Amérique.

19 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
France	1,9	1,6	1,7
Total	1,9	1,6	1,7

La rémunération des dirigeants assurée par Rémy Cointreau couvre l'ensemble des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du comité de direction et aux administrateurs pour les exercices 2001 et pour les membres du conseil de surveillance et du directoire pour les exercices 2002 et 2003.

20 - RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
(Pertes) et gains de change	(2,3)	0,7	(0,8)
Produits financiers	2,2	5,7	4,8
Charges financières	(67,0)	(68,7)	(59,0)
Dividendes	0,4	0,4	1,0
Total	(66,7)	(61,9)	(54,0)

Les produits et charges financiers incluent :

- les charges d'intérêts,
- les commissions sur lignes de crédit,
- les amortissements de frais d'émission et de prime de remboursement d'emprunts obligataires,
- les frais bancaires annexes.

La charge financière liée au service de la dette s'élève à 54,8 millions d'euros pour l'exercice 2003 et correspond à un taux d'intérêt moyen de 5,79 % sur l'exercice (2002 : 6,32 %).

21 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel intègre les produits et charges exceptionnels et les éléments extraordinaires. Les produits et charges exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas directement rattachable à l'exploitation courante.

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultats sur cessions de titres et participations	(2,7)	(3,1)	
Résultat sur cessions d'actifs	11,7		1,0
Coûts de restructuration, de fermeture ou de transfert de site	(8,5)	(4,5)	(1,0)
Résultat sur equity swap			12,0
Profit de dilution sur participation Maxxium		4,0	
Provisions et autres charges	(1,9)	(3,0)	(11,0)
Résultat exceptionnel mis en équivalence (Maxxium)		(0,5)	(1,0)
Impôts		1,8	
Total	(1,4)	(5,3)	0,0

22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

22.1. L'effet net des impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Impôt sur le résultat courant			
· Courant	(44,1)	(35,5)	(35,0)
· Différé	(6,4)	(13,1)	(7,4)
· Total	(50,5)	(48,6)	(42,4)
Impôt sur le résultat non récurrent			
· Courant	(0,3)	(13,2)	(3,4)
· Différé	(0,8)	14,9	4,0
· Total	(1,1)	1,7	0,6

22.2. Rémy Cointreau a opté pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet de réduire, dans certaines limites, les charges d'impôts des sociétés bénéficiaires grâce aux déficits des autres sociétés. L'économie en résultant est constatée au cours de l'exercice de compensation.

22.3. Des actifs d'impôt différés sur différences temporaires ont été constatés à hauteur de 31,9 millions d'euros au 31 mars 2003, 44,0 millions d'euros au 31 mars 2002, 45,6 millions d'euros au 31 mars 2001.

22.4. Les déficits fiscaux et moins-values reportables sont les suivants, au 31 mars :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Déficits reportables indéfiniment	2,9	5,9	8,8
Déficits reportables jusqu'en :			
2003		0,1	33,0
2004	0,1		
2005			
2006			
2007			
Après 2007	4,2	5,3	
Totaux déficits reportables	7,2	11,3	41,8

Au 31 mars 2003 l'économie d'impôts potentielle découlant de l'utilisation de ces déficits reportables s'élève à 2,2 millions d'euros. Aucun actif net d'impôt différé n'a été reconnu sur ce montant.

22.5. En 2003, les impôts sur le résultat courant représentent une charge de 50,5 millions d'euros. La différence avec l'impôt théorique correspondant au taux français de 35,4 % s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Impôt théorique	(52,1)	(52,2)	(47,4)
Impôt réel	(50,5)	(48,6)	(42,4)
Ecart	1,6	3,6	5,0
· Différences permanentes entre les résultats consolidés et les résultats imposables	1,3	1,0	3,0
· Utilisation de pertes fiscales ou différences temporaires	0,5	1,8	4,0
· antérieurement non activées			
· Pertes de filiales fiscalement déficitaires et non activées	(0,9)	(1,2)	
· Ecart de taux d'imposition de filiales étrangères	(0,2)	2,0	(2,0)
· Ajustement de la charge d'impôt sur exercices antérieurs (dont impact redressements fiscaux)	0,9		
Total	1,6	3,6	5,0

23 - ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 17 avril 2003, Rémy Cointreau a cédé son activité de distribution de vins aux Pays-Bas. La transaction porte sur un montant total de 6,4 millions d'euros (stock inclus). Au 31 mars 2003, cette activité représentait un chiffre d'affaires de 24,6 millions d'euros.

Le 10 juin 2003, Rémy Cointreau S.A. a finalisé la mise en place d'un crédit syndiqué de 500 millions d'euros avec un groupe de 20 banques. Ce crédit comporte une tranche fixe (term facility) amortissable et une tranche variable (revolving facility) payable in fine de 250 millions d'euros chacune. Ce crédit servira à refinancer le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000 et à assurer les ressources financières du groupe.

A la date de signature, la marge applicable, ajustable en fonction du ratio Dette/EBITDA, sera de 1,20% au dessus de l'Euribor. La commission d'engagement est de 50% de la marge applicable sur la partie non utilisée de la ligne.

24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LITIGES

24.1. Engagements hors bilan

Les engagements relatifs à la gestion des risques de change et de taux ainsi que le contrat d'equity swap sont décrits dans la note 25.

La fraction non amortie de la prime de remboursement de l'OCEANE 2006, (note 10.1) d'un montant de 20,1 millions d'euros, ainsi que les instruments financiers adossés au TSDI (note 11.4) constituent des engagements hors bilan.

(en millions d'euros)	2003
Engagements sur stocks	
Eaux de vie (a)	34,3
Champagne (b)	21,2
Engagements bancaires	
Garanties diverses sur lignes de financement	0,6
Garanties 25% dette de Maxxium (c)	43,3
Engagements fiscaux	
Cautions fiscales (d)	32,4
Autres engagements donnés	
Option sur titres de participation (e)	36,6

Les autres engagements du groupe concernent :

(a) Certaines sociétés du groupe se sont engagées contractuellement auprès de divers organismes de stockage et fournisseurs pour l'achat d'une partie substantielle de leurs approvisionnements en eaux-de-vie. Au cas où ces sociétés ne respecteraient pas leurs engagements, elles seraient amenées à verser des indemnités ou à consentir des abandons de créances vis-à-vis des organismes concernés.

(b) Engagements d'achats de vins bloqués auprès du vignoble par la branche Champagne.

(c) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maxxium BV, à égalité avec ses trois autres partenaires dans la joint venture de distribution. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(d) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

(e) En juin 2003, dans le cadre des accords existants de joint venture de Rémy Cointreau avec son partenaire Takirra Investment Corp. NV (Takirra) dans la société Unicom Bols, société exploitant principalement le portefeuille de vodkas (Bols) en Pologne, le groupe a octroyé à son partenaire un droit de vente (« put option ») exerçable en avril 2006 sur 50% du capital détenu par Takirra dans Unicom Bols.

Cet accord qui renforce la collaboration des deux partenaires dans la durée, permettra à Takirra de vendre en avril 2006 sa participation dans Unicom Bols sur la base d'une valeur de l'entreprise représentative de 7 fois le résultat d'exploitation et pour une valeur minimum de 36,6 millions d'euros pour 50% du capital.

24.2. Dans le cadre des cessions intervenues en 1999 (Krug, GVG) et à l'occasion de l'apport des actifs de distribution de Rémy Associés et de la création du JV Maxxium BV, Rémy Cointreau a accordé des garanties de passif aux acheteurs.

La plupart des garanties spécifiques sont tombées à échéance en 2001 et seules subsistent les garanties liées à des délais légaux non encore prescrits.

Dans le cadre de la cession de Blue Pyrenees Estate Ltd (Note 2.2), Rémy Cointreau a accordé une garantie de passif pour un montant maximal de 10 millions de dollars australiens échéance 31 octobre 2004 ou 31 octobre 2006 pour les éléments fiscaux.

24.3. Dans le cadre de la mise en œuvre des accords constitutifs de Maxxium en août 1999, Rémy Cointreau a contribué au nouveau joint venture par des apports d'actifs en échange d'actions Maxxium et d'une soule de 122 millions d'euros perçue à hauteur de 82 millions d'euros au 31 mars 2003. Le solde, soit 40 millions d'euros, représente une composante de prix aléatoire liée à la performance financière de Maxxium. Une fraction de ce montant (24 millions d'euros) a une échéance limite fixée au 31 juillet 2009 et le solde (16 millions d'euros) n'est pas limité dans le temps.

24.4. Au 31 mars 2003, Rémy Cointreau était engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

24.5. Le groupe déclare ne pas avoir omis l'existence d'éléments de hors bilan significatifs dans la présentation de ses comptes.

25 - INFORMATION SUR LE DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

Le groupe fait face à des expositions au risque de change et au risque de taux.

La politique de gestion des risques de marché s'effectue dans le cadre de règles prudentielles approuvées par le directoire. En particulier les ventes d'instruments optionnels sont limitées à des stratégies de tunnels ou à des reventes d'instruments achetés antérieurement faisant l'objet d'autorisation au cas par cas.

S'agissant du risque de change, les horizons de couvertures et les niveaux d'engagement sont limités et les stratégies de couvertures sont agréées par un comité financier, au sein du directoire.

L'ensemble des opérations de couvertures est passé avec des banques internationales de premier rang.

25.1 Risque de change

Les résultats du groupe sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le groupe réalise 63% de son chiffre d'affaires en dehors de la zone euro et que la majorité de la production est située dans cette zone.

L'exposition du groupe au risque de change porte essentiellement sur les ventes libellées dans des devises autres que l'euro (principalement USD, AUD, CAD, JPY, GBP, et HKD) des sociétés de production vers Maxxium, la filiale de distribution américaine et les agents exclusifs étrangers. Le groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant maximum de 15 à 18 mois. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel.

Cette politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre Rémy Cointreau à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du groupe.

A noter que le groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euro des états financiers des sociétés hors zone euro.

25.1.1. Risque de change sur les flux commerciaux

Au titre de l'exercice 2003, les volumes suivants ont été couverts :

(en millions de devises)	USD	AUD	CAD	JPY	GBP	HKD
Positions couvertes	200,0	18,0	17,8	1 700,0	15,0	176,4
Cours moyen	0,9007	1,7311	1,4550	113,68	0,6324	7,80
Positions non couvertes	17,7	(0,8)	0,5	271,4	1,2	10,1
TOTAL	217,7	17,2	18,3	1 971,4	16,2	186,5

Les positions non couvertes correspondent à du chiffre d'affaires réalisé en mars 2003.

Au 31 mars 2003, le groupe détient des swaps cambistes sur flux commerciaux 2003 non encore encaissés ainsi que des couvertures de flux futurs des exercices 2004 et 2005.

Couvertures résiduelles sur les flux 2003 encaissés sur 2004.

Type	Devises	Nominal garanti (millions de devises)	Cours euro/devise garanti
Ferme	USD/EUR	(29,4)	1,0688
Ferme	AUD/EUR	(5,7)	1,7828
Ferme	JPY/EUR	(256,0)	128,345

Couvertures des flux 2004

Type	Devises	Nominal garanti (millions de devises)	Cours euro/devise garanti
Optionnel (1)	USD/EUR	(170,0)	0,9784
Ferme	USD/EUR	(15,0)	1,0398
Total		(185,0)	0,9831
Primes encaissées / (payées) : (3,4) millions d'euros			
Optionnel (1)	AUD/EUR	(12,0)	1,8071
Primes encaissées / (payées) : (0,14) millions d'euros			
Optionnel (1)	CAD/EUR	(12,0)	1,5427
Primes encaissées / (payées) : (0,15) millions d'euros			
Optionnel (1)	JPY/EUR	(800,0)	114,4
Primes encaissées / (payées) : (0,05) millions d'euros			
Optionnel (1)	GBP/EUR	(9,0)	0,6388
Primes encaissées / (payées) : (0,22) millions d'euros			
Ferme	HKD/USD	(45,0)	7,8118

(1) inclus tunnels optionnels

Couverture des flux 2005

Type	Devises	Nominal garanti (millions de devises)	Cours euro/devise garanti
Optionnel (1)	USD/EUR	(50,0)	1,1028
Primes encaissées / (payées) : (0,93) millions d'euros			

(1) inclus tunnels optionnels

Au 31 mars 2003, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de change s'élève à 25,9 millions d'euros.

25.1.2 Risque de change sur financement en devises étrangères

Le financement du groupe est centralisé sur Rémy Cointreau S.A. et libellé en euros. Les filiales hors zone euro se financent en grande partie sur ces ressources, par la mise en place de prêts intra-groupe libellés dans la devise de l'emprunteur.

Afin de couvrir l'exposition au risque de change des prêts et emprunts émis en devises hors de la zone euro, le groupe leur adosse de manière parfaite des swaps de devises. Les intérêts encaissés ou décaissés sont couverts par des ventes ou achats à terme. Ces opérations ont une durée de un mois à un an.

Rémy Cointreau est principalement prêteur/emprunteur en USD, HKD, CHF et AUD.

Le portefeuille des swaps de couverture à la clôture est le suivant :

Devises	Nominal		Cours de terme/devise	
	Achat	Vente	Achat	Vente
HKD/EUR	45,247		8,5060	
AUD/EUR	2,466		1,8665	
CHF/EUR	1,242		1,4750	
USD/EUR		(34,00)		1,07155
USD/EUR (1)		(6,0)		0,97535

(1) Vente à terme

25.2 Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif principal de se couvrir contre le risque de hausse de taux d'intérêt, le groupe a structuré ses ressources en panachant dette à taux fixe et à taux variable.

Au 31 mars 2003, la dette financière (hors titres subordonnés à durée indéterminée et obligations convertibles) se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	2003
Taux fixe	163,5
Taux variable (1)	333,1
Total	496,6

(1) La dette à taux variable fait l'objet de contrats de couverture de taux sur des échéances n'excédant pas 3 exercices.

25.2.1. Portefeuille optionnel (moyen terme)

Le portefeuille optionnel est constitué essentiellement de CAP à l'exception de 40 millions d'euros de swaption pour l'exercice 2004 et de 40 millions d'euros de vente de floor avec barrière K/i pour l'échéance 2005-2006.

(en millions d'euros)

Echéance	Nominal	Taux de référence	Taux garanti
2003-2004	330,0	Euribor	4,78%
2004-2005	245,0	Euribor	4,33%
2005-2006	230,0	Euribor	4,26%

Primes encaissées / (payées) : (2,25) millions d'euros

25.2.2. Portefeuille de FRA (court terme : 3 et 6 mois)

(en millions d'euros)

Echéance	Nominal	Taux garanti
Exercice 2004		
1er trimestre	451,0	3,31%
2ème Trimestre	343,0	2,82%
3ème Trimestre	186,0	2,84%
4ème Trimestre	120,0	2,58%
Exercice 2005		
1er trimestre	208,5	2,69%
2ème Trimestre	80,0	2,72%
3ème Trimestre		
4ème Trimestre		

25.2.3. Portefeuille de SWAP

(en millions d'euros)

Echéance	Nominal	Taux Payé	Taux Reçu
2003-2004	40,0	3,64%	Euribor 3M

Au 31 mars 2003, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de taux s'élève à (0,82) millions d'euros.

25.3. Contrat d'equity SWAP

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paye des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement) et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires attachés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les plus-values au moment du dénouement).

L'instrument porte sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros) et est à échéance du 8 novembre 2004. Le contrat sera dénoué exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 1,69 millions d'euros a été constatée par le groupe. La plus value latente de 7,35 millions d'euros au 31 mars 2003 n'a pas été constatée.

Aucune nouvelle attribution n'a été décidée au cours de l'exercice 2002/2003.

26. RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

26.1 Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

(en millions d'euros)	2003
Dette actuarielle début de période	(130,9)
Coût normal	(4,2)
Intérêt sur la dette actuarielle	(6,8)
Prestations payées	4,4
Pertes & gains actuariels	11,9
Dette actuarielle fin de période	(125,6)
Valeur des actifs de couverture début de période	108,5
Rendement	(17,7)
Cotisations perçues	2,4
Prestations payées	(4,1)
Valeur des actifs de couverture fin de période	89,1
Couverture financière	(36,4)
Ecart actuariels non constatés (gains)/pertes	31,4
Engagements de retraite	(5,0)
Total passif	(17,2)
Total actif	12,2

26.2 Le coût de la période est le suivant :

(en millions d'euros)	2003
Coût normal	4,2
Intérêt sur la dette actuarielle	6,8
Rendement attendu des placements	(8,7)
Amortissement des pertes et gains actuariels	0,1
Coût de la période	2,4
Prestations	(0,3)
Coût net de la période	2,1

26.3. Les hypothèses actuarielles sont :

- Taux d'actualisation moyen 5%
- Taux moyen de revalorisation des salaires 3,80%
- Espérance de durée moyenne d'activité 10-25 ans
- Taux de rendement attendus des placements 6,50%

27- OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le tableau joint donne les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 mars 2003.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN COURS AU 31 MARS 2003

	PLAN n°4	PLAN n°5	PLAN n°6	PLAN n°7	PLAN n°8	PLAN n°9	PLAN n°10	PLAN n°11
Date de l'assemblée générale extraordinaire	16/09/96	16/09/96	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/2000 et 21/09/01
Date du conseil d'administration ou du directoire	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02
Nombre total d'options attribuées	216 630	164 500	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500
- dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (1)	64 607	100 000	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000
- nombre de mandataires sociaux concernés	10	7	7	10	10	9	5	5
Nombre de bénéficiaires total	84	20	75	66	85	28	150	43
Points de départ d'exercice des options	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06
Date d'expiration	03/12/03	24/03/05	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12
Prix de souscription (euro) (2)	16,69	13,55	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00
Nombre d'options caduques	17 384	-	-	3 000	-	-	16 000	-
Nombre d'options souscrites au 31 mars 2003	115 499	85 237	113 163	90 400	172 200	22 960	-	-

(1) conseil d'administration et membres du comité de direction dans leur composition antérieure au 19 décembre 2000 et membres du directoire et du conseil de surveillance depuis cette date,

(2) Les prix d'exercice antérieurs à 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs

28 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 mars 2003, le périmètre de consolidation inclut 60 sociétés (65 au 31 mars 2002). 58 sociétés sont en intégration globale et 2 en mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Rémy Colombia et Destileria de Jalisco qui clôturent au 31 décembre et de S.M.C.S. et R.M.S.J. qui clôturent au 30 septembre.

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2003	mars 2002
EUROPE			
<u>France</u>			
Rémy Cointreau SA ⁽⁸⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Gie Rémy Cointreau Sces	Holding / Finance	95,00	95,00
R Cointreau Sces SAS ⁽⁸⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau SAS ⁽⁸⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
CLS Rémy Cointreau ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,88
Rémy Martin & Cie SA ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,86
Les Domaines Rémy Martin ⁽¹⁾	Production	-	99,85
Cognacs de Luze	Production	100,00	99,35
Storeco ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,86
Seguin & Cie ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,35
Cointreau SA ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,92
Izarra ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,91
SAP ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,91
Champ.P&C Heidsieck ⁽⁸⁾	Production	99,98	99,97
Champ. F.Bonnet P&F ⁽⁸⁾	Production	99,98	99,96
Piper Heidsieck C.C.SA ⁽⁸⁾	Production	100,00	100,00
G.V. de l'Aube ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,96
G.V. de la Marne ⁽⁸⁾	Production	99,95	99,92
SA Fournier - Safec ⁽⁸⁾	Production	100,00	99,97
<u>Pays-Bas</u>			
D.F.D.I. ⁽⁴⁾	Holding / Finance	100,00	49,97
Rémy Finance BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Maxxium International BV ⁽³⁾	Distribution	25,00	24,96
Erven Lucas Bols NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Distilleerderijen Erven Lucas Bols BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Gedistilleerd en Wijn Groep Nederland BV	Autre	100,00	100,00
Bols Distilleries BV	Distribution	100,00	100,00
Lodka Sport BV	Autre	50,00	50,00
Meekma Distilleerderijen BV	Autre	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lodka II ⁽⁵⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Exploitiemaatschappij Rozengracht BV	Holding / Finance	100,00	100,00
't Lootsje II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Wijnhandel Ferwerda & Tieman BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Duncan, Gilby & Matheson BV	Autre	100,00	100,00

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2003	mars 2002
Unipol BV	Autre	50,00	50,00
Botapol Management BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Botapol Holding BV	Holding / Finance	50,00	50,00
<u>Autres pays</u>			
Hermann Joeress GmbH	Distribution	100,00	99,86
Cointreau Holding	Holding / Finance	100,00	99,86
Rémy Suisse SA	Distribution	100,00	100,00
Bols Premium Kft	Distribution	100,00	100,00
Unicom Bols Group Sp.z.o.o	Production	50,00	50,00
Arima S.A	Autre	50,00	50,00
Bols Sports & Travel Sp.z.o.o	Autre	100,00	100,00
S&EA Metaxa ABE	Production	100,00	100,00
AMÉRIQUES			
<u>Etats-Unis</u>			
Rémy Amérique Inc	Distribution	100,00	99,86
Remy Cointreau Amérique Inc	Holding / Finance	100,00	99,86
RMS Vineyards Inc ⁽⁹⁾	Production	-	99,86
<u>Antilles</u>			
Mount Gay Distilleries Ltd	Production	94,98	92,39
Bols Latin America NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Blousana Corporation AVV	Distribution	100,00	100,00
Sprock USA CV ⁽²⁾	Production	-	100,00
S.M.C.S.	Production	99,49	99,40
R.M.S.J.	Production	99,49	99,40
<u>Autres pays</u>			
Cointreau Do Brasil Ltda	Production	100,00	99,92
Destileria de Jalisco	Production	100,00	99,92
Rémy Colombia	Distribution	100,00	100,00
ASIE/PACIFIQUE			
<u>Chine</u>			
Sino French Dynasty Winery ⁽³⁾	Production	33,00	33,00
<u>Hong Kong</u>			
Rémy Concord	Production	100,00	100,00
Kenton Ltd ⁽⁷⁾	Production	-	100,00
Caves de France Ltd ⁽¹⁾	Distribution	-	100,00
Rémy Pacifique Ltd	Distribution	100,00	100,00

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2003	mars 2002

Australie

Blue Pyrenees Estate Ltd ⁽¹⁾ ⁽⁶⁾	Production	-	100,00
BPE Pty Ltd ⁽⁶⁾	Autre	100,00	-

AFRIQUE

Afrique du Sud

Erven Lucas Bols Pty. Ltd	Distribution	50,00	50,00
---------------------------	--------------	-------	-------

- (1) Cession de l'exercice
- (2) Société liquidée
- (3) Mise en équivalence
- (4) Rachat d'intérêts minoritaires
- (5) Ex Exploitiemaatschappij Liliegracht BV, changement de dénomination sociale pour Lodka II
- (6) Blue Pyrenees Estate Ltd a été scindée en deux sociétés. La société opérationnelle a été cédée le 1^{er} octobre 2002.
- (7) Société absorbée par Rémy Concord
- (8) Société faisant partie de l'intégration fiscale française
- (9) Société absorbée par Rémy Amérique Inc au 31 mars 2003

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Rémy Cointreau,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rémy Cointreau relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
Patrick Malvoisin

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.
Membre de Nexia International
François Mahé

5.3 RAPPORT FINANCIER ET COMPTES DE LA SOCIETE AU 31 MARS 2003

Rapport financier sur les comptes sociaux au 31 mars 2003

Le résultat courant avant impôt s'élève à 86 millions d'euros. La hausse de 62,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent découle principalement de la progression des produits de dividendes.

Les frais de siège s'élèvent à 23,4 millions d'euros, en progression de 4,4 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par le coût du renforcement des structures centrales dans le cadre des projets transversaux conduits par le groupe dans différents domaines.

Les redevances sur activités facturées aux filiales se sont élevées à 15,1 millions d'euros, en augmentation de 2,2 millions d'euros, en raison notamment de l'augmentation du taux de rémunération appliqué sur l'exercice aux filiales de production.

Les dividendes reçus des filiales, suite aux versements d'acomptes sur dividendes par Rémy Martin et Cointreau en fin d'exercice, sont passés de 63 millions d'euros à 130,5 millions d'euros.

La progression de la charge financière nette (36,4 millions d'euros contre 33,2 millions d'euros l'an dernier) s'explique essentiellement par la non reconduction du débouclage d'un instrument financier intervenu lors de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, en perte de 11,5 millions d'euros, comprend principalement une dotation aux provisions réglementées de 12,1 millions d'euros (TSDI), et un produit net d'opérations sur titres de 0,9 millions d'euros. Les opérations de cession et diminution sur participations se sont traduites d'une part, par la réduction et le remboursement du capital de la société Rémy Suisse pour 13,8 millions d'euros et d'autre part, par la cession des titres de la Société Civile du Breuil pour 1,5 millions d'euros.

Par ailleurs, au cours de l'exercice la société a procédé au rachat de titres de sociétés du groupe, suite à leur transformation en SASU.

Le produit d'impôt société de 27 millions d'euros représente la reprise d'économie d'impôts réalisée sur les exercices de plus de 5 ans et définitivement acquise dans le cadre du régime de groupe.

Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net de l'exercice s'élève à **101,5 millions d'euros**.

Résultats financiers des cinq dernières années au 31 mars

(en millions d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003 (1)
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	58,1	58,2	71,1	71,1	71,3
Nombre d'actions émises	38 124 166	38 182 230	44 377 621	44 459 726	44 579 941
Nombre maximal d'actions à créer par conversion d'obligations	30 032	30 032	6 926 562	6 926 560	6 926 560
2. OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	17,0	17,5	17,3	12,9	15,1
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	10,1	30,9	118,5	29,2	97,1
Impôts sur les bénéfices	0,9	-36,5	-13,7	5,5	27,0
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,6	64,3	120,6	8,4	101,5
Résultat distribué	-	34,3	39,9	39,9	44,6
3. RESULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,23	1,77	2,98	0,78	2,78
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-	1,68	2,72	0,19	2,28
Dividende net distribué à chaque action	-	0,90	0,90	0,90	1,00
4. PERSONNEL					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S., œuvres sociales etc...)	-	-	-	-	-
Intéressement (compris dans la masse salariale)	-	-	-	-	-

(1) Sous réserve de l'approbation de l' A.G.O.

BILAN de la société au 31 mars 2003

ACTIF

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Immobilisations Corporelles	32,4	32,4	32,4
Immobilisations Incorporelles	-	-	-
Participations	1 370,9	1 379,8	1 354,8
Créances rattachées des participations	23,5	15,8	22,0
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	1,7	-	-
Autres immobilisations financières	10,5	1,6	1,5
Total Immobilisations Financières	1 439,0	1 429,6	1 410,7
Autres créances	782,4	531,0	472,3
Valeurs mobilières de placement	3,6	10,5	0,1
Disponibilités	1,4	10,1	0,5
Total Actif Circulant	787,4	551,6	472,9
Charges constatées d'avance	2,1	1,2	1,4
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5,9	8,1	10,3
Prime de remboursement des obligations (note 2.6)	20,1	26,9	33,6
Ecart de conversion actif	0,2	-	-
TOTAL ACTIF	2 254,7	2 017,4	1 928,9

PASSIF

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Capital social	71,3	71,1	71,0
Prime d'émission, de fusion, d'apport...	623,7	622,1	620,9
Réserve légale	7,1	7,1	5,8
Réserves réglementées	9,9	9,9	9,9
Autres réserves	48,1	48,1	48,1
Report à nouveau	48,3	79,5	0,1
Résultat de l'exercice	101,5	8,4	120,6
Provisions réglementées	62,6	50,5	39,9
Capitaux propres	972,5	896,7	916,3
Titres subordonnés à durée indéterminée	72,4	91,6	109,4
Emprunts obligataires convertibles	345,8	345,8	337,1
Provisions pour risques et charges	8,3	7,1	0,2
Autres emprunts obligataires	166,6	169,1	166,8
Emprunts et dettes financières divers	256,5	152,8	34,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	304,6	252,0	276,6
Dettes Financières	727,7	573,9	477,4
Fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	0,9
Dettes fiscales et sociales	2,8	-	0,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes d'exploitation	125,1	102,2	87,5
Dettes d'Exploitation	128,0	102,3	88,5
Produits constatés d'avance	-	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-	-
TOTAL PASSIF	2 254,7	2 017,4	1 928,9

COMPTE DE RESULTATS au 31 mars 2003

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Prestations de services	15,1	12,9	17,3
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	0,2	-	5,5
Autres produits	-	-	-
Total Produits d'Exploitation	15,3	12,9	22,8
Achats et charges externes	19,8	16,6	25,5
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2,2	2,2	1,5
Dotations aux provisions pour risques et charges	1,2	-	-
Autres charges	0,2	0,2	-
Total Charges d'Exploitation	23,4	19,0	27,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	(8,1)	(6,1)	(4,2)
Produits financiers de participations	130,5	63,0	132,1
Produits des valeurs mobilières et participations	0,7	0,8	0,7
Autres intérêts et produits assimilés	23,7	33,3	33,8
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-	-
Différences positives de change	0,1	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	0,2
Total Produits Financiers	155,0	97,1	166,8
Dotations financières aux amortissements et provisions	7,0	6,7	1,1
Intérêts et charges assimilées	53,9	60,6	52,2
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total Charges Financières	60,9	67,3	53,3
RESULTAT FINANCIER	94,1	29,8	113,5
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	86,0	23,7	109,3
Sur opérations de gestion	-	-	11,8
Sur opérations en capital	15,3	-	-
Reprise sur provisions et transfert de charges	0,1	-	-
Total Produits Exceptionnels	15,4	0,0	11,8
Sur opérations de gestion	-	3,4	5,0
Sur opérations en capital	14,4	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12,5	17,4	9,2
Total Charges Exceptionnelles	26,9	20,8	14,2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(11,5)	(20,8)	(2,4)
IMPOT SUR LES BENEFICES	27,0	5,5	13,7
BENEFICE	101,5	8,4	120,6

TABLEAU DE FINANCEMENT au 31 mars 2003

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en millions d'euros)	2 003	2 002	2 001
RESULTAT NET COMPTABLE	101,5	8,4	120,6
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	22,9	26,3	11,6
D'exploitation	1,2	-	-
Financières	7,0	6,7	1,1
Exceptionnelles	12,5	17,4	9,2
Charges à répartir	2,2	2,2	1,3
- REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	(0,5)		
Financières	(0,2)	-	-
Exceptionnelles	(0,3)	-	-
- RESULTATS SUR CESSIONS	(1,1)		
Produits des cessions	(15,3)	-	-
Valeur comptable des éléments cédés	14,2	-	-
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	122,8	34,7	132,2
A - RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	122,8	34,7	132,2
Cessions immobilisations incorporelles	-	-	-
Cessions immobilisations corporelles	-	-	-
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	15,3	-	-
Diminution des créances s/participations	1,1	17,2	15,0
Augmentation de capital et prime d'émission	1,8	1,3	204,8
Emprunts à long et moyen terme	60,0	13,5	612,9
TOTAL	201,0	66,7	964,9
B - EMPLOIS			
Dividendes	39,6	39,9	34,3
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	5,4	24,9	683,4
▪ Immobilisations incorporelles	-	-	-
▪ Immobilisations corporelles	-	-	-
▪ Immobilisations financières	5,4	24,9	683,4
Augment. des créances s/participations	8,8	11,1	18,5
Remboursement emprunts	6,4	39,1	264,5
Charges à répartir			5,5
Prime de remboursement des obligations			34,7
Réduction capitaux propres	19,3	17,8	19,2
TOTAL	79,5	132,8	1 060,1
A - B = VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	121,5	(66,1)	(95,2)
ANALYSE DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT			
Augmentation ou diminution des dettes fournisseurs	-	0,8	(0,7)
Augmentation ou diminution des avances sur commandes	(0,2)	0,2	-
Variation des autres actifs/passifs circulants y compris concours bancaires courants	121,7	(67,1)	(94,5)
TOTAL	121,5	(66,1)	(95,2)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2003

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du PCG.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

- a. Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport sous déduction, le cas échéant, des provisions nécessaires pour les ramener à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes, et les perspectives de rentabilité.
- b. Les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice. Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour couvrir les risques de non recouvrement.
- c. La différence résultant de la valorisation des dettes et créances en devises, au cours du jour de clôture, est portée au bilan en écart de conversion.
- d. Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont montrés en engagement hors bilan.

2 – NOTES SUR LE BILAN

2.1. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en millions d'euros)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
. Immobilisations incorporelles	32,4	-	-	32,4
. Participations	1 380,5	5,3	14,2	1 371,6
. Autres	17,4	19,4	1,1	35,7
TOTAL	1 430,3	24,7	15,3	1 439,7

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan provient de la fusion avec RC PAVIS et ne fait l'objet d'aucune protection juridique.

L'augmentation des participations correspond principalement au rachat des autres titres de sociétés du groupe suite à leur transformation en S.A.S.U.

La diminution des participations correspond principalement à la réduction et au remboursement du capital de la société Rémy Suisse.

L'augmentation et la diminution des autres immobilisations financières résulte des prêts consentis aux sociétés du groupe.

L'augmentation du poste comprend également le reclassement des 509 985 actions propres, détenues pour 10,5 millions d'euros, précédemment inscrites en valeurs mobilières de placement.

2.2. ETAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en millions d'euros)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
. Participations	0,7	-	-	0,7
. Autres	-	-	-	-
TOTAL	0,7	0,0	0,0	0,7

2.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

(en millions d'euros)	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	23,5	23,5	-
Autres immobilisations financières	12,2	10,7	1,5
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances	782,4	782,4	-
Charges constatées d'avances	2,1	2,1	-
TOTAL	820,2	818,7	1,5

Les autres créances correspondent pour l'essentiel à des comptes courants avec les sociétés du groupe.

2.4. VALEURS FINANCIERES MOBILIERES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Montant brut	Provision de dépréciation	Montant net
145 588 actions propres	3,6	-	3,6

Les valeurs financières mobilières de placement correspondent aux actions propres acquises au cours de l'exercice et affectées, conformément au programme de rachat d'actions, à la régularisation des cours de bourse.

2. 5. ETAT DES ECHEANCES DES CHARGES A REPARTIR

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Frais d'émission d'emprunt (1)	5,0	1,9	3,1
Commissions TSDI (2)	0,9	0,3	0,6
TOTAL	5,9	2,2	3,7

- (1) Frais amortis sur la durée des emprunts.
(2) Commission amortie sur la durée durant laquelle les T.S.D.I. portent intérêts, soit 15 ans.

2.6. PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

L'amortissement des obligations convertibles de type OCEANE émises le 30 janvier 2001 est prévu en totalité à l'échéance fixée le 1^{er} avril 2006 majoré d'une prime de remboursement de 11,56 % de son montant initial soit 34,6 millions d'euros.

L'amortissement de la prime de remboursement, compte tenu des conditions de rémunération des obligations se fait linéairement sur la durée de l'emprunt.

Cette prime est éventuellement régularisée à chaque demande d'échange ou de conversion, options associées à ces obligations.

2. 7. CAPITAUX PROPRES

1) - CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION

Le capital social est composé de 44 579 941 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 1,60. Au cours de l'exercice les levées d'options de souscription d'actions ont donné droit à 120 215 actions nouvelles

2) - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Mars 2002	Affe- ctation Résultat	Autres mouve- ments	Mars 2003
Capital	71,1	-	0,2	71,3
Prime d'émission et de fusion	622,1	-	1,6	623,7
Réserve légale	7,1	-	-	7,1
Réserve réglementée	9,9	-	-	9,9
Autres réserves	48,1	-	-	48,1
Report à nouveau	79,5	(31,2)	-	48,3
Résultat	8,4	(8,4)	101,5	101,5
Prov. réglementées	50,5	-	12,1	62,6
TOTAL	896,7	(39,6)	115,4	972,5

2.8. TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE - T.S.D.I.

Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304.9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal au Pibor à 6 mois majoré de 1%.

Les conditions d'émissions d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :

- Les titres pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue, ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la société, sauf en cas de fusion ou de scission.
- Le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

Les T.S.D.I. ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Par cette convention, la société tierce, par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des T.S.D.I. s'était engagée à leur racheter les T.S.D.I. au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16ème année moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82.9 millions d'euros.

En raison de ces dispositions, les T.S.D.I. ont été lors de l'émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222 millions d'euros.

Le résultat de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction des produits générés par le placement des 82.9 millions. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et est inscrit en diminution de la dette.

Ces TSDI ont fait l'objet en avril 1996 d'une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- La société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale aux souscripteurs ;

- Le contrat d'émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
 - Les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006;
 - La clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée.
- Les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC) lequel percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006; le principal du TSDI n'étant pas destiné à être remboursé, sauf circonstances exceptionnelles, ce dernier a fait l'objet d'une option de rachat par Rémy Cointreau au souscripteur de la part correspondante dans le FCC.
- La convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée.
- Rémy Cointreau a exercé son option de rachat au pair des TSDI.
- dans le cadre de cette restructuration les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

Devises	Nominal (en millions d'euros)	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	81,71	Variable	Fixe
EUR	27,75	Fixe	Variable

Cette restructuration n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de l'extinction de la dette, cette dernière conservant, au terme de la restructuration, le même terme et la même charge nette d'intérêts pour la société.

Le traitement fiscal défini en accord avec le Service de la Législation Fiscale prévoit la constitution d'une provision réglementée sur l'écart entre les produits générés par le dépôt et les intérêts payés.

2. 9. EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

- Emprunt convertible 7.50 % 2006

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 1991 la société a émis au prix de 335.38 euros chacune 451.500 obligations, convertibles en actions d'une valeur nominale de 1.52 euros. Ces obligations sont convertibles à tout moment à raison de 16 actions pour une obligation et portent intérêts au taux fixe de 7.50 % l'an. L'emprunt a une durée de vie de 15 ans, sans possibilité de remboursement anticipé.

- OCEANE 3,50 % 2006

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 12 Décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cette Océane sont les suivantes :

- nombre d'obligations émises : 6 896 551
- nominal 43,50 €
- émission au pair
- jouissance 30 janvier 2001
- durée 5 ans 61 jours
- taux 3,50 % l'an terme échu 1^{er} avril de chaque année
- amortissement normal le 1^{er} avril 2006 à un prix de 48,53 € soit une prime de remboursement de 11,56 % de la valeur normale soit 34,6 millions d'euros.
- amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1^{er} avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation.
- chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Au cours des exercices précédents 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange.

Aucun mouvement n'a été constaté sur cet exercice.

2. 10. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres Emprunts obligat.	166,6	3,1	163,5	-
Emprunts et dettes établissements de crédit	304,6	134,6	170,0	-
Emprunts et dettes financières divers	256,5	256,5	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	-	-
Dettes fiscales et sociales	2,8	2,8	-	-
Autres dettes	125,1	125,1	-	-
TOTAL	855,7	522,2	333,5	-

- Au 31 mars 2003 le poste "emprunts obligataires" comprend principalement l'emprunt senior à haut rendement émis le 30 juillet 1998, d'un montant de 150 millions d'euros et d'une durée de 7 ans.
- Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d'intérêt de 10 % et comporte plusieurs clauses de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- A partir du 30 juillet 2002, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 105 % sur la période 2002/2003, 102,5 % sur la période 2003/2004 et au pair sur la période 2004/2005.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau et dans le cas où ORPAR et RECOPART SA détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil de surveillance.

- Au 31 mars 2003, les ressources bancaires consenties à Rémy Cointreau SA pour financer le groupe s'établissent à 440,5 millions d'euros. Les concours bancaires s'analysent comme suit :

<u>Nature</u>	<u>Principal</u> (Millions €)	<u>Maturité</u>
Syndication bancaire	400,0	2003 à 2005
Lignes bilatérales	40,5	2003 à 2004

- Le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000 avec un groupe de 17 banques comporte une tranche fixe (term facility) et une tranche revolving (revolving facility) de 200 M € chacune.

- Les deux tranches sont remboursables en 5 semestrialités égales en principal, la première venant à échéance le 13 juin 2003 et la dernière le 13 juin 2005, soit une durée moyenne de crédit de quatre ans. Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

2. 11. ETAT DES PROVISIONS

	<u>régle- mentées</u>	<u>pour risques et charges</u>	<u>pour dépré- ciation</u>	<u>Total</u>
Montant début exercice	50,5	7,0	0,7	58,2
Dotations (1)	12,1	1,9	-	14,0
Reprises (2)	-	(0,5)	-	(0,5)
Montant fin exercice	62,6	8,4	0,7	71,7
	(1) dotations	(2) reprises		
- exploitation	1,2	0,2		
- financières	0,3	-		
- exceptionnelles	12,5	-		
- impôt		0,3		

Conformément aux recommandations du service de la législation fiscale, la Société a constitué une provision réglementée dont la dotation de l'exercice s'élève à 12.1 millions d'euros correspondant à la base éventuellement taxable du différentiel d'intérêts futurs capitalisés des T.S.D.I.

2. 12. PRODUITS A RECEVOIR

<u>(en millions d'euros)</u>	<u>2003</u>
Créances groupe	-
Autres créances hors groupe :	0,2
TOTAL	0,2

2. 13. CHARGES A PAYER

<u>(en millions d'euros)</u>	<u>2003</u>
Emprunts obligataires	13,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,7
Emprunts et dettes financières divers	9,7
Fournisseurs et comptes rattachés	0,1
Dettes fiscales et sociales	2,8
Autres dettes	-
TOTAL	26,9

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3. 1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'un montant de 15,1 millions d'euros se compose essentiellement de prestations de services facturées à l'ensemble des filiales et sous filiales du groupe Rémy Cointreau.

Par zone géographique cette décomposition est la suivante :

France	12.1
Etranger	3.0

3. 2. PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS

Les produits financiers de participation s'élèvent à 130.5 millions d'euros et proviennent des dividendes reçus des Filiales.

3. 3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

<u>(en millions de euros)</u>	<u>2003</u>
Provisions risques fiscaux	(0,3)
Provisions réglementées (note 2.11)	(12,1)
Produits de cessions de titres	0,9
TOTAL	(11,5)

3. 4. IMPOT SUR LES BENEFICES

(A) VENTILATION DE L'IMPOT

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net d'impôt
Résultat courant	86,0	-	86,0
Résultat exceptionnel	(11,5)	27,0	15,5
Résultat net	74,5	27,0	101,5

⁽¹⁾ L'impôt société positif représente la reprise d'économie d'impôt définitivement acquise dans le cadre du régime du groupe, réalisée sur des exercices de plus de 5 ans.

La charge d'impôt provisionnée suite aux contrôles fiscaux, a été compensée par une reprise d'économie d'impôt équivalente.

(B) EVOLUTION DU DEFICIT FISCAL

	Base	Taux	Montant de l'impôt
Déficit de l'exercice (2)	46,7	-	-
Amortissements différés	-	-	-
Déficit reportable	46,7	-	-
Report déficitaire			
Restant à imputer	176,9	35,4	62,6

⁽²⁾ Le déficit de l'exercice résulte principalement de la déduction fiscale des dividendes des filiales.

(C) ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Base	Taux	Montant de l'impôt
Allègements			
Provisions non déductibles au 31 mars 2003	14,0	35,4	4,9

3. 5. INTEGRATION FISCALE

La société Rémy Cointreau a opté à compter du 1er avril 1993 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des Sociétés prévu à l'art. 223A du C.G.I.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, après imputation de leurs déficits antérieurs,
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits, sont considérées comme une simple économie de trésorerie réallouée aux sociétés intégrées déficitaires

Les sociétés intégrées fiscalement sont :

Rémy Martin, Seguin, Storéco, Izarra, Sté Armagnacaise de Production, Cointreau, Piper Heidsieck C.C., Champagne P&C Heidsieck, Champagne F. Bonnet, Safec, Grands Vignobles de la Marne, Grands Vignobles de l'Aube, Rémy Cointreau Services SAS, Financière Rémy Cointreau, RMJV, CLS Rémy Cointreau.

4 - AUTRES INFORMATIONS

4. 1. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(en millions d'euros)	Montants concernant les entreprises Avec lien de parti- cipation	
	Liées	Liées
Immobilisations financières		
Autres participations (montant brut)	1369,2	2,4
Créances rattachées à des participations	23,4	-
Créances		
Autres créances	756,3	1,1
Dettes		
Autres dettes	51,7	-
Produits financiers		
Produits de participations	130,5	-
Intérêts	21,9	-
Charges financières		
Intérêts	0,1	-
Produits d'exploitation	15,0	-
Charges d'exploitation	19,8	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-

4. 2. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conseil de surveillance : Les membres du conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence, au titre de l'exercice 2001/2002, pour un montant de 22 598 € chacun, M. Le Bail recevant 11 299 € prorata temporis.

Directoire : Mme Dominique Hériard Dubreuil a reçu du groupe une rémunération fixe de 217 873 €. M Hubertus van Doorne a reçu une rémunération totale de 468 371 € dont une rémunération fixe de 313 641 €. M Alain Emprin a reçu une rémunération totale de 348 195 € dont une rémunération fixe de 271 058 €. M Bruno Mouclier a reçu une rémunération totale de 397 027 € dont une rémunération fixe de 254 882 €. M. Pierre Soussand a reçu une rémunération totale de 283 365 € dont une rémunération fixe de 231 748 €.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus comprennent les avantages en nature dont bénéficient chaque mandataire social.

4. 3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - ENGAGEMENTS FINANCIERS : (en millions d'euros)

Les instruments financiers adossés au TSDI (note 2.8) constituent des engagements hors bilan.

Les autres engagements de la société concernent :

(en millions d'euros)	2003
Engagements bancaires	
Garanties diverses sur lignes de financement	0,6
Garanties 25% dette de Maxxium (a)	43,3
Engagements fiscaux	
Cautions fiscales (b)	7,2

(a) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maxxium BV, à égalité avec ses trois autres partenaires dans la joint venture de distribution. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(b) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

B – CONTRAT D'EQUITY SWAP :

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paye des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement) et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires attachés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action pour les plus-values au moment du dénouement). L'instrument porte sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros) et est à échéance du 8 novembre 2004. Le contrat sera dénoué exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 1,7 millions d'euros a été constatée par le Groupe. La plus value latente de 7,4 millions d'euros au 31 mars 2003 n'a pas été constatée.

4. 4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Options de souscription conférées aux mandataires sociaux sur les titres de Rémy Cointreau

Sur l'exercice 2002/2003 il n'y a pas eu d'attributions d'options de souscription.

Mandataires sociaux qui ont levé des options de souscription :

Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Nombre total d'options / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré euros	Plan N°
John Wong	16 267	28,9	7
Hubertus van Doorne	3 017	30,3	4
Hubertus van Doorne	10 000	23,5	5

5 - ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 10 juin 2003, Rémy Cointreau S.A. a finalisé la mise en place d'un crédit syndiqué de 500 millions d'euros avec un groupe de 20 banques. Ce crédit comporte une tranche fixe (term facility) amortissable et une tranche variable (revolving facility) payable in fine de 250 millions d'euros chacune. Ce crédit servira à refinancer le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000 et à assurer les ressources financières du groupe.

A la date de signature, la marge applicable, ajustable en fonction du ratio Dette/EBITDA, sera de 1,20% au dessus de l'Euribor. La commission d'engagement est de 50% de la marge applicable sur la partie non utilisée de la ligne.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION AU 31 MARS 2003

(en milliers de devises)	Capital KDEV	Capitaux	Quote-part Capital détenu %	Valeur	Provisions titres KEUR	Dividendes encaissés KEUR	CA HT dernier exercice KDEV	Résultat après après impôt KDEV	Date fin d'exercice	Prêts avances consentis KEUR
		Propres sauf Capital KDEV		comptable du K. détenu KEUR						
Sociétés	Devises									
A) FRANCAISES										
Rémy Martin & cie	EUR	6 725	127 720	100,00	381 708	78 467		43 302	31/03/03	510 190
Seguin & Cie	EUR	661	6 911	100,00	7 633	5 495	9 410	1 799	31/03/03	
Financière RC	EUR	10 000	1 307	100,00	10 000		841	929	31/03/03	6 758
Cointreau SA	EUR	4 037	91 682	100,00	89 103	17 500		24 829	31/03/03	137 688
Piper Heidsieck C.C.	EUR	32 115	221 887	100,00	326 279		1 579	2 531	31/03/03	
Ducs de Gascogne	EUR	1 002	2 213	30,00	1 144	610	13 904	169	31/12/02	
Autres filiales françaises	EUR				253		43			
Total Valeur Brute					816 120	610				
B) ETRANGERES										
Rémy Suisse	CHF	13 550	(84)	99,99	11 515			(124)	31/03/03	
R. Concord Ltd	HKD	265 825	(108 419)	99,99	31 829			(47 140)	31/03/03	
Lucas Bols NV	EUR	5 000	68 525	100,00	511 044	29 037		29 037	31/03/03	
Autres filiales étrangères	EUR				1 076	67				
Total Valeur Brute					1 371 584	677				
Total Valeur Nette					1 370 907					

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN COURS AU 31 MARS 2003

	PLAN n°4	PLAN n°5	PLAN n°6	PLAN n°7	PLAN n°8	PLAN n°9	PLAN n°10	PLAN n°11
Date de l'assemblée générale extraordinaire	16/09/96	16/09/96	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/2000 et 21/09/01
Date du conseil d'administration ou du directoire	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02
Nombre total d'options attribuées	216 630	164 500	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500
- dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (1)	64 607	100 000	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000
- nombre de mandataires sociaux concernés	10	7	7	10	10	9	5	5
Nombre de bénéficiaires total	84	20	75	66	85	28	150	43
Points de départ d'exercice des options	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06
Date d'expiration	03/12/03	24/03/05	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12
Prix de souscription (euro) (2)	16,69	13,55	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00
Nombre d'options caduques	17 384	-		3 000	-	-	16 000	-
Nombre d'options souscrites au 31 mars 2003	115 499	85 237	113 163	90 400	172 200	22 960	-	-

(1) conseil d'administration et membres du comité de direction dans leur composition antérieure au 19 décembre 2000 et membres du directoire et du conseil de surveillance depuis cette date,

(2) Les prix d'exercice antérieurs à 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 mars 2003**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société Rémy Cointreau,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rémy Cointreau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 11 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
Patrick Malvoisin

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.
Membre de NEXIA International
François MAHE

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young

Patrick MALVOISIN

41, rue Ybry

92576 NEUILLY SUR SEINE

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.

Membre de NEXIA International

François MAHE

33, rue Daru

75008 PARIS

REMY COINTREAU S.A.

Société Anonyme au Capital de 71.327.906 €

*Siège Social : Rue Joseph Pataa, Ancienne rue de la Champagne,
16100 COGNAC*

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société **REMY COINTREAU**,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 ACHAT DE TITRES SEGUIN & CIE

Personnes concernées :

Mme Dominique HERIARD DUBREUIL
Mr Bruno MOUCLIER
Mr Alain EMPRIN

Président du Directoire
Membre du Directoire
Membre du Directoire

Le Conseil de surveillance du 11 juin 2002 a autorisé la société REMY COINTREAU S.A. a procédé au rachat de 7.458 actions de la société SEGUIN & Cie SA détenues par la société PIPER HEIDSIECK C.C. pour un montant de 4.809.805 euros.

1.2 VENTE DU CAPITAL DE LA SOCIETE CAVES DE FRANCE PAR REMY CONCORD LTD A LA SOCIETE ORPAR

Personnes concernées :

Mme Dominique HERIARD DUBREUIL	Président du Directoire
Mr François HERIARD DUBREUIL	Président du Conseil de surveillance
Mr Marc HERIARD DUBREUIL	Membre du Conseil de surveillance
Mr Guy LE BAIL	Membre du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance du 11 juin 2002 a autorisé la vente par la société REMY CONCORD Ltd filiale de REMY COINTREAU, de 40 % du capital de la société Caves de France à la société ORPAR pour un montant de 3.126.800 HK dollars pour 16.460 actions.

1.3 ACQUISITION DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES

Personnes concernées :

Mme Dominique HERIARD DUBREUIL	Président du Directoire
Mr François HERIARD DUBREUIL	Président du Conseil de surveillance
Mr Marc HERIARD DUBREUIL	Membre du Conseil de surveillance
Mr Pierre COINTREAU	Membre du Conseil de surveillance
Mr Huub VAN DOORNE	Membre du Directoire
Mr Alain EMPRIN	Membre du Directoire
Mr Bruno MOUCLIER	Membre du Directoire

Dans le cadre de la transformation en société par actions simplifiée de sociétés anonymes du groupe, le Conseil de surveillance du 4 décembre 2002 a autorisé des achats de titres de ces sociétés auprès des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et auprès de sociétés dont les membres du Directoire étaient administrateurs, pour un montant global de 135.532 € :

Montants HT

REMY MARTIN & Cie	37.100 €
PIPER HEIDSIECK CIE CHAMPENOISE	2.321 €
SEGUIN & Cie	6.996 €
COINTREAU S.A.	89.115 €

2. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 CONVENTION AVEC LA SOCIETE ORPAR

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2000 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de gestion et d'assistance signée le 7 décembre 1999 avec la société ORPAR. Cette convention prévoit une redevance forfaitaire annuelle de 1.829.388,24 euros HT, à laquelle s'ajoute une somme représentant 1/1000 du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice 2002/2003, la charge hors taxe globale supportée par la société **REMY COINTREAU** s'élève à 2.829.088,24 euros.

2.2 CONVENTION D'ASSISTANCE COMMERCIALE ET DE GESTION AVEC LES SOCIETES PROPRIETAIRES DES MARQUES

Les montants résultant de l'application des conventions d'assistance commerciale et de gestion, calculés sur la base de 2 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2002/2003 sont les suivants :

	<u>Montants HT</u>
CLS REMY COINTREAU	9.961.680 €
CHAMPAGNES P&C HEIDSIECK	1.811.560 €
SEGUIN & Cie	35.720 €
COGNAC de LUZE	8.600 €

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
Patrick MALVOISIN

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.
Membre de NEXIA International
François MAHE

CHAPITRE VI

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE RÉMY COINTREAU

6.1 SURVEILLANCE ET DIRECTION

La société est administré par un directoire et un conseil de surveillance dont le fonctionnement est régi par les articles L 225-57 à L 225-93 du code de commerce.

6.1.0 Composition des organes de surveillance et de direction :

6.1.0.1 *Conseil de surveillance*

Président

M. François Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Directeur général délégué et administrateur d'Andromède

Autres fonctions :

Président Directeur Général et administrateur d'Orpar

Président du directoire de Récopart

Administrateur de Sabate Diosos

Gérant de la société civile Financière de Nonac

Président de GCP SAS

Vice - président

M. Marc Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Directeur général et administrateur d'Andromède

Autres fonctions :

Vice Président, Directeur Général Délégué et Administrateur de Orpar

Membre du directoire de Récopart

Administrateur de Sabate Diosos

Gérant de la société civile LVLFF

Gérant de l'EURL Marchadier Investissement

Membres du conseil de surveillance

M. Pierre Cointreau

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Président du conseil de surveillance de Récopart

Autres fonctions

Président du conseil d'administration de la Société Martiniquaise de Canne à Sucre

Administrateur de CLS Rémy Cointreau

Administrateur du GIE Rémy Cointreau Services

Président de Cointreau SAS

Président de Rhums Martiniquais Saint James SAS

Président de Izarra SAS

M. Patrick Duverger

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Membre du conseil de surveillance de AVIVA France

Autres fonctions :

Administrateur de AVIVA Participations

Administrateur de Faurecia

Administrateur de Soparexo

Représentant permanent de la Société Générale auprès de Accor

M. Brian Ivory

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Administrateur de HBOS plc

Autres fonctions:

Administrateur de Orpar

Président de The Scottish American Investment Company plc

Président des National Galleries of Scotland

M. Jürgen Reimnitz

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Président du conseil de surveillance de Air Liquide GmbH (Dusseldorf)

Autres fonctions:

Président du conseil de surveillance de Merrill Lynch Investment Managers KAG (Francfort)

Président du conseil de surveillance de Merrill Lynch International Investment Funds (Luxembourg)

Membre du conseil de surveillance de Bongrain S.A.

Membre du comité consultatif des investissements de Fich Inc (Londres, New York)

Membre du comité des Investissements de l'ONU

M. Guy Le Bail

Date de première nomination : 21 septembre 2001

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Administrateur et directeur général délégué de Orpar SA

Autres fonctions:

Représentant permanent de Orpar au conseil de surveillance de Recopart SA

Administrateur de Sabate Diosos SA

Membre du conseil de surveillance de Transmed SA

Membre du conseil de surveillance de GVG SA

Président d'Antares SAS

Gérant de la Société Civile du Domaine du Breuil de Segonzac

Directeur Général de GCP SAS

Gérant de la SCI Le Boi

Gérant de la SCI Le Boi d'Antares

M. Alain Bodin

Date de première nomination : 11 juin 2002

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Président de Prochacoop

Autres fonctions:

Administrateur du Centre d'Economie Rurale de la Charente

M . Gérard Epin

Date de première nomination : 3 septembre 2002

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Président Directeur Général de Sabaté Diosos SA

Autres fonctions:

Co-gérant de la société Gemsy

M. Xavier Bernat

Date de première nomination : 11 mars 2003

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Président de Chupa Chups SA

Autres fonctions:

Membre du Conseil de surveillance de la Rabobank (Espagne)

Conseiller de Mc Lane España

M. Hakan Mogren

Date de première nomination : 11 mars 2003

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors de la Société :

Président de ASTRAZENECA plc

Autres fonctions:

Président de Reckitt Benckiser plc

Président de The Research Institute of industrial Economics

Administrateur de Norsk Hydro ASA

Administrateur d'Investor AB

Administrateur de Gambro AB

Nombre de membres du Conseil de Surveillance indépendants : 4

M. Patrick DUVERGER

M. Jürgen REIMNITZ

M. Xavier BERNAT

M. Hakan MOGREN

Le Conseil de surveillance est régulièrement informé sur la situation d'indépendance de chacun de ses membres.

Nombre de membres élus par les salariés : la société ne détient aucun salarié.

Aucun censeur n'a été nommé.

Messieurs Xavier Bernat et Hakan Mogren verront leur cooptation soumise à ratification de la prochaine assemblée générale annuelle.

Nombre d'actions devant être détenu par chaque membre :10.

6.1.0.2 *Composition du directoire*

Président

Mme Dominique Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelée le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Directeur général délégué et administrateur d'Andromède

Autres fonctions :

Président du conseil d'administration de Vinexpo Américas SA
Président du conseil d'administration du GIE Rémy Cointreau Services
Administrateur de Orpar SA
Administrateur de CLS Rémy Cointreau SA
Administrateur de Baccarat SA
Représentant permanent de E. Rémy Martin & C° SAS, administrateur de Vinexpo Asia Pacific SAS
Représentant permanent de E. Rémy Martin & C° SAS, administrateur de Vinexpo SAS
Director de Botapol Holding BV
Director de Unipol BV
Director de Erven Lucas Bols NV
Director de Rémy Concord Ltd
Director de Rémy Pacifique Ltd
Director de Rémy Finance BV
Chairman et Director de Rémy Cointreau Amérique Inc

Membres du directoire

M. Hubertus van Doorne

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelé le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant

Autres fonctions :

Président Directeur Général de CLS Rémy Cointreau SA
Directeur général de Cointreau SAS
Directeur Général de E. Rémy Martin & C° SAS
Directeur général de Izarra SAS
Directeur général de Société Armagnacaise de Production SAS
Représentant permanent de Cointreau SAS auprès de Société Martiniquaise de Canne à Sucre SA et de Destileria de Jalisco
Director de Cointreau Corporation
Director de Rémy Cointreau Amérique
Director de Maxxium
Director of Erven Lucas Bols N.V.
Membre du conseil de surveillance de BOLS Prémium Beverage Import & Distribution Ltd

M. Bruno Mouclier

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelé le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Directeur Financier Groupe

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant

Autres fonctions :

Directeur général de Financière Rémy Cointreau SAS

Director de Rémy Concord Ltd

Director de Rémy Finance BV

Director de Maxxium

Director de Erven Lucas Bols NV

Director de Blues Pyrennees Estate Pty Ltd

Director de Unipol BV

Director de Botapol Management BV

Monsieur Alain Emprin

Date de première nomination : 1^{er} novembre 2001, renouvelé le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant

Autres fonctions :

Président de Piper Heidsieck Compagnie Champenoise SAS

Président du Conseil d'administration de Champagnes P. & C. Heidsieck SA

Directeur Général de Société Martiniquaise de Canne à Sucre SA

Chairman of the Board et director de Mount Gay Distilleries Ltd

Director de Rémy Cointreau Amérique Inc

Monsieur Pierre Soussand

Date de première nomination : 12 mars 2002, renouvelé le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Directeur de l'Organisation et des Ressources Humaines Groupe

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant

Autres fonctions :

Membre du conseil de surveillance de BOLS Premium Beverage Import & Distribution Ltd

6.1.1 Fonctionnement des organes de surveillance et de direction

Le conseil de surveillance est composé de onze membres au 31 mars 2003.

Le nombre de membres du conseil de surveillance qui est âgé de plus de quatre-vingt-dix ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, le conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises. Le taux de présence a été de 93 %.

Les jetons de présence sont répartis à parts égales au prorata du temps de présence de chaque membre du Conseil de surveillance. Les montants reçus au cours de l'exercice sont mentionnés en **6.2**.

Le directoire est composé de cinq membres.

Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance, leur révocation peut être prononcée soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de surveillance. Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de soixante cinq ans. Le membre du directoire ayant dépassé cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil de surveillance.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, le directoire s'est réuni vingt fois. Le taux de présence a été proche de 100%.

Le fonctionnement du Directoire n'est pas régi par un règlement intérieur. L'évaluation des membres du Directoire s'effectue au long de l'année lors de leur participation aux réunions et aux commissions du conseil de surveillance, celui-ci détenant désormais le pouvoir statutaire de révocation directe.

Les membres du conseil de surveillance et du directoire sont informés, lors de leur entrée en fonction, des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux interventions des mandataires sociaux sur les titres de la société.

6.1.2 Commissions constituées au sein du conseil de surveillance

Quatre commissions ont été constituées au sein du Conseil de surveillance. Ces commissions formulent des recommandations au conseil de surveillance en matière de politique financière et de contrôle interne, de développement, de marketing, de nomination et de rémunération. Elles n'interviennent pas directement auprès du directoire, mais l'un des membres du Directoire assiste aux séances de la commission qui aborde les sujets relevant de ses fonctions, ainsi :

- Monsieur Bruno Mouclier, directeur financier, pour la Commission Audit
- Monsieur Alain Emprin, pour la Commission Stratégie Développement
- Monsieur Hubertus van Doorne, pour la Commission Marketing
- Monsieur Pierre Soussand, Directeur des Ressources Humaines et de l'Organisation, pour la Commission Nomination-Rémunération.

Le Président du Directoire peut assister à toutes les séances des commissions.

Constituées le 19 décembre 2000, trois de ces commissions se sont réunies régulièrement au cours de l'exercice clos au 31 mars 2003.

6.1.2.1 Commission « Audit »

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Patrick Duverger, président
- Monsieur Jürgen Reimnitz
- Monsieur Marc Hériard Dubreuil

Nombre de membres indépendants : 2

Cette commission s'est réunie à deux reprises en juin et novembre 2002. Le taux de présence a été de 100%. Ses travaux se sont tenus en présence des commissaires aux comptes et du contrôleur groupe et ont porté sur les sujets suivants :

- revue des comptes annuels au 31/03/2002,
- revue des comptes semestriels au 30/09/2002,
- valorisation et suivi des immobilisations incorporelles,
- valorisation des stocks,
- engagements hors bilan.

6.1.2.2 Commission « Stratégie développement »

Cette commission est composée de quatre membres du conseil de surveillance :

- Monsieur François Hériard Dubreuil, président
- Monsieur Patrick Duverger
- Monsieur Hakan Mogren
- Monsieur Gérard Epin

Nombre de membres indépendants : 2

Cette commission ne s'est pas réunie au cours de l'exercice.

Ses travaux porteront sur la revue des grandes options stratégiques du groupe, marché par marché.

6.1.2.3 Commission « Stratégie marketing »

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Marc Hériard Dubreuil, président
- Monsieur Brian Ivory
- Monsieur Xavier Bernat

Nombre de membre indépendant : 1

Cette commission s'est réunie trois fois au cours de l'exercice avec un taux de présence de 100%, sur les sujets suivants :

- revue et validation des objectifs marketing et stratégiques du groupe et rôle que chaque marque doit jouer dans la réalisation de ces objectifs,
- revue et validation des budgets publi-promotionnels au niveau du groupe et choix des investissements financiers sur les marques et les marchés ayant les plus grands potentiels de développement,
- revue des stratégies innovantes et des investissements pour les marques clés.

6.1.2.4 Commission « Nomination-Rémunération »

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Brian Ivory, président
- Monsieur Jürgen Reimnitz
- Monsieur François Hériard Dubreuil

Nombre de membre indépendant : 1

Cette commission s'est réunie deux fois au cours de l'exercice, le 10 juin et le 3 décembre 2002, avec un taux de présence de 100%. Ses travaux ont porté sur les sujets suivants :

- Revue des outils permettant d'optimiser la motivation et la rémunération des cadres dirigeants
- Systèmes de bonus utilisés pour les cadres
- Rémunération des membres du directoire
- Nomination des membres du directoire
- Revue de la politique de stock options du groupe.

6.1.3 Audit externe

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau pour l'exercice 2003 s'élèvent à 1 million d'euros. Ils se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Barbier Frinault et Autres	Auditeurs et Conseils Associés	TOTAL
Audit :			
○ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,6	0,1	0,7
○ Missions accessoires	0,2		0,2
Sous-total	0,8	0,1	0,9
Autres prestations :	0,1		0,1
Sous-total	0,1		0,1
TOTAL	0,9	0,1	1,0

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE OU DANS UNE SOCIETE CONTROLEE PAR OU QUI CONTROLE LA SOCIETE OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE

6.2.0 Rémunération des mandataires sociaux au 31 mars 2003

Les membres du conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence, au titre de l'exercice 2001/2002, pour un montant de 22 598 € chacun, M. Le Bail recevant 11 299 € prorata temporis. Mme Dominique Hériard Dubreuil a reçu du groupe une rémunération fixe de 217 873 €. M Hubertus van Doorne a reçu une rémunération totale de 468 371 € dont une rémunération fixe de 313 641 €. M Alain Emprin a reçu une rémunération totale de 348 195 € dont une rémunération fixe de 271 058 €. M Bruno Mouclier a reçu une rémunération totale de 397 027 € dont une rémunération fixe de 254 882 €. M. Pierre Soussand a reçu une rémunération totale de 283 365 € dont une rémunération fixe de 231 748 €.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus comprennent les avantages en nature dont bénéficie chaque mandataire social.

6.2.1 Options de souscription conférées aux organes de surveillance et de direction sur les titres de capital de Rémy Cointreau

Il n'y a pas eu d'attributions d'options de souscription au cours de l'exercice 2002/2003.

Mandataires sociaux qui ont levé des options de souscription :

Mandataire social	Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré euros	plan n°
John Wong	16 267	28,90	7
Hubertus van Doorne	3 017	30,30	4
Hubertus van Doorne	10 000	23,50	5

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions sont indiquées au paragraphe 3.2.4.

La part de capital et de droits de vote détenue par les membres du conseil de surveillance au 31 mars 2003 est mentionnée au paragraphe 3.3.1.

6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes de surveillance et de direction.

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes au 31 mars 2003 figurant au Chapitre V, paragraphe 5.3 du présent document de référence.

Aucune opération ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, autre que celle visée au chapitre V, paragraphe 5.3 du présent document de référence, n'a été conclue avec des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 5 %.

6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de surveillance et de direction

Néant.

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Le montant de l'intéressement du GIE Rémy Cointreau Services au titre de l'exercice 2002/2003 s'élève à 384 163,14 €.

Les montants de l'intéressement, hors abondement, des cinq exercices précédents ont été les suivants : 1997/1998 : 0 €, 1998/1999 : 485 052 €, 1999/2000 : 409 147 €, 2000/2001 : 307 533 €, 2001/2002 : 291 887,18 €.

Un nouveau contrat d'intéressement a été signé le 30 septembre 2002 pour une durée de trois exercices à compter du 1^{er} avril 2002. Bénéficiaire de l'intéressement relatif à un exercice tous les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté acquise dans le GIE Rémy Cointreau Services ou dans une autre société du groupe Rémy Cointreau.

Le mode de calcul de la prime d'intéressement a été déterminé pour tenir compte de la particularité des métiers de l'entreprise et de sa structure opérationnelle.

Il résulte de la mesure d'un progrès enregistré dans les performances des salariés et de l'entreprise. Un premier critère mesure l'évolution par rapport au budget du poids relatif des frais de fonctionnement du GIE Rémy Cointreau Services sur le résultat opérationnel consolidé dégagé par le groupe Rémy Cointreau. Un second critère mesure l'évolution par rapport au budget du poids relatif des frais de fonctionnement du GIE Rémy Cointreau Services sur le résultat net courant dégagé par le Groupe.

6.3.2 Options conférées au personnel sur des actions de Rémy Cointreau

Voir les paragraphes 3.2.2 et 3.2.4 du présent document de référence sur les autorisations en cours et les options existantes.

Au cours de l'exercice 2002/2003 il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription.

Options détenues sur Rémy Cointreau levées, durant l'exercice, par les dix salariés du groupe Rémy Cointreau, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé :

Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré euros	plan n°
12 003	30,56	4
7 587	23,50	5
9 152	28,83	6
7 050	26,92	7
17 978	28,78	8
6 694	29,75	9

Total des actions souscrites durant l'exercice par ces dix salariés du groupe Rémy Cointreau : 60 464. Prix moyen pondéré des actions levées durant l'exercice : € 28,06.

CHAPITRE VII

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 EVOLUTION RECENTE

La saisonnalité du groupe se caractérise par un niveau d'activité traditionnellement faible en avril et en mai. Sur ces deux premiers mois de l'exercice, l'activité du groupe est en léger recul pour les activités Cognac, liqueurs et champagne alors que les ventes de vodka sont en progression notable.

7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

De part la nature même de ses activités et la répartition internationale de son chiffre d'affaires, Rémy Cointreau a une sensibilité marquée aux fluctuations à moyen terme des devises et à l'évolution des échanges internationaux.

L'appréciation de l'euro, en dépit de l'impact de la couverture de change existante, et le ralentissement des ventes hors taxes, conséquence de l'épidémie SARS, sont donc des facteurs de risque notables pour 2003/2004.

D'un autre côté, la bonne tenue de la demande du marché nord américain, la reprise du marché de la vodka en Pologne sont des facteurs encourageants pour le développement de nos marques.

Dans ce contexte, l'exercice 2003/2004 est abordé comme une année de consolidation au cours de laquelle le Groupe entend poursuivre ses axes stratégiques de développement à travers :

- le développement des marques clés et poursuite des efforts de marketing et d'innovation sur les marchés clés,
- la montée en puissance du projet « Supply Chain », permettant d'améliorer l'efficacité logistique et industrielle du Groupe (objectif : 10 millions d'euros d'économies en année pleine),
- la recherche d'économies et d'amélioration de l'efficacité des opérations (plan d'économies de 5 millions d'euros).

Dans le même temps, Rémy Cointreau travaille au renforcement de sa structure financière à travers :

- la poursuite des cessions d'actifs non stratégiques (objectif : 70 millions d'euros),
- le refinancement et la réduction du coût moyen des ressources qui devraient permettre d'économiser environ 4 millions d'euros en année pleine.

ANNEXE

COMMUNIQUES DE PRESSE

COMMUNIQUE DU 12 JUIN 2003 SUR LES RESULTATS ANNUELS

De solides acquis pour une politique offensive de croissance organique

Chiffre d'affaires : + 5,1 %
Marge opérationnelle : 21,4 %
Résultat courant par action : + 2,2 %

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 000,2 millions €, en progression de 5,1 % à données comparables. Le résultat opérationnel de 213,8 millions € enregistre une hausse de 2,2 %. La reprise de l'activité Champagne et le dynamisme du Cognac ont contribué à ces performances.

Le groupe entend capitaliser sur ses atouts, pour poursuivre une politique offensive de croissance organique, avec une amélioration récurrente de sa rentabilité.

Un dividende de 1 € sera proposé au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale qui se réunira le 8 septembre 2003.

Chiffres clés 2002-2003 :

(millions €)	2003	2002 publié	Variation %
Chiffre d'affaires	1 000,2	1 019,5	(1,9)
Résultat opérationnel	213,8	209,1	+ 2,2
Marge opérationnelle	21,4 %	20,5 %	-
Résultat net courant	102,9	100,6	+ 2,3
Résultat net courant par action (€)	2,34	2,29	+ 2,2
Résultat net (part du groupe)	101,5	95,3	+ 6,5
Résultat net par action (€)	2,30	2,17	+ 6,0
Nombre d'actions (000)	44 070	43 950	-

Variation de périmètre au 31 mars 2003: cession de Blue Pyrenees Estate (vins australiens) en octobre 2002.

Les 6 mois d'activité sont consolidés par équivalence.

2002-2003 : des engagements tenus

Dans des conditions de marché peu favorables, le soutien des marques, le maintien de la politique de prix et l'optimisation des réseaux de distribution ont permis à l'ensemble des activités d'enregistrer des performances satisfaisantes.

Répartition du résultat opérationnel :

(millions €)	2003	marge %	2002	marge %
Cognac	149,3	41,6	145,6	38,3
Liqueurs	50,4	28,8	47,3	27,5
Spiritueux	61,5	30,6	70,1	32,4
Champagne & vins	17,2	13,2	5,7	5,1
Produits tiers	20,9	15,5	22,0	15,8
Total activités	299,3	29,9	290,7	28,5
Frais de Distribution	(64,9)	-	(63,8)	-
Frais Centraux	(20,6)	-	(17,8)	-
Résultat opérationnel	213,8	21,4	209,1	20,5

Cognac

Rémy Martin progresse de 4,6 % en volume pour ses cognacs, confortant sa place de leader des qualités supérieures (32 % de parts de marché).

Le cognac atteint une marge opérationnelle historique de 41,6 % pour des investissements marketing toujours élevés (26,9 % de la marge brute à change constant).

La contribution au résultat consolidé s'élève à 149,3 millions €, en hausse de 3,7 millions €.

La dynamique de la marque est particulièrement notable aux Etats-Unis. Les expéditions ont progressé de 7 %, tirées par une demande consommateur soutenue (ventes des grossistes en hausse de 10 % au 31 mars 2003). En Asie, la nouvelle organisation de la distribution en Chine se traduit par une progression des ventes et représente un atout important pour le développement de la marque sur ce marché. La mise en place de cette organisation aura généré sur l'exercice un surcoût de l'ordre de 5 millions €.

Liqueurs

Les bonnes performances de **Cointreau** aux Etats-Unis et en Europe du Sud, de **Passoa** en France ainsi qu'au Japon, le succès des innovations, Cointreau C, Aura et Passoa Diablo qui ont nécessité des dépenses marketing particulièrement élevées cette année (46,6 % de la marge brute), ont porté le résultat de la branche à 50,4 millions €. La marge opérationnelle est en progression à 28,8 %.

Spiritueux

L'activité vodka de **Bols** s'est partiellement redressée au cours du second semestre mais termine toutefois l'année en retrait sur l'an dernier (17,6 %) dans un environnement fortement concurrentiel et volatile. Dans ce contexte, fidèle à sa politique de soutien des marques, le groupe a décidé de maintenir un niveau d'investissement marketing élevé derrière les marques de vodka (38,5 % de la marge brute contre 27,1 % l'an dernier).

La marque **Metaxa** (+ 8,4 %), les rhums **Mount Gay et St James** (+ 16,6 %), le brandy **St Rémy** (+ 11,3 %) se développent avec un taux de croissance très satisfaisant.

La contribution des spiritueux au résultat opérationnel se chiffre à 61,5 millions € pour une marge opérationnelle de 30,6 %.

Champagne

Avec un résultat opérationnel de 17,2 millions €, en progression de 11,5 millions €, le champagne atteint une marge opérationnelle de 13,2 %, supérieure aux prévisions annoncées par le Groupe pour l'exercice, dans un contexte de dépenses marketing très soutenues (41,7 % de la marge brute).

Produits tiers

La contribution au résultat opérationnel du portefeuille de produits tiers qui comprend essentiellement la distribution des marques de Highland Distillers et les vins Antinori aux USA, est en léger recul en raison de l'arrêt de distribution de certains contrats sur le marché hors taxes américain.

Les frais de distribution et centraux

Les frais de distribution augmentent légèrement en raison du renforcement des capacités commerciales de Rémy Amérique. La progression des frais centraux résulte de la mise en œuvre des structures « Supply Chain » qui, à horizon d'un an, générera des économies de productivité et d'efficacité.

Le résultat opérationnel croît de + 3,7 % à change constant. Cette hausse résulte de la croissance des activités et de l'amélioration de **la marge opérationnelle** d'ensemble qui progresse à 21,4 % avec des investissements marketing maintenus à un niveau élevé (33,8 % de la marge brute).

Le résultat financier, (66,7) millions €, inclut la charge financière qui s'élève à 64,8 millions € contre 63 million € l'année précédente. En dépit de la baisse du taux moyen de financement, cette progression découle de la hausse de la dette moyenne de l'exercice et d'un gain sur un instrument financier qui avait profité à l'exercice précédent.

Le résultat net courant, à 102,9 millions €, progresse de 2,3 %, soit 2,34 € par action.

Le résultat exceptionnel est négatif de 1,4 millions €. Il comprend essentiellement le résultat des cessions d'activités (Blue Pyrenees Estate en Australie, Domaines Rémy Martin), des produits de cessions d'actifs (cessions de fûts, actifs immobiliers en Californie et en Champagne) et enfin des charges exceptionnelles de réorganisation des sites de production.

Le résultat net part du groupe, à 101,5 millions €, progresse de 6,5 %, soit 2,30 € par action.

La dette financière consolidée s'élève à 812 millions € (hors TSDI). La dette financière incluant les TSDI, la prime de remboursement des OCEANE, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités s'élève à 865 millions €.

Le ratio dette (hors TSDI)/EBITDA s'établit à 3,39.

Les capitaux propres du Groupe, à 1 086 millions €, progressent de 39 millions €.

Perspectives 2003-2004 : Capitaliser sur les acquis pour mener une politique offensive de croissance organique

Pour accélérer sa croissance organique et continuer à améliorer sa rentabilité et sa structure financière, Rémy Cointreau entend capitaliser sur ses atouts essentiels :

- **des marques fortes** avec des parts de marché élevées,
- **une distribution stratégique** à travers deux réseaux conjuguant puissance et dynamisme, Maxxium et Rémy Amérique,
- **une organisation rigoureuse** recherchant toute source possible d'amélioration de productivité et d'efficacité, de la production au service client (Supply Chain).

Cette stratégie comprend 4 axes prioritaires :

- **dynamiser les volumes sur les pôles clés marques/marchés :**
 - par des gains de parts de marché basés sur une analyse affinée du potentiel de chaque marque en regard de ses marchés clés et de ses groupes de consommateurs,
 - par une distribution stratégique dotée de nouveaux leviers de croissance : Maxxium comme Rémy Amérique ont renforcé leur structure commerciale.
- **assurer de nouveaux relais de croissance organique :**
 - par la poursuite des investissements marketing sur les marques et les projets prioritaires (35 % de la marge brute),
 - par le succès et la poursuite de lancements innovants, Cointreau C en Europe, Cointreau Aura en Australie, Metaxa Grand Olympic Reserve, Piper-Heidsieck Rosé Sauvage et d'autres projets en cours de développement.

- **maximiser les gains de productivité :**
 - par une organisation rigoureuse, de la production au service clients, pleinement opérationnelle à horizon d'un an, qui générera des économies récurrentes de l'ordre de 10 millions € par an.

- **renforcer la structure financière :**
 - par la poursuite des cessions d'actifs non stratégiques,
 - par le refinancement et la réduction du coût moyen des ressources qui devraient permettre d'économiser environ 4 millions € en année pleine.

Dominique Hériard Dubreuil, Présidente du directoire, déclare : « *Rémy Cointreau a démontré sa capacité à s'adapter rapidement à l'évolution de l'environnement et à progresser dans une conjonction d'éléments extérieurs défavorables. La force de nos marques et l'équilibre géographique de notre implantation mondiale, nous autorisent une ambition de croissance organique soutenue à moyen terme, adossée à des marchés qui ouvrent de nouveaux potentiels de développement. La bonne tenue de la demande aux Etats-Unis, un début d'année prometteur en Europe Centrale notamment pour la vodka, l'efficacité du nouveau modèle de distribution en Chine et une politique efficace de couverture de risques de change sont autant d'opportunités pour conforter notre performance sur les 12 prochains mois. C'est une base solide pour des arbitrages stratégiques* ».

Contacts : Analystes : Bruno Mouclier 01-44-13-45-00
Presse : Joëlle Jézéquel 01-44-13-45-15

COMMUNIQUE DU 16 JUIN 2003 SUR L'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 150 MILLIONS D'EUROS

Rémy Cointreau prévoit le lancement d'un emprunt obligataire de 150 millions d'euros à échéance 2010

PARIS, France – 16 Juin 2003—Rémy Cointreau S.A. a annoncé aujourd'hui son intention de lancer, sous réserve notamment des conditions du marché, une émission d'Obligations d'un montant principal de 150 millions d'euros à échéance 2010. Les Obligations seront vendues à des acheteurs institutionnels qualifiés (*Qualified Institutional Buyers*) aux Etats-Unis d'Amérique, conformément à la Règle 144A (*Rule 144A*), et à des investisseurs institutionnels à l'extérieur des Etats-Unis, conformément à la Réglementation S (*Reg. S*). Les Obligations n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement en application de la loi fédérale américaine de 1933 régissant les valeurs mobilières (*Securities Act of 1933*) telle que modifiée ou en application de toute loi étatique régissant les valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Obligations ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption à ces règles d'enregistrement. Rémy Cointreau prévoit de lancer l'opération mardi 17 juin 2003. Le produit de l'opération sera utilisé Rémy Cointreau pour rembourser son emprunt obligataire en cours de 150 millions d'euros 10% échéance 2005.

Ce communiqué ne saurait être considéré comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de ces obligations. Aucune vente de ces obligations ne pourra être faite dans tout état ou juridiction dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Aucune démarche n'a été ni ne sera prise pour permettre que ces Obligations ne soient offertes au public dans une juridiction quelconque, y compris en France.

Rémy Cointreau est l'un des principaux opérateurs sur le marché mondial de la production, de la commercialisation et de la distribution de cognacs, liqueurs, spiritueux et champagnes. Rémy Cointreau détient un portefeuille de marques renommées parmi lesquelles les marques *Rémy Martin*, *Cointreau*, *Passoã*, *Mount Gay*, *Bols*, *Metaxa* et les marques de champagne *Charles Heidsieck* et *Piper-Heidsieck*.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter:

Bruno Mouclier:
Analystes - tel: 00 33 1 4413 4500

Joëlle Jezéquel:
Presse - tel: 00 33 1 4413 4515

En France, le présent communiqué ne saurait être considéré comme sollicitant l'intérêt du public en vue d'une opération d'appel public à l'épargne.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné à être distribué uniquement aux personnes visées aux Articles 19 à 49 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001. Les titres visés dans le présent communiqué seront souscrits exclusivement par ces personnes.

Stabilisation/FSA

